

PROJET DE RECHERCHE
FAIRE DES MIGRATIONS UN FACTEUR DE DEVELOPPEMENT :
UNE ETUDE SUR L'AFRIQUE DU NORD ET L'AFRIQUE DE L'OUEST

Algérie

Migration, marché du travail et développement

DOCUMENT DE TRAVAIL
par
Mohammed Saïb Musette*

* Mohammed Saïb Musette est Maître de Recherche au Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (CREAD) à Alger, Algérie (smusette@cread.edu.dz).

Ce document de travail sur l'Algérie a été préparé par Mohammed Saïb Musette dans le cadre du projet de recherche de l'Institut international d'études sociales « Faire des migrations un facteur de développement : une étude sur l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest ». Ce document n'engage que son auteur et sa publication ne signifie pas que l'Institut international d'études sociales souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

Ce projet de recherche a été financé par le gouvernement espagnol. Pour plus d'information et notamment pour accéder au rapport et notes de synthèse, aux documents de travail concernant les autres pays et à toute autre information sur le projet, veuillez consulter la page internet www.ilo.org/inst/migration.

Copyright © Organisation internationale du Travail (Institut international d'études sociales) 2010.

De courts passages pourront être reproduits sans autorisation à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au Service d'édition, Institut international d'études sociales, case postale 6, CH-1211 Genève 22 (Suisse).

Table des matières

Résumé exécutif	4
Recommandations	11
Acronymes	13
Liste des graphiques, tableaux et cartes	14
1. Contexte de la migration, du marché du travail et du développement	15
A. Les institutions en charge de la migration internationale	15
B. Cadre législatif	16
C. Nouvelle stratégie politique et accords bilatéraux.....	17
D. Problèmes actuels.....	19
2. Sources de données	20
A. Données documentaires.....	20
B. Données statistiques sur le marché du travail.....	20
C. Données statistiques sur la migration internationale	21
D. Sources nationales	21
E. Sources étrangères.....	22
F. Concepts et définitions	22
3. Indicateurs clefs.....	24
A. La configuration géographique de l'Algérie	24
B. Croissance démographique, une reprise inattendue ?.....	25
C. Une forte concentration de la population dans le Nord du pays.....	26
D. Vers une décélération des migrations internes	26
E. Le système d'éducation-formation.....	27
F. Indicateurs macro-économiques : tendances récentes	28
4. Marché du travail : tendances récentes.....	29
A. La mesure de l'activité, de l'emploi, de l'informel et du chômage.....	29
B. L'évolution récente de l'activité.....	30
C. Les comportements d'activité : des mutations sont en œuvre	32
D. Travailleurs et travail : une métamorphose s'opère	33
E. Chômage, une nouvelle baisse est amorcée en 2008.....	40
5. La migration internationale, une vue globale.....	47
A. Emigration.....	47
B. Les Algériens en situation régulière à l'étranger.....	48
C. Profil démographique des migrants Algériens à l'étranger	49
D. Les Algériens en situation irrégulière à l'étranger	52
E. Immigration.....	55
F. Les migrants étrangers en situation régulière.....	56
G. Les étrangers en activité en Algérie	59
H. Les migrants étrangers en situation irrégulière en Algérie.....	60
I. Transferts des migrants	63
J. Contextualisation des transferts de fonds vers l'Algérie	63
K. Tendances récentes des transferts.....	64
L. Programmes et mesures nouvelles sur la migration	65
Annexes.....	68
Références bibliographiques sélectives.....	70

Résumé exécutif

Les rapports sur la migration et le développement n'ont pas encore livré tous les secrets. Pourtant l'orientation de Kofi Annan, en sa qualité de Secrétaire Général des Nations Unies, a été une source d'inspiration pour l'ensemble des experts dans le monde : il disait dans son discours le 18 décembre 2003 qu'il faut maximiser les bénéfices et minimiser les risques liés à la migration internationale « *A key challenge for our world in the twenty-first century is to manage migration better. We need to maximize its many real benefits and minimize the difficulties that it can cause. Many United Nations agencies, as well as the International Organization for Migration, work hard to do just that* ».

Quelques années plus tard, la Commission mondiale sur les migrations internationales affirme dans son rapport que « *le rôle que jouent les migrants dans la promotion du développement et la lutte contre la pauvreté dans leur pays d'origine, ainsi que la contribution qu'ils apportent à la prospérité du pays de destination, doivent être reconnus et soutenus. Les migrations internationales doivent devenir partie intégrante des stratégies de croissance économiques nationales, régionales et mondiales, tant dans le monde développé que dans le monde en développement* » (GCIM, 2005 :4).

Les débats sur la migration et le développement ont été intenses lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2006 mais sans aucune incidence majeure car aucun consensus ne peut être atteint dans ce domaine. L'unique résultat positif obtenu se résume à la création du Forum mondial pour la construction et l'entretien d'un dialogue permanent entre les pays membres des Nations Unies sur la migration et le développement.¹

La réciprocité entre ces deux concepts divise encore la pensée scientifique : Est-ce que la migration internationale est un facteur de développement ? Ou à l'inverse, le développement économique serait un facteur pour la réduction de la migration internationale, notamment dans sa dimension irrégulière ? Une position intermédiaire est possible : le développement, du pays d'origine comme du pays d'accueil, peut-il aller de paire avec la migration de main d'œuvre ? C'est dans cette troisième voie qu'on estime qu'il peut y avoir une vision du triple gagnant (win-win-win) : le migrant en premier, puis son pays d'accueil et ensuite son pays d'origine.

En ce qui concerne l'Afrique du Nord, cette question a été abordée par les membres de la tripartite, réunis par l'OIT sous l'angle de la mobilité des compétences et des transferts des migrants². L'examen de ces deux liens est resté au niveau des tendances globales, observées notamment à partir des données officielles, tant nationales qu'étrangères. Le lien manquant dans ces rapports est celui du marché du travail local, régional et international.

Dans ce rapport, la dimension « travail » est introduite comme le lien essentiel dans les rapports entre migration et développement. La migration de main d'œuvre a toujours été centrale dans les initiatives de l'OIT car la quasi-totalité des migrants sont des « travailleurs », qu'ils soient en situation régulière ou irrégulière et même s'ils sont des réfugiés. Tel est aussi le crédo de la Convention onusienne de 1990 portant sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Cette question en Algérie n'est pas nouvelle. Sous la colonisation française (1830-1962), l'Algérie était devenue un pays de peuplement, avec une arrivée massive de colons et d'autres étrangers sur le sol national. A l'indépendance, après une lutte exceptionnelle pour sa libération (1954-1962), la quasi-totalité des étrangers et des colons ont progressivement quitté l'Algérie.

Durant les premières années de l'indépendance, les autorités algériennes ont tenté de mettre en place un marché régional du travail, avec l'exportation d'une main d'œuvre abondante non-qualifiée sollicitée par l'ex-puissance coloniale et l'importation des compétences étrangères pour le développement économique d'une société en formation. Les liens entre migration, travail et développement étaient ainsi synchronisés de telle sorte à ce que les travailleurs Algériens résidant à l'étranger contribuent au renforcement de l'économie du pays d'accueil tout en transférant une partie

¹ <http://www.migrationdevelopment.org>

² Musette Saïb, 2006. Migration & Développement au Maghreb Central, Cahier des Migrations Internationales de l'OIT.

de leurs salaires vers les leurs restés aux pays et que les travailleurs étrangers soutiennent la construction des bases économiques et des édifices sociaux de l'Algérie.

L'histoire a pourtant évolué autrement depuis. Une rupture s'est produite en 1973. L'Algérie opte pour le retour de ses ressortissants établis à l'étranger, avec des résultats mitigés, et progressivement le volume des étrangers qui travaillaient comme coopérants (techniques ou civils) en Algérie aussi s'est réduit à sa plus simple expression, dans des secteurs précis et selon des quotas fixés. Les années 1990, une nouvelle vague de départs et d'arrivés s'est produite dans un environnement marqué par une crise politique violente d'une rare intensité dans l'histoire du pays.

Les années 2000 offrent un tout autre visage de la migration de main d'œuvre, un visage aux contours encore imprécis, sauf quelques traits sont visibles. Les rapports entre le travail, la migration et le développement ne sont pas toujours aisés à déconstruire pour analyser en profondeur des éléments structurants et agissants sur les tendances passées et les évolutions prévisibles.

La première section invite à une vue en profondeur du contexte actuel de la migration de main d'œuvre en rapport avec le marché du travail et le développement. Les fenêtres ouvertes sont celles de l'environnement institutionnel, avec appui sur le cadre législatif (international, régional et national). Bien que l'Algérie ne dispose pas de politique explicite en matière de migration internationale, le pays a mis en place une stratégie nationale avec une distribution horizontale des missions relatives à la gestion de la migration internationale dans plusieurs départements ministériels. Outre cette stratégie globale, l'Algérie dispose d'un département ministériel pour la gestion de l'émigration algérienne ou plus largement de la communauté nationale résidant à l'étranger.

Chaque secteur est engagé à respecter, dans l'exécution de ses missions relatives à la migration internationale, les différentes Conventions internationales, régionales et bilatérales que l'Algérie a ratifiées. Un développement particulier est apporté, dans cette étude, au cadre législatif de la gestion des frontières, notamment avec le Mali et le Niger. La migration subsaharienne en Algérie est un fait millénaire et l'Algérie indépendante n'a pas altéré profondément la liberté de la circulation des populations nomades et/ou sédentaires des Touaregs. L'économie du troc est aussi institutionnalisée dans cette sous-région. Outre cette législation spécifique aux populations frontalières du Sahara algérien, il est à relever l'initiative récente de l'Algérie quant aux modifications apportées aux règles sur les conditions de séjours des étrangers en Algérie et la pénalisation des migrants Algériens qui tentent de s'engager dans la migration irrégulière vers l'étranger. L'Algérie a aussi déposé son Rapport en 2009 auprès des Nations Unies suite à la ratification de la Convention de 1990 sur les travailleurs étrangers et les membres de leur famille.

Prenant appui sur ce cadre législatif, pour une analyse objective des rapports entre migration, travail et développement, nous devons disposer des éléments d'informations statistiques. Les sources de données sont multiples. Outre les données législatives et/ou documentaires assez riches, des données statistiques existent, tant pour le marché du travail comme pour la migration, mais elles ne sont pas toujours accessibles. Quelques résultats sont traités, publiés et diffusés souvent pour usage exclusif des services internes du gouvernement. Les données du marché du travail présentées dans ce rapport sont tirées des récentes enquêtes emploi (2003-2007) conduites par l'ONS. Cette enquête adopte les définitions du BIT pour la mesure de l'activité. Si pour le marché du travail les données nationales, quoique limitées, sont accessibles, pour la migration internationale, aucune source nationale ne diffuse les données collectées sur les Algériens à l'étranger ou sur les étrangers en Algérie. Le recours aux sources étrangères s'avère nécessaire mais comporte des risques certains, avec la dénaturation des réalités observées.

En fait, le cadre législatif et les supports d'informations sont aussi fonction de la conjoncture globale de la société et du niveau de développement économique du pays. L'Algérie présente une topographie assez particulière en Afrique du Nord, avec une position charnière entre l'Afrique et l'Europe du Sud. La plupart de la population est entassée dans la bande littorale et le reste est éparpillé dans un vaste territoire désertique. La jeunesse de la population (plus de 70% ont moins de 30 ans) impose un effort important dans le domaine de l'éducation et de la formation. A titre d'exemple, il y a actuellement plus d'un million d'étudiants inscrits dans les cycles du supérieur en Algérie.

L'économie algérienne, avec un PIB estimé à 134 mds de \$EU en 2007, indique une progression substantielle par rapport à 2001 où le PIB était à 54,7 mds \$EU. Cet enrichissement place l'Algérie comme étant le pays le plus riche au Maghreb et 2^e puissance financière africaine, après le Sud Afrique, déclassant ainsi le Nigéria et aussi se positionne à la 49^e position dans le monde. Puis, en rapport avec la population, l'évolution du PIB/hab. a été aussi conséquente : il a été doublé durant cette période, passant de 1 771,8 en \$EU en 2001 à 3 936 \$EU en 2007³, et il est devenu ainsi l'une des meilleures performances au niveau des trois pays de l'Afrique du Nord. Cette conjoncture favorable court des risques avec la crise financière internationale survenue en 2009, à travers la baisse des recettes pétrolières, principales ressources extérieures de l'Algérie.

Cette entrée en matière laisse entrevoir une évolution positive des indicateurs du marché du travail ces dernières années mais la crise financière mondiale actuelle risque d'altérer ces perspectives favorables du monde du travail.

L'examen des tendances récentes (2003-2007) sur monde du travail en Algérie indique certaines mutations. Une vue globale des données permet de situer l'ampleur des actifs, estimés en 2007 à près de 10 millions, soit un gain de 2,2 millions par rapport à 2003. Cet univers offre des reflets positifs dans la progression de l'emploi, avec une baisse continue du taux de chômage. Mais la dynamique de l'informel est encore puissante. Le ratio du chômage des jeunes à celui des adultes est demeuré constant durant la période observée.

Sur le plan de l'emploi, l'effectif des occupés est estimé à 8,6 millions en 2007, soit un accroissement de 2,1 millions emplois nouveaux durant cette période. L'évolution de l'emploi selon les secteurs d'activité est marquée par la diminution régulière de la part de l'emploi agricole qui passe de 21,1% en 2003 à 16,1% en 2007. L'emploi dans le secteur tertiaire représente en 2007, 59,3% dont 36,5% dans les services et le commerce et 22,9% dans l'administration. La part de l'emploi dans l'industrie déjà faible en 2003 continue à baisser et ne représente que 10,6% de l'emploi en 2007.

Quant à la qualité des ressources humaines, une nette évolution est observée en l'espace de quelques années seulement, notamment pour les femmes. La structure des niveaux d'instruction des femmes est passée d'un extrême à un autre : en 2004, les travailleuses « sans instruction » occupaient la première place avec 23%. En 2005, les femmes de niveau secondaire enregistrent une part de 30%. Mais en 2007, celles ayant un niveau « supérieur » arrivent en première position, avec plus de 30%.

Si la qualité de la main d'œuvre s'est améliorée, la qualité du travail ne cesse de se dégrader. L'emploi *salarié non-permanent (y compris les apprentis et les formes particulières d'emploi)* enregistre le score le plus important avec 61% en 2007. Les « *employeurs et indépendants* » enregistrent un gain de 34% par rapport à leur effectif en 2003. Le salarié permanent ne gagne que 4% sur ces cinq dernières années.

Selon le secteur juridique, un changement radical du décor actuel est attendu dans les prochaines années. Bien que l'emploi global soit dominé par le secteur privé, l'analyse des emplois salariés indique encore une forte présence du secteur public dans le salariat, avec une part légèrement majoritaire sur la période d'observation, passant de 57% de l'emploi salarié en 2004 à 53% en 2007, malgré une légère baisse en fin de période. Il est vrai que le secteur public a aussi contribué à la création de 39% des nouveaux emplois durant ces dernières années. Mais la qualité de l'emploi offert a favorisé une progression du salariat non-permanent, qui a gagné 6% durant cette période, passant de 12% en 2004 à 18% en 2007. La poursuite de cette logique aboutirait inévitablement, à moyen terme, à un recul du secteur public dans l'emploi salarié.

La montée en puissance du secteur privé est ainsi une donnée cardinale pour les années à venir. Mais cette puissance se fait encore dans un univers fortement informalisé. Du point de vue général, on peut affirmer que le niveau d'informalité est resté plus ou moins stable ces dernières années, avec un taux moyen global qui varie de 2004 à 2007 entre 42% et 45% des occupés qui ne cotisent pas à la sécurité sociale, après avoir connu une progression de plus de 10 points entre 1992 et 2004.

³ Selon le dernier rapport du CNES (avril 2009), le PIB/ha aurait atteint 5 034 US Dollars en fin 2008.

La progression des actifs occupés s'est accompagnée, durant cette même période, d'une baisse du chômage aussi bien en termes relatifs qu'en termes absolus. Un premier regard sur le taux du chômage indique effectivement une baisse de 2003 à 2007. Le taux estimé à 23,7% en 2003 passe à 12,3% en 2006 ; mais une hausse légère est relevée en 2007 avec un taux de 13,8%. Puis une nouvelle baisse est amorcée en 2008 avec un taux de 11,3%. En termes de volume, l'effectif absolu des chômeurs est réduit de 703 000 personnes, passant de 2,1 millions en 2003 à 1,4 millions de personnes en 2007, puis 1,2 millions en 2008. Le volume de femmes au chômage s'est stabilisé autour de 300 000 actives sur toute la période. Cette baisse absolue ne concerne ainsi que l'effectif des hommes, qui passe de 1,8 millions en 2003 à 1,1 millions en 2007.

Mais cette baisse du taux global moyen du chômage est à l'avantage surtout des adultes masculins. Le chômage féminin est demeuré supérieur sur toute la période d'observation. Le plus inquiétant, à notre sens, c'est la quasi-stagnation du ratio entre les taux de chômage des adultes et des jeunes. Le ratio chômage de jeunes/chômage des adultes n'a pratiquement pas changé ces dernières années, avec un effet multiplicateur de 3,4 en 2004 et 3,6 en 2007. La tendance est ainsi à la stagnation, voire à une aggravation du chômage des jeunes contre une amélioration nette de l'emploi des adultes.

Le mode de recherche d'emploi par les chômeurs est un bon indicateur du fonctionnement du marché du travail. Il semble que le mode privilégié soit celui des relations personnelles. Ces quatre dernières années, c'est la modalité qui a obtenu le taux d'acquiescement le plus élevé de la part des personnes interrogées, et ce quelque soit le sexe.

Le chômage des jeunes, notamment des diplômés, est devenu une préoccupation prioritaire pour les autorités algériennes. Toute une série de mesures, passives et actives, a été expérimentée depuis les années 1990, avec des résultats mitigés. Une nouvelle orientation a été récemment adoptée (juin 2008) pour accentuer l'insertion durable des jeunes dans le monde du travail.

Cette analyse du marché du travail n'est pas exhaustive, certains indicateurs restent dans l'ombre, tels le niveau des salaires et revenus, le temps du travail ou encore la durée du chômage, mal estimée à notre sens. Pourtant le dialogue social est bien établi entre le gouvernement et les partenaires sociaux, la question du salaire, reposant sur les conventions collectives, seul le Salaire Minimum sert de levier à la régulation des inégalités salariales, notamment dans le secteur économique, privé et public. La fonction publique est régie, quant à elle, par des dispositions légales, avec un statut commun et des statuts particuliers selon les corps spécifiques. La tripartite a même adopté un « Pacte économique et social » devant permettre la réduction des tensions sociales sur le marché du travail.

Le niveau des salaires, tout comme le chômage des jeunes, qualifiés ou non, constituent ainsi des vecteurs répulsifs du marché du travail, ce qui conduit inévitablement à une nouvelle dynamique de la migration internationale. L'employabilité des jeunes semble difficile sur le marché local du travail mais ces mêmes compétences sont réputées employables à l'étranger.

L'histoire récente de la migration de main d'œuvre en Algérie diffère sensiblement de la politique antérieure relative à la construction d'un marché régional du travail. L'importation de la main d'œuvre étrangère se fait aussi bien de manière régulière qu'irrégulière. L'exportation de la main d'œuvre algérienne vers l'étranger se fait dans les mêmes formes. Ces deux facettes (importation et exportation) se réalisent avec une implication tantôt permissive tantôt répressive des autorités algériennes.

Pour avoir une idée globale du volume de *l'émigration algérienne*, nous avons procédé à un recoupement de trois sources. De manière globale, les données consulaires estiment approximativement l'émigration algérienne à 1,3 millions de personnes (2002), 3,7% de la population résidente, sans compter les nationaux en situation irrégulière à l'étranger. Selon les données de la Banque mondiale, le nombre de migrants originaires d'Algérie est estimé à 1,8 millions en 2000/2001 (estimations provenant de sources variées, pas toujours vérifiables, dont 77,1% en France). Les statistiques de l'OCDE (2000/2001) estiment la population originaire d'Algérie dans ses pays membres à 1,4 millions dont 66,4% sont naturalisés dans les pays d'accueil. La part de migrants Algériens en France est estimée à 91% de l'ensemble des pays de l'OCDE. Devant ces imprécisions, en l'absence de données officielles de l'Algérie (les données du RGPH ne sont pas encore

disponibles), on peut, sans se tromper, affirmer que la majorité des ressortissants Algériens est issue d'une vieille migration notamment en France.

La population, de nationalité algérienne (âgée de plus de 15 ans) en France, est estimée en 2007 à 495 447 personnes, selon l'enquête emploi de l'INSEE, publiée en 2008, sont 34% dont des actifs occupés. Une distribution selon le statut des travailleurs Algériens en France par sexe donne 54,5% des hommes comme ouvriers et 61% des femmes « employées ». Les professions intermédiaires et supérieures totalisent 15%. Cependant, sur le plan du chômage, ce sont les femmes qui éprouvent le plus de difficultés à trouver un emploi. Ces données ne traduisent en aucune façon une baisse de la migration algérienne en France, étant donné que l'enquête emploi exclue toute personne âgée de moins de 15 ans, de même que les binationaux résidant en France.

D'autres catégories de migrants réguliers existent mais elles restent difficilement mesurables : les retraités, les mineurs, les réfugiés, des binationaux, des birésidents, des étudiants sont autant de facettes de la communauté algérienne à l'étranger qui restent peu éclairées.

L'émigration irrégulière des Algériens n'est pas non plus un phénomène récent. Elle est difficilement mesurable. Toute estimation de la migration irrégulière relève de l'arbitraire ou de ce qu'on appelle des « guestimates ». Les quelques éléments d'informations donneraient environ 40 000 Algériens en situation irrégulière à l'étranger (3% de la totalité des migrants Algériens), avec une moyenne de 5 739 expulsions/an⁴ pour l'ensemble des pays de l'UE, pour lesquels les consulats algériens ont délivré des « laisser passer ».

Actuellement, le *harraga* constitue l'une des catégories les plus sensibles de la migration irrégulière des Algériens, du fait notamment de nombreux décès et disparus en Méditerranée et qui font la « une » des media. Avant 2005, les harragas algériens transitaient par la Tunisie pour regagner les rives d'Italie ou par le Maroc pour rejoindre l'Espagne. A compter de cette date, les *harragas* s'organisent pour tenter la traversée avec l'aide de passeurs à partir des côtes algériennes, notamment dans les wilayas de l'Ouest pour gagner Almeria en Espagne et à partir des Wilayas de l'Est pour regagner les côtes de la Sardaigne en Italie.

Selon les données de la DGSN (juin 2009), il est fait état d'une progression des interceptions ces dernières années, avec 335 en 2005, 1 636 en 2006, 1 858 en 2007 et 2 215 en 2008. Cette progression indique certes une augmentation des arrestations, donc une plus forte mobilisation des services sécuritaires mais on ne saurait les traduire par une croissance du phénomène, car les flux restent non mesurables. Si l'on suppose, sur une base minimum de 4 000 tentatives de départs/an par voie maritime, le taux d'interception serait passé de 8% en 2005 à 55% en 2008.

La présence des **étrangers en Algérie** n'est pas non plus récente. Elle est aussi une vieille migration si l'on considère la pyramide des âges des migrants étrangers relevée en 1998. Nous l'estimons en 2008 à 228 000 migrants (soit 0,65% de la population algérienne), en intégrant les travailleurs étrangers recensés par l'ANEM, les employeurs selon les données du CNRCI, les réfugiés relevés par le MAE ou par le HCR, les migrants en situation irrégulière et en excluant les binationaux et/ou birésidents. Près de 90% des migrants étrangers en Algérie sont en situation régulière. Cette population est composée de trois catégories particulières.

La première est celle des *réfugiés* installés en Algérie depuis les années 1970. Elle est estimée à 165 000 selon les autorités algériennes (dont 40 000 réfugiés palestiniens), citées par le HCR dans sa base de juin 2008. Les réfugiés et assimilés représentent 71% des étrangers en Algérie.

Le nombre de réfugiés proprement dit, selon les données onusiennes, est estimé à 94 180 personnes, dont 90 162 sont assistés par le HCR et 941 cas en « instance » d'examen de leur demande d'asile politique en 2008. Les sahraouis sont concentrés dans les centres au Sud d'Algérie, dans la wilaya de Tindouf. Le décompte de cette population ne fait pas l'unanimité. Beaucoup d'enfants sont nés et grandissent dans ces camps. Cette population vit notamment avec le soutien de l'aide internationale.

⁴ Selon les données du CIREFI, compulsées par MIREM, pour la période 2002/2004.

La deuxième catégorie des étrangers est celle des *travailleurs migrants* et des membres de leur famille en Algérie. Le nombre de travailleurs étrangers admis de manière régulière en Algérie a connu une croissance exceptionnelle ces dernières années : ils étaient, selon les données de l'ANEM, moins de 1 000 travailleurs en 1999, le nombre a progressé pour atteindre 37 000 permis de travail délivrés en 2008, dont 40% d'origine chinoise. Cette catégorie représente 16% des étrangers, sans compter les membres de leur famille. Aucune autre caractéristique de cette population n'est diffusée par les services statistiques, mais on suppose que ces travailleurs remplissent généralement les conditions légales, certes avec des exceptions pour certains métiers. L'importation des travailleurs n'est plus dictée par les accords de coopération technique comme dans le passé, mais par des accords économiques liés à la réalisation des projets par des sociétés étrangères en Algérie. C'est une migration temporaire selon la durée du projet à réaliser.

La troisième catégorie d'étrangers est celle des *employeurs*. Le volume global serait autour de 5 000 employeurs/gérants (2% des étrangers en Algérie), sans compter les membres de leur famille installés en Algérie. Selon la nationalité des gérants, directeurs ou présidents du conseil d'administration de sociétés, les Français viennent en tête avec 719 sociétés inscrites au registre du commerce, soit un taux 19%, suivis des Syriens (542), des Chinois (438) et des Égyptiens (279). Concernant les personnes physiques, les nationalités les plus répandues sont : tunisienne avec 509 commerçants, marocaine (416), syrienne (93), chinoise (75).

Il existe toutefois une catégorie ambivalente : celle des *binationaux et/ou des birésidents*. Ils n'ont besoin ni de permis de travail, ni de carte professionnelle. Certains exercent en qualité d'expatriés auprès des sociétés étrangères ou des agences internationales en Algérie. L'unique information statistique accessible est celle du Département des Français à l'Étranger. Il est observé, en fait une reprise de la croissance des « ressortissants français » vers l'Algérie, notamment depuis les années 2000. Ils étaient 28 122 personnes immatriculées auprès des Consulats de France en 1985. En l'an 2000, il ne restait que 8 865 Français en Algérie, le volume a été divisé par trois. Depuis cette date, l'arrivée des Français en Algérie a été multipliée par cinq, pour atteindre plus de 40 000 immatriculations auprès des services consulaires français, dont près de 38 000 de binationaux en 2006. Selon les dernières données en 2007, il y aurait un léger recul des binationaux en Algérie, le nombre est réduit à 36 000, suite à l'assainissement des fichiers consulaires.

Les *étrangers en situation irrégulière* en Algérie constituent un phénomène assez nouveau pour les autorités algériennes. Cette population est estimée à 11% (soit 26 000) de l'ensemble des migrants étrangers en Algérie. Il n'existe pas d'estimation officielle des étrangers en situation irrégulière. C'est un phénomène naissant mais qui semble prendre de l'ampleur, du moins les statistiques des « arrestations » par les services sécuritaires (police, gendarmerie et gardes côtes). Les arrestations sont devenues de plus en plus fréquentes, avec une moyenne annuelle de 6 500 depuis les années 2000. Cette moyenne traduit une certaine progression mais reste aussi biaisée avec la double comptabilité des migrants récidivistes. En fin 2008, le nombre total d'arrestation par la gendarmerie nationale s'élève à 7 824 personnes dont 6 249 ont fait l'objet d'une expulsion. Comme pour les données de la DGSN, les statistiques de la Gendarmerie méritent d'être relativisées. Sur la base de notre estimation, le taux d'arrestation serait de l'ordre de 25% des flux en 2006, avec une légère progression pour atteindre près de 30% en 2008.

Ces données reprises par le rapport algérien déposé devant la Commission des Nations Unies dans la cadre de la Convention 1990⁵, souligne qu'entre l'an 2000 et le 1^{er} janvier 2007, il y a eu 20 000 personnes expulsées du pays, tandis que 42 000 étrangers ont été refoulés aux frontières.

Les résultats de cette analyse ne sont pas surprenants. Des enseignements peuvent être tirés pourtant. Des défis immenses attendent les autorités algériennes dans ses rapports avec l'étranger dans le cadre de la récente crise financière mondiale. La migration de main d'œuvre constitue une donnée cardinale, pour le développement économique et social au sens large du terme, sa gestion et sa régulation se négocient selon les rapports de force et selon les conjonctures.

⁵ Le rapport Algérie est accessible sur le site www.december18.com

Dans le contexte actuel de l'économie algérienne et la crise financière mondiale, les autorités algériennes ont engagé une réorientation de la politique de développement, avec un plus grand engagement dans la poursuite de sa croissance en s'appuyant plus à ses propres capacités d'investissement et moins sur les IDE. Les indicateurs macroéconomiques sont plutôt au "vert" avec des indicateurs sociaux plutôt au "rouge".

C'est aussi ce que révèle le survol des principaux indicateurs du marché du travail. La tendance à la baisse du taux global moyen de chômage n'est pas proprement liée à la croissance, plutôt tirés plus par des facteurs exogènes, que par la création de la richesse par le système productif. Le secteur des hydrocarbures, plutôt externalisé et fragilisé par la volatilité du prix du baril de pétrole, est peu créateur d'emplois bien qu'il contribue fortement au PIB. La nouvelle stratégie industrielle, pour une moindre dépendance de la croissance sur le secteur hydrocarbure et la nécessaire diversification de la production nationale, reste encore un débat d'école. La qualité des emplois offerts jusqu'ici par le secteur privé, souffre d'un déficit énorme en matière de protection sociale car le secteur informel maintient encore une dynamique puissante.

De ce fait, les problèmes majeurs sont *moins* les comportements d'activités des actifs vulnérabilisés, tels les jeunes et les femmes, mais *plus* la faiblesse des opportunités d'emplois décents. C'est à l'aune de la crise du marché du travail, dont plusieurs facettes sont invisibilisées par les données statistiques produites et diffusées, que la migration internationale se pose en alternative pour un segment de la génération actuelle des actifs, qu'ils soient travailleurs ou chômeurs.

Un double effet, apparemment paradoxal, est relevé sur le plan de la migration de main d'œuvre. Les Algériens continuent, par tous les moyens, de s'affranchir des restrictions imposées à la mobilité internationale. D'une part, la fuite des compétences est redevenue une préoccupation majeure des autorités algériennes face aux forces attractives de politiques actives déployées par certaines économies des pays du Nord mais aussi des pays arabes du Golfe. D'autre part, les actifs de faible qualification transgressent les interdits pour emprunter la voie la plus dangereuse en partant par la voie maritime, le plus souvent dans des embarcations de fortune, pour gagner les rives nord de la Méditerranée.

L'autre effet est celui de l'immigration, aussi bien régulière qu'irrégulière, vers l'Algérie et à travers l'Algérie vers les pays du Nord. La migration régulière des travailleurs étrangers entre dans le cadre d'une politique économique volontariste en vue de réduire les coûts des grands projets en réalisation. L'importation d'une main d'œuvre étrangère reste encore une des voies retenues par les autorités algériennes. De même, l'économie oasienne au sud de l'Algérie a besoin d'importantes ressources humaines saisonnières puisées notamment dans les formes historiques d'une migration frontalière. C'est à travers cette dynamique que la migration irrégulière des étrangers prend aussi racine sur les rives nord du Sahara, transformant souvent le désert en un cimetière pour les moins préparés aux risques de la traversée du pays vers les rives nord de la Méditerranée.

Les réactions algériennes s'inscrivent depuis peu dans une logique sécuritaire, donc forcément répressive, de la migration irrégulière, autant pour les étrangers en Algérie que pour les harragas. Ces réactions sont quelque peu ajustées aussi aux directives de la Communauté Européenne dans la sécurisation des frontières des pays de la rive nord de la Méditerranée. Cette nouvelle prise de position algérienne reste à mi-chemin aux directives européennes, qui insistent en plus de la protection de la forteresse Europe, à l'établissement d'un Accord Cadre pour la réadmission des ressortissants Algériens dans tous les pays de l'UE.

Des perspectives s'ouvrent en Algérie avec une nouvelle politique économique fondée sur les capacités propres du pays d'engager des négociations avec les pays riverains tant au niveau de la Méditerranée qu'au niveau du Sahara pour la régulation des flux migratoires dans le respect de la légalité internationale. L'Algérie, optant pour la prudence, a établi des accords avec certains pays d'accueil, ayant habituellement une forte intensité de ressortissants Algériens, et privilégiant à ce jour plutôt le dialogue informel dans le cadre du Groupe 5+5.

Recommandations

Deux classes de recommandations peuvent être élaborées à partir de ces enseignements, d'abord le plan de la nécessaire construction d'un savoir, d'une intelligence du phénomène et de son évolution, puis sur le plan global des défis actuels.

La construction d'une intelligence des migrations internationales

La construction de cette intelligence est indispensable. La production d'un savoir nouveau à la lumière des formes observées des migrations internationales impose la saisie de l'ensemble des facteurs devant impacter, positivement ou négativement, sur le développement économique et social de l'Algérie. Le déficit de ce savoir ne peut conduire qu'à des actions improvisées aux risques certains. Au moins trois actions sont à mener sur le plan de la production de ce savoir.

- Le premier acte revient à la mesure du phénomène : de notre émigration et des immigrés dans notre pays. Un sondage national, fondé sur la base de donnée du RGPH 2008, qui dispose un module sur la migration internationale pourrait être une piste féconde. Dans la même logique, la création d'un Observatoire des Migrations peut donner lieu à la production de données à travers un système d'observation permanente des mouvements migratoires.
- La mesure de l'impact de la migration sur le développement économique et sociale reste à faire. Une étude sur les transferts entre les migrants et les non-migrants des remises matérielles et/ou immatérielles donnerait une plus grande lisibilité de la contribution au développement local et par voie de conséquence sur le développement économique et social.
- Les migrations ne se reproduisent pas de la même manière dans le temps et dans l'espace. Les liens sociaux entre migrants et non-migrants en Algérie sont multidimensionnels. Sa complexité impose une décomposition des liens sociaux afin de renforcer les éléments fragilisés et d'entretenir les éléments structurels.

Les défis actuels

La production de cette intelligence est un préalable nécessaire quant à la prise de décision face aux défis de plus en plus complexes. Les grands défis actuels en Algérie peuvent être résumés en trois points.

- La réorientation de la stratégie économique algérienne vers des liaisons plus fortes entre la croissance et l'emploi. Cette stratégie se construit progressivement à travers les réformes institutionnelles qui sont beaucoup plus lentes que les réformes économiques. Le microclimat des affaires, certes encore contraignant, subit déjà l'impact du macroclimat du processus de mondialisation qui a montré ses limites avec la crise financière mondiale. Le "patriotisme économique" ne peut être qu'un moyen à court terme, l'intégration pleine de l'économie algérienne à l'économie mondiale reste un défi constant.
- Cette mondialisation a aussi ouvert un marché de travail sans frontière qui puise les compétences, les talents globaux, dans une course effrénée à suppléer les besoins des économies du Nord en voie de sous-peuplement. Face à cette organisation active d'attraction des talents, les économies du Sud sont impuissantes et ne peuvent riposter avec la même vigueur. Autre phénomène connexe est celui de l'immigration irrégulière, entraînant notamment les actifs les moins qualifiés, vers le secteur informel des économies du Nord. L'informel global s'organise ainsi pour limiter les coûts excessifs des emplois réguliers dans certains pays européens et pour contenir la rude concurrence mondiale déclenchée par la triade et les nouvelles puissances économiques mondiales, à savoir la Chine et l'Inde. L'Europe en voie d'un dépeuplement impose ainsi une double sélection, légale et illégale, de la main d'œuvre étrangère. Le défi algérien comporte ainsi deux dimensions : trouver la parade nécessaire pour retenir ses compétences et attirer les talents globaux installés à l'étranger et puis, trouver les moyens de création d'emplois décents pour les moins qualifiés afin de freiner la migration irrégulière.

- Le dernier défi est celui de la mise en place d'une structure de veille constante des évolutions des indicateurs de la migration de main d'œuvre. L'absence d'une visibilité des facteurs déterminants de la mobilité nationale et internationale n'autorise point d'anticiper l'évolution des comportements des actifs sur le marché local ou international. Le diagnostic est souvent établi *a posteriori* d'où les actions engagées ont souvent l'air d'être approximatives et inadéquates. A la croisée des problèmes inhérents à la migration de main d'œuvre se trouvent, par exemple le salaire, la valeur travail, le temps du travail, le temps libre, facteurs de base totalement opacifiés par les données statistiques tant nationales qu'internationales.

Acronymes

ANEM	Agence Nationale de l'Emploi
APN	Assemblée Populaire Nationale
BIT	Bureau international du Travail
CARIM	Consortium for Applied Research on International Migration /
CENEAP	Centre National d'Etudes Appliquées à la Population
CISP	Comité International pour la Solidarité avec les Peuples
CIT	Conférence Internationale du Travail
CNES	Conseil National Economique et Social
CNRCI	Chambre Nationale du Registre de Commerce et de l'Industrie
CREAD	Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement
DGSN	Direction Générale de la Sécurité Nationale
DFAE	Direction des Français à l'Etranger
IMF/FMI	International Monetary Fund
INE	Institut National Espagnole
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IGT	Inspection Générale du Travail
ISTAT	Institut Statistique Italien
IUE	Institut Universitaire Européenne
MERC	Middle East Research Competition
MENA	Middle East and North Africa
MIREM	Migration de Retour au Maghreb
MOD	Main d'œuvre et Démographie
OAT	Organisation Arabe du Travail
OCDE	Organisation Communautaire pour le Développement Economique
OIM	Organisation Internationale des Migrations
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONS	Office National des Statistiques
PAF	Police aux Frontières
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SARP	Société Algérienne de Recherche en Psychologie
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
STATCAN	Institut Statistiques du Canada
UMA	Union du Maghreb Arabe
UNCTAD	United Nation Commission for Trade and Development
UNDESA	United Nation Economic & Social Affairs
UNECA-NA	United Nation Economic Commission for Africa – North Africa
UNESCO	United Nation for Education, Social and Cultural Organization
UNICEF	United Nation International Children Emergency Funds
UNHCR	United Nation High Commission for Refugees

Liste des graphiques, tableaux et cartes

Graphiques

<i>N°</i>	<i>Intitulé</i>	<i>page</i>
1	Evolution des indicateurs démographiques de 1990 à 2007	25
2	Pyramide des âges selon les données provisoires du RGPH 2008	26
3	Evolution de la population active de 1982 à 2007	31
4	Indice de croissance de l'emploi selon le sexe	31
5	Evolution du taux d'activité selon le sexe de 2003 à 2007	32
6	Evolution du taux d'activité féminine selon le groupe d'âge de 2003 à 2007	33
7	Evolution de la structure de l'emploi selon les grandes branches d'activité de 2003 à 2007	34
8	Evolution de la structure de l'emploi selon le niveau d'instruction de 2004 à 2007	34
9	Evolution de la structure des niveaux d'instruction des travailleuses de 2004 à 2007	35
10	Evolution de la structure des statuts de l'emploi de 2004 à 2007	35
11	Evolution de la structure du secteur privé selon le statut de l'emploi de 2004 à 2007	36
12	Evolution des statuts des hommes (en %)	37
13	Evolution des statuts des femmes (en %)	37
14	Evolution du taux de l'emploi informel selon l'affiliation à la sécurité sociale de 1992 à 2007	39
15	Affiliation à la sécurité sociale selon le statut dans l'emploi	40
16	Evolution du taux de chômage selon le sexe de 2003 à 2007	42
17	Evolution du taux de chômage féminin selon les classes d'âge de 2003 à 2007	43
18	Evolution du taux de chômage selon les deux grandes classes d'âge et le sexe de 2003 à 2007	44
19	Evolution du taux de chômage selon les classes d'âge de 2003 à 2007	44
20	Evolution du taux de chômage selon les niveaux d'instruction de 2004 à 2007	45
21	Les modes de recherche d'emploi de 2004 à 2007	45
22	Répartition des STR1 selon les secteurs d'activité de 2004 à 2007	46
23	Répartition des STR1 selon les motifs du chômage de 2004 à 2007	47
24	Répartition de la communauté algérienne selon les régions à l'étranger	48
25	Structure des émigrés actifs selon la catégorie professionnelle et le sexe en France en 2007	49
26	Répartition de la population migrante algérienne en France (15 ans et plus) selon le groupe d'âge et le sexe en 2007	49
27	Evolution des flux des Maghrébins vers la France de 1995 à 2005 (en %)	52
28	Evolution de la population étrangère au Maghreb central de 1960 à 2005	55
29	Personnes nées à l'étranger selon la nationalité déclarée selon le RGPH 1998 (en %)	57
30	Croissance de la population française en Afrique du Nord de 1985 à 2006 (base 100 :1985)	58
31	Les travailleurs étrangers selon la nationalité en 2006	59
32	Evolution des transferts (entrées) vers les pays du Maghreb de 1976 à 2008	64
33	Evolution des transferts, des IDE et de l'aide au développement de 2002 à 2007	65

Cartes

1	Situation géographique de l'Algérie	25
2	Axes de transit des migrants	61

Tableaux statistiques

1	Quelques indicateurs macro-économiques de l'Algérie	28
2	Evolution de l'emploi de jeunes (15/24) entre 1997 et 2005	38

1. Contexte de la migration, du marché du travail et du développement

Cette section invite à une vue en profondeur du contexte actuel de la migration de main d'œuvre en rapport avec le marché du travail et le développement. Les fenêtres ouvertes sont celles du cadre institutionnel, prenant appui sur le cadre législatif (international, régional et national). Puis nous présentons, de manière succincte, notre lecture de la nouvelle stratégie politique algérienne, imbriquée elle aussi dans les conventions bilatérales les plus pertinentes pour enfin poser les questions actuelles de la migration internationale en Algérie.

A. *Les institutions en charge de la migration internationale*

A première vue, l'Algérie n'a pas arrêté de politique, ni de stratégie de gestion de la migration internationale. Cependant une politique globale se traduit dans la pratique gouvernementale par une distribution horizontale de missions en direction des travailleurs migrants et des membres de leur famille. Cette distribution atteste implicitement l'existence d'une stratégie de gestion de la migration internationale, tant des Algériens à l'étranger et des travailleurs étrangers en Algérie.

Au centre de ce dispositif se trouve le **ministère des Affaires étrangères**, avec ses démembrements au niveau international, notamment des ambassades et des représentations consulaires pour la gestion administrative des flux des migrants, à travers la délivrance de passeports, de laissez passer, de visa et autres pièces d'état civil pour tout ressortissant Algérien à l'étranger et pour tout étranger désirant se rendre en Algérie. De même, il est à souligner la fonction des affaires étrangères dans ses rapports avec les instances internationales et régionales dans le cadre de l'adoption des Conventions avec les pays étrangers, tout comme pour la gestion des réfugiés, avec le HCR en particulier. Puis, il existe aussi un département des affaires étrangères qui est chargé des affaires africaines et maghrébines, notamment dans le cadre de la Convention de l'Unité Africaine et de l'Union du Maghreb Arabe.

Le **ministère de l'Intérieur**, à travers la direction de la réglementation des étrangers en Algérie, occupe une place centrale dans la gestion des flux des étrangers en Algérie. La DGSN et la PAF sont deux entités qui interviennent dans la gestion des séjours et la délivrance de la carte de résident étranger en Algérie. Ce département a pour mission aussi la sécurité des frontières. Toute la gestion de la migration irrégulière, tant des Algériens vers l'étranger, que des étrangers vers l'Algérie, relève d'une force combinée de la police, de la gendarmerie nationale et de la défense, avec notamment la mobilisation des forces navales et aériennes au niveau des frontières (maritime, terrestre et aérienne).

Le **ministère de la Justice** dispose des services chargés des relations avec les Algériens à l'étranger ainsi qu'avec les étrangers en Algérie, pour toute affaire relevant de la justice et des voies de recours. Le service de la naturalisation est un organe central pour les procédures liées à l'acquisition ou à la déchéance de la nationalité algérienne.

Le **ministère des Finances** n'est pas en reste, car avec le rôle de plus en plus important de la mobilisation des transferts de fonds, tant en entrée comme en sortie, une actualisation permanente des textes relatifs aux modalités bancaires et douanières, est engagée. Les douanes algériennes interviennent dans la mise en œuvre des règles de changement de résidence et des droits relatifs aux importations et exportations sans paiement.

Au niveau national, c'est le **ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale** qui est en charge de la mission de la gestion de la migration de la main d'œuvre algérienne à l'étranger et des étrangers en Algérie.⁶ Cette mission est mise en exécution par l'Agence Nationale pour l'Emploi

⁶ Le décret 03-137 du 24 mars 2003 précise les attributions du ministère du Travail et de la Sécurité sociale quant à l'élaboration de la politique relative à l'utilisation de la main d'œuvre étrangère en Algérie et la formulation des politiques de l'utilisation de la main d'œuvre algérienne à l'étranger.

(ANEM) à travers toute une batterie de procédures devant déterminer les critères d'autorisation de placement des travailleurs étrangers en Algérie et d'envoi des travailleurs Algériens à l'étranger.

D'autres départements ministériels ont pour fonctions d'apporter des contributions spécifiques sectorielles, pour la gestion de la migration.

Le **ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Communauté nationale à l'étranger** occupe une place privilégiée dans le gouvernement dans ses rapports avec les Algériens résidant à l'étranger dans toutes les questions relevant du social et de la solidarité internationale.

Les ministères, chargés de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, sont impliqués notamment dans la gestion des flux des étudiants, des stagiaires et des compétences. Des mécanismes sont mis en place pour la scolarisation des enfants des Algériens tant à l'étranger tout comme lors du retour, même provisoire, en Algérie, pour la gestion des bourses d'études à l'étranger ainsi que la validation ou l'équivalence des diplômes et de l'ouverture des établissements scolaires étrangers en Algérie.

Le **ministère du Commerce** n'est pas en reste. Le dispositif d'immatriculation des établissements étrangers (commerces et industries) a pour mission de gérer les implantations de ces établissements tout comme la gestion des registres des personnes physiques et morales d'origine étrangère en Algérie.

On peut aussi relever d'autres départements ministériels, comme celui de la Jeunesse et des Sports, de la Culture, des Cultes et des Affaires religieuses qui interviennent, chacun selon ses prérogatives en direction des étrangers en Algérie tout comme des Algériens à l'étranger. Cette lecture des missions départementales, distribuées de manière horizontale au niveau des institutions nationales permet de comprendre la stratégie algérienne en matière de la migration internationale, qui se met en œuvre à travers le cadre législatif.

B. Cadre législatif

L'examen du cadre législatif sur la migration de main d'œuvre repose sur un corpus assez divers qui ne s'offre pas aisément à l'analyse. Nous nous inscrivons dans une logique de capitalisation des études récentes conduites. La première étude, réalisée dans le cadre notamment avec l'UNESCO, porte sur les droits des migrants à la lumière de la Convention de 1990⁷, puis la deuxième sur la législation relative à la migration de main d'œuvre avec l'OIT⁸, ensuite un troisième rapport sur les droits des migrants avec l'OIM⁹. Le dernier, produit dans le cadre du projet MIREM/UE en 2007¹⁰, tente de cerner les dispositifs législatifs relatifs à la migration de retour dans le pays d'origine. Ces rapports constituent une base de connaissances assez récente sur les droits des travailleurs migrants.

Sur le plan international, le cadre légal mérite une attention particulière car les conventions internationales ont une suprématie sur la législation nationale. Pour une revue approfondie des conventions internationales des Nations Unies et des conventions spécifiques liées à la migration internationale de l'OIT, de même que les conventions régionales (UMA, OAT, Union Africaine, Union Européenne), notre rapport publié dans les Cahiers des Migrants apporte tous les éléments nécessaires. Néanmoins, il nous semble important de nous arrêter, pour la présente étude sur les accords bilatéraux les plus pertinents à la lumière des enjeux actuels de la migration économique.

L'Algérie vient de réajuster le cadre légal des conditions d'entrée et de séjour des étrangers en Algérie avec la promulgation d'une nouvelle loi en 2008 qui serait en conformité avec les conventions

⁷ Chaire UNESCO, Université de Casablanca : Les Droits des migrants avec une mention particulière de la Convention de 1990 sur les droits des migrants et des membres de leurs familles, sous la direction de Khadija El Madmad, Unesco, Rabat, 2004. Cf., chapitre sur l'Algérie. www.unesdoc.unesco.org/images/oo13/001395/139531f.pdf

⁸ Rapport sur la législation sur la migration internationale au Maghreb central, sous la direction de MUSETTE M.S., Edition ILO, 2006. Cahier des Migrations internationales n° 77E & n° 77F. Rapport accessible sur le lien suivant www.ilo.org/public/english/protection/migrant/publ/imp-list.htm.

⁹ « Les Droits des Migrants – Algérie. Rapport réalisé par MUSETTE M.S. dans le cadre du projet «Informed Migrant» de l'OIM, 2006. Bureau de l'OIM, Italie. Inédit.

¹⁰ Le retour des migrants en Algérie : une stratégie nouvelle ? Rapport MIREM/IUE, Université de Florence, 2007, accessible sur le lien suivant : www.mirem.eu/archive/2007_01

internationales des Nations Unies, celle de 1990 portant sur les droits des travailleurs étrangers et des membres de leurs familles, de même qu'avec celle portant sur la lutte contre le trafic des êtres humains. C'est ainsi que l'Algérie a modifié la loi sur les conditions de séjour des étrangers en Algérie, de même qu'elle mène une lutte sans relâche contre la migration irrégulière des Algériens. Il est utile de souligner que l'Algérie a déposé son premier rapport, en juin 2008, auprès de la Commission des Nations Unies pour le suivi de l'application de la Convention de 1990¹¹.

Néanmoins, il nous semble utile de préciser le cadre global de cette législation qui ne remet pas en cause les clauses des accords avec les pays riverains du Sahara. La liberté de circulation des Touaregs obéit à des règles admises par l'ensemble des pays de la sous-région. C'est une migration frontalière régulière. Certes, il n'est pas dans notre intention de revenir sur l'histoire du peuplement de cet espace. Nous proposons trois éléments clefs qui constituent l'architecture d'une fusion sociétale stable. Autrement dit, toute tentative d'interdiction des mouvements porterait atteinte à l'équilibre maintenu jusqu'ici entre les peuples des deux rives du Sahara.

Consciente de cet enjeu, l'Algérie indépendante a tout fait pour maintenir cet équilibre au sud et ce, au prix de dérogations aux lois de la République. La liberté de circulation des Touaregs est maintenue dans tout l'espace du Sahara. Les Touaregs sont dispersés entre l'Algérie, le Mali et le Niger. La migration, au sens onusienne du terme, obéit à des limites territoriales. Ces limites ont été arrêtées de concert avec les Etats du Mali et du Niger. Les accords entre l'Algérie et le Mali datent de la publication du décret 63-356 du 12 septembre 1963. Mais la loi portant approbation de la convention relative au bornage des frontières n'est intervenue qu'en 1983. Le décret n° 83-09, portant ratification de cette convention, est publié au Journal Officiel le 28 mai 1983. Simultanément, les accords vont être établis avec le Niger avec la promulgation de la loi n° 83-08 du 21 mai 1983 portant approbation du bornage de la frontière d'Etat et le décret n° 83-379, portant la ratification de la Convention, est publié le 28 mai 1983.

Mais au-delà de ces conventions sur le tracé des frontières, il y a un autre élément structurant des rapports entre les populations, celle de l'économie. L'économie des peuples nomades et/ou sédentaires du désert obéit aux principes du troc. Ce système est maintenu. L'Algérie contribue, de différentes manières, à la régulation du fonctionnement, avec plusieurs instruments, dont l'arrêté interministériel du 14 février 1988, fixant les conditions et modalités d'importation et d'exportation de marchandises dans le cadre du commerce de troc frontalier avec le Niger. Puis un autre arrêté interministériel en décembre 1994 fixe les modalités d'exercice de troc frontalier avec le Niger et le Mali, modifié et complété le 14 décembre 1995, puis encore récemment par un arrêté du 12 avril 1999.

La liberté de circulation des personnes est aussi admise avec la suppression de visa pour les « migrations frontalières » de courte durée, inférieure à trois mois. Souvent des dépassements de durée sont observés. D'ailleurs cette forme de migration est estimée non-pertinente pour les statistiques de la migration internationale et n'entre pas dans la catégorie des travailleurs migrants, telle que définie par la Convention onusienne de 1990 sur les droits des migrants.

C. Nouvelle stratégie politique et accords bilatéraux

Avant d'entrer dans l'analyse des accords bilatéraux, il nous semble utile de mettre en relief le cadre de dialogue politique sur la migration de main d'œuvre et le développement. Sur le plan politique strictement, l'Algérie poursuit ses efforts dans la gestion de la migration de main d'œuvre, toute en renforçant le cadre législatif national existant et en entretenant un dialogue constant avec les pays de la région. Le seul cadre de concertation durable, demeure, à notre avis, celui du Groupe 5+5. Ce cadre informel, non contraignant, a permis des prises de positions communes, régulièrement ajustées en fonction des événements majeurs liés à la migration économique et au développement¹². L'analyse des discours produits dans ce cadre indique que la migration est effectivement un facteur de développement dans sa globalité, non limité aux actions de co-développement, actions certes nécessaires mais non suffisantes au niveau de la région.

¹¹ Cf. El Watan, 21 mai 2009. « Le contrôle aux frontières s'intensifie ».

¹² Cf. Musette Saïb. Le Groupe 5+5, un espace dialogue régionale durable. Communication, Italie, décembre 2008.

Les conventions bilatérales

La convention principale pour l'Algérie est celle établie avec la France et puis accessoirement avec des pays tiers. En décembre 1968, un accord franco-algérien est signé pour l'émigration algérienne. Cet accord instaure un certificat de résidence de cinq ans pour les Algériens entrés en France après le 1^{er} janvier 1966. Tout autre Algérien, entré avant cette date, reçoit un certificat de dix ans de validité. Cet accord est complété par un protocole, composé de deux échanges de lettre et une annexe, signés à Alger. Cet accord reste, à ce jour, la pièce maîtresse de l'édifice juridique qui conditionne la circulation, l'emploi et le séjour des travailleurs Algériens et de leur famille en France. L'Algérie bénéficiait d'un quota de travailleurs temporaires par an. Cet épisode allait s'achever en septembre 1973, date à laquelle le gouvernement algérien suspend unilatéralement les départs de travailleurs vers la France.

Dès la rupture des accords de migration des travailleurs avec la France en 1973, l'Algérie opta pour une politique de réinsertion des travailleurs Algériens résidant à l'étranger, avec toute une panoplie de mesures incitatives en matière de logement, de formation, d'emploi et de scolarisation des enfants des migrants de retour. Ce programme a connu des résultats mitigés mais aucune mesure n'a été prise à ce jour pour relancer la migration des travailleurs Algériens à l'étranger.

La politique de réinsertion, admise déjà comme principe dans la Charte nationale de 1975, devient officielle avec le Décret n° 81-80 du 2 mai 1981, avec la création d'un Comité national de la réinsertion des nationaux résidant à l'étranger. Enfin la question du service national est traitée par l'adoption d'un Accord entre l'Algérie et la France le 11 octobre 1983.

L'initiative innovante de l'Algérie, unique en Afrique, relative à la participation des migrants au développement national est celle de la participation de la diaspora à la vie politique algérienne tout en demeurant à l'étranger. Non seulement les Algériens résidant à l'étranger participent aux élections mais ils ont aussi droit à être élus et siègent au niveau du parlement algérien suite aux Assises de la Migration en 1995. Un département ministériel a été aussi mis en place pour la communauté algérienne à l'étranger (1997). Après quelques années d'activité, ce département avait été fermé (2004), et il a été réinstallé récemment en 2008 en intégrant le ministère de la Solidarité, de la Famille et de la Communauté algérienne à l'étranger. Contre toute attente, le gouvernement algérien décida en 2009 (loi complémentaire de la loi des finances 2009), d'imposer la restitution de la carte de résident étranger (française notamment) pour bénéficier des dispositions légales liées au changement de résidence et de retour au pays.

Autres conventions bilatérales

Outre cet accord avec la France d'où l'essentiel des travailleurs Algériens y séjournent encore, l'Algérie a ratifié aussi un accord avec la Belgique (1968) sur la sécurité sociale des travailleurs. De même, elle a établi une série d'accords avec les pays voisins, notamment avec la Tunisie (1966), le Maroc (1963), la Libye (1987) et plusieurs conventions bilatérales avec des pays subsahariens, tels que le Mali et le Niger et ce, selon les principes cardinaux de la réciprocité en diplomatie.

Par ailleurs, l'Algérie a conclu différents accords bilatéraux relatifs au retour, à l'extradition et à la réadmission des citoyens Algériens à l'étranger, notamment avec

- la France (accord de coopération policière en 2003),
- l'Allemagne (accord entré en vigueur en 1999),
- l'Italie (accord signé en 2000),
- l'Espagne (accord entré en vigueur en 2004),
- le Royaume Uni (accord signé en 2006),
- les Pays-Bas (négociation en cours),
- le Luxembourg (négociation en cours),
- la Belgique (négociation en cours),
- le Malte (négociation en cours).

De même, d'autres Conventions ont été établies avec un certain nombre de pays asiatiques, d'Amérique Latine, arabes et africains. Ce cadre concerne les « retours contraints » des migrants Algériens.

Au niveau de la sous-région de l'Afrique du Nord, la liberté de la circulation est consacrée par les Accords de l'UMA (1989), mais aussi des conventions bilatérales existent entre l'Algérie et les autres pays membres de l'UMA. Dans ce contexte, malgré les différends politiques qui ralentissent la coopération économique, le secrétariat de l'UMA, à travers les différentes commissions sectorielles, ne cesse d'œuvrer afin d'établir des rapports constructifs au niveau économique. Par exemple, la dernière initiative dans le secteur des finances relative à la création d'une Banque Maghrébine est louable à plus d'un titre. Nous devons aussi souligner l'existence des Unions entre les syndicats des travailleurs et les associations patronales au niveau de la région.

La coopération multilatérale n'est pas non plus négligeable notamment dans le cadre des initiatives du Groupe 5+5, dont les activités ne se limitent pas à la circulation des personnes, mais intègre des actions de coopération au niveau du tourisme, de l'environnement, de la défense et de la sécurité intérieure.

De même, en rapport avec les pays frontaliers au sud de l'Algérie, notamment le Niger et le Mali, des accords ont été conclus pour le bornage des frontières, pour la circulation des personnes tout comme pour l'échange des biens et des services, à travers l'économie du troc. Des accords sont aussi établis dans le cadre de la sécurité territoriale, comme dans la lutte contre l'immigration irrégulière, le trafic des êtres humains et le crime transnational.

Enfin, il n'est pas inutile de rappeler l'existence d'autres initiatives dans le cadre du Dialogue entre l'EU et les pays méditerranéens, comme par exemple la Déclaration de Barcelone ou encore plus récemment, les initiatives de l'UPM et celles de l'UE avec l'Afrique sur la question de la migration.

D. Problèmes actuels

La stratégie algérienne de la gestion de la migration internationale et du marché du travail, reconstruit à travers les missions confiées aux divers départements ministériels, et à travers la batterie des instruments juridiques et des conventions bilatérales, constitue le cadre global dans lequel vont émerger des questions d'intérêt national en rapport au développement économique et social de l'Algérie.

Plusieurs questions sont redevenues problématiques notamment avec la reprise de l'importation de la main d'œuvre étrangère en Algérie. Toutes les questions sociales se posent avec acuité : droits aux transferts de salaires, au regroupement familial, au mariage, au logement, à l'école, à la santé et aux libertés de cultes et de culture. L'Algérie vient de revoir les textes sur la condition de séjours des étrangers sans pour autant entrer dans les droits sociaux et culturels des travailleurs et des membres de leur famille, comme stipulés dans le cadre de la convention onusienne de 1990. Pour les étrangers en situation régulière en Algérie, certains droits sont reconnus et d'autres ne le sont pas, telles les questions liées au logement et aux transferts, notamment pour les travailleurs migrants de droits communs. Pour les migrants étrangers en situation irrégulière, le respect des droits sociaux et culturels tels que prévus dans le cadre de la Convention onusienne reste problématique. La stratégie algérienne se fonde plus sur des mécanismes sécuritaires, avec l'expulsion à la clef soit vers le pays d'origine (lorsque l'identification est prouvée) soit vers les postes d'entrée frontalière.

Les mêmes questions sont soulevées pour les Algériens résidant à l'étranger. La gestion des droits des travailleurs Algériens à l'étranger et des membres de leur famille est une des priorités des autorités algériennes. La particularité de l'émigration algérienne revient à sa participation active à la vie politique du pays, même si elle a acquis, pour la plupart, la nationalité du pays d'accueil. On assiste présentement à une nouvelle vague de départs des Algériens à l'étranger, de manière régulière ou irrégulière. Cette reprise de l'émigration met en scène deux profils de migrants : les travailleurs Algériens hautement qualifiés partent généralement par la voie régulière, les moins qualifiés, confrontés aux mécanismes sélectifs, empruntent les voies irrégulières pour quitter le pays. A côté de ces départs, on assiste à une reprise du retour des migrants Algériens de l'étranger. Ces retours ont

toujours existé, notamment pour les retraités, les étudiants, les stagiaires. Une nouvelle catégorie est visible, celle des travailleurs binationaux et/ou de birésidents. A ces mouvements, les questions relatives à la « fuite des cerveaux » ou de « mobilité des compétences » sont soulevées. De même, des questions liées aux transferts de fonds tant des Algériens vers le pays que des travailleurs étrangers vers leur pays d'origine. La migration irrégulière des Algériens est aussi une question d'une brûlante actualité, avec sa pénalisation depuis peu.

La mise en vedette de ces questions n'est pas pourtant aisée dans le cadre actuel du système d'informations statistiques de la migration internationale et du marché du travail. De même, nous assistons à une prolifération des discours mais peu d'études approfondies sont entreprises sur la migration internationale et le marché du travail.

2. Sources de données

Les sources de données sur le marché du travail et la migration internationale sont multiples et proviennent de productions diverses. Outre les sources de données documentaires, y compris juridiques, une prudence particulière doit être consacrée aux sources de données statistiques.

A. Données documentaires

La réalisation de ce rapport se fonde d'abord sur les rapports, études, réflexions et articles produits sur le marché du travail et sur la migration internationale, que nous avons sélectionnés pour la conduite de nos différents travaux de recherche. Outre ces données documentaires, nous avons aussi procédé à une sélection de textes réglementaires les plus pertinents sur ces thématiques, textes aujourd'hui accessibles sur le site des journaux officiels de l'Algérie (www.joradp.dz).

B. Données statistiques sur le marché du travail

Les données statistiques sur le marché du travail sont de sources multiples en Algérie. Nous retiendrons exclusivement l'enquête emploi. Les données de sources administratives ou le Recensement s'éloignent parfois des indicateurs et des nomenclatures internationaux. L'ONS conduit, de manière plus ou moins régulière, un sondage annuel sur la main d'œuvre et démographie (MOD). Les définitions de l'activité utilisées pour les recensements, prêtant à confusion, sont écartées dans nos analyses¹³. Pour la période 1997/2002, les enquêtes étaient irrégulières : en 1997, l'ONS avait prévu de réaliser une enquête emploi en 4 passages, seul un passage à été réalisé.

En 1998 et 1999, il n'y a pas eu d'enquête emploi, les services du Chef du Gouvernement établissent une estimation du taux de chômage, selon une méthodologie jamais diffusée¹⁴. En l'an 2000, l'enquête emploi est intégrée dans l'enquête consommation des ménages, qui a duré toute l'année. En 2001, une enquête emploi a été réalisée. En 2002, des questions sur l'emploi ont été introduites dans une enquête sur la santé et les jeunes, notamment les célibataires. L'informel, selon la définition du BIT, reste encore flou. Quelques indicateurs des enquêtes MOD permettent une certaine visibilité. Aucune donnée sur l'informel n'est diffusée par les autorités algériennes, outre une ligne généralement publiée dans les données statistiques du Plan, le désignant parfois de « secteur non-structuré » ou « informel », avec un contenu large, comprenant les éléments du service national, les formes particulière d'emploi, le travail à domicile... Ces données sont aussi reprises par les services de la Banque mondiale et du FMI.

¹³ Les recensements algériens utilisent la déclaration spontanée des individus pour les classer dans une des situations individuelles : travail et sans travail. L'indicateur du chômage, selon la définition de l'OIT (1982) repose sur une combinaison de critères, pas seulement sur la déclaration spontanée de l'individu.

¹⁴ Cette approche a toujours été adoptée par le gouvernement algérien à chaque fois que l'ONS ne réalise pas de sondage sur l'emploi ou mieux encore, lorsque les résultats de l'enquête emploi sont contestés par le gouvernement, tel est le cas pour 2007 par exemple. Le taux de 11,8% a été annoncé par le délégué au Plan au Conseil du gouvernement en janvier 2008 avant même la publication des résultats de l'enquête main d'œuvre : selon cette dernière, le taux de chômage est estimé à 13,8%. Toutefois, les publications gouvernementales, à l'exemple du Rapport sur le développement humain en 2008 (CNES/PNUD) maintiennent le taux à 11,8%.

A la lumière de ces constats, il nous semble plus indiqué d'examiner l'évolution de l'emploi durant la période 2003/2007 qui a connue une certaine régularité. Durant cette période, l'enquête a été conduite sur un échantillon variant entre 13 000 et 15 000 ménages, tirés de la base du recensement 1998, durant le dernier trimestre de l'année, saisissant ainsi l'activité sur une semaine glissante. Par ailleurs, au-delà de la polémique sur le taux de chômage, le mode de passation, de même que la taille de l'échantillon réduisent la portée des résultats des enquêtes emploi. Enfin, il est à souligner aussi que la base des données des enquêtes n'est pas diffusée. Des résultats limités sont publiés sur le site web de l'ONS (<http://www.ons.dz>) sous la rubrique « statistiques emplois », mais des résultats assez détaillés sont publiés dans les Collections Statistiques destinées au public. Il est à relever qu'il n'existe aucune question sur les travailleurs migrants dans les enquêtes emploi.

C. Données statistiques sur la migration internationale

L'un des problèmes majeurs dans l'étude de la migration de main d'œuvre est celui de la diffusion des données statistiques par les organes de production. Nous distinguons les sources selon la production, nationale ou étrangère.

D. Sources nationales

Les sources nationales sont plutôt des données administratives. Les données d'enquêtes provenant du recensement 2008 ne sont pas toujours accessibles. Nos efforts pour obtenir des résultats préliminaires sont restés vains à ce jour. L'absence de diffusion de données collectées constitue une contrainte majeure pour la recherche scientifique.

Ministère du Travail

Les données sur les travailleurs étrangers en Algérie sont collectées par les services du ministère du Travail à travers la délivrance du « *permis de travail* » pour les étrangers soumis à cette obligation. Les statistiques sont consolidées par l'ANEM pour utilisation administrative exclusivement.

Ministère des Affaires étrangères

Les services du ministère de l'Intérieur aussi disposent des données sur l'enregistrement administratif des ressortissants Algériens auprès des consulats à l'étranger. Là aussi, aucune information n'est diffusée.

Ministère de l'Intérieur

Sur les migrants en situation irrégulière, des données sont publiées régulièrement dans la presse selon les services sécuritaires (Police, Gendarmerie) sur les arrestations des migrants étrangers. Le DGSN dispose d'une base de données sur les étrangers en Algérie à travers le fichier des « *cartes des résidents étrangers* » pour une utilisation interne exclusivement.

Ministère des Finances

A travers les données statistiques de la Banque d'Algérie, notamment de l'établissement de la balance des paiements, une ligne sur les transferts nets nous permet de suivre l'évolution des transferts de fonds de l'étranger. De même, les données des Douanes Algériennes permettent de suivre les changements de résidence des Algériens, tout comme des étrangers en Algérie. Il est à relever que l'ONS est désormais placé sous l'égide du ministère des Finances. Le dernier recensement de la population réalisé par l'ONS (avril 2008) a introduit, pour la première fois en Algérie, quelques questions sur la migration internationale. Ces résultats ne sont pas encore diffusés.

Ministère de la Poste

Les données de la poste sur les transferts de l'étranger, les envois de « mandats » des Algériens à l'étranger ou encore des pensions de retraités de l'étranger permettent aussi de suivre l'évolution des transferts. Ces données ne sont pas diffusées.

E. Sources étrangères

Les services statistiques des pays d'accueil élaborent des statistiques sur les migrants, selon la nationalité et le pays d'origine. Nous avons pu consulter les sites des services statistiques des principaux pays d'accueil des migrants Algériens, INSEE¹⁵ pour la France, l'INE¹⁶ de l'Espagne, Statcan¹⁷ du Canada et ISTAT¹⁸ pour l'Italie. Pour la France par exemple, les données des dernières enquêtes continues sur l'emploi réalisées par l'INSEE sont accessibles, avec un indicateur sur la nationalité des enquêtés.

L'OCDE procède aussi régulièrement à la compilation des données des pays membres et diffuse sur son site, quelques bases de données intéressantes sur les migrants selon les pays d'origine, selon le niveau d'instruction et selon la nationalité¹⁹. Les services des Nations Unies aussi publient un certain nombre de données. La Banque mondiale²⁰, le BIT²¹, l'UNDESA²², l'UNESCO²³, l'UNHCR²⁴ publient certains indicateurs sur les populations migrantes selon le pays d'origine et les pays d'accueil.

Notre analyse est fondée ainsi sur des données accessibles tant en Algérie qu'auprès des services statistiques étrangers pour avoir une « mesure » de l'émigration algérienne, régulière ou irrégulière tout comme sur les migrants étrangers en Algérie. Quelques éléments d'informations proviennent aussi de nos propres études, certes limitées, mais indicatives de nouveaux défis. Nous avons pu procéder par exemple au traitement des données à travers l'indicateur de la nationalité et du pays de résidence antérieur et actuel des RGPH 1988 et 1998 pour situer la population étrangère et la migration de retour dans le cadre du projet MIREM. Nous avons aussi réalisé une enquête sur les migrants de retour et sur les transferts des migrants dans les principaux bassins de migrants en 2006. De même nous avons eu à contribuer à la réalisation d'une enquête auprès des migrants Subsahariens en Algérie en 2005.

F. Concepts et définitions

Pour une clarification des concepts utilisés nous proposons une revue succincte de la définition adoptée par l'Algérie pour la migration internationale et pour le marché du travail.

De la migration internationale

Les concepts clefs de la migration internationale et du marché du travail sont arrêtés par les agences des Nations Unies sur la base des consultations internationales préalables.²⁵ C'est ainsi que les Nations Unies préconisent une définition standard pour la construction des statistiques de la migration internationale dans la dernière révision²⁶. Les recommandations de 1998 proposent ainsi une définition standard pour produire des données comparables à l'échelle mondiale.

An international migrant is defined as any person who changes his or her country of usual residence. A person's country of usual residence is that in which the person lives, that is to say, the country in which the person has a place to live where he or she normally spends the daily period of rest. Temporary travel abroad for purposes of recreation, holiday, business, medical treatment or religious pilgrimage does not entail a change in the country of usual residence. (UN 1998: 17)

¹⁵ INSEE website www.insee.fr

¹⁶ www.ine.es/welcoing.htm

¹⁷ Statcan website www.statcan.gc.ca

¹⁸ ISTAT website www.istat.it/english

¹⁹ OCDE website www.oecd.org/statsportal/0,3352,fr_2825_293564_1_1_1_1_1,00.html - 21k -

²⁰ Banque mondiale website www.worldbank.org/migration

²¹ BIT website www.laborsta.ilo.org

²² UNDESA website www.un.org/esa/population

²³ UNESCO website www.uis.unesco.org

²⁴ UNHCR website www.unhcr.org/statistics/45c063a82.ht

²⁵ Pour une revue complète de la définition de la migration internationale, cf. Musette Saïb, 2007. Approche sociologique des transferts de fonds, MERC, Tunis. Accessible sur le site www.mercprogram.org

²⁶ UNDESA, 1998. Department of Economic and Social Affairs, Statistics Division, Statistical Papers Series M, No. 58, Rev. 1. Recommendations on Statistics of International Migration Revision 1, 1998. United Nations, New York.

En d'autres termes, un migrant international est celui qui change sa résidence habituelle d'un pays à un autre. L'indicateur principal de la migration internationale est le « changement de résidence » de l'individu, avec deux autres distinctions principales en fonction de **la durée** : à savoir la migration de longue durée (une année au moins) et celle de courte durée (trois mois au moins, mais moins d'une année).

La définition algérienne de la migration, quoique s'inspirant de ces recommandations, adopte une vision légaliste, en s'appuyant certes sur le critère de « résidence », couplé avec le critère de nationalité. Est considéré ainsi comme « **émigré** » à l'étranger non seulement les personnes qui ont changé de résidence pour un pays étranger mais aussi les enfants mineurs des émigrés même « nés à l'étranger » du moment que les personnes s'inscrivent en tant que ressortissant Algérien auprès des services consulaires algériens à l'étranger. La notion de communauté algérienne à l'étranger est ainsi adoptée, afin d'englober les émigrés et les enfants des émigrés nés à l'étranger, bien que ces derniers n'ont pas changé de pays de résidence. Ainsi on peut lire dans le rapport CNES (2005) les définitions retenues par les rédacteurs de la CNE, de l'émigré et de l'étranger.

« La Communauté nationale établie à l'étranger recouvre, au sens du droit algérien, l'ensemble des ressortissants de nationalité algérienne, quel que soit leur lieu de naissance. Elle se fonde sur le seul critère de nationalité, droit imprescriptible pour tous les Algériens. La communauté nationale est quantifiée par l'immatriculation des ressortissants au niveau des postes consulaires algériens. »

Ainsi, ceux qui bénéficient d'une autre nationalité, par acquisition, gardent leur nationalité d'origine et sont comptabilisés au sein de la communauté nationale.

Les « **migrants de retour** » est un statut reconnu aux Algériens après avoir séjourné au moins une année à l'étranger. Mais ce statut est soumis aux règles établies pour la délivrance d'un certificat de changement de résidence, avec détaxation complète sur les biens personnels, après « trois années » d'établissement à l'étranger.

Quant au concept d'immigrant en Algérie, le critère de nationalité est retenu, avec l'obligation d'une inscription auprès de la DGSN pour l'obtention d'un « certificat de résidence étranger en Algérie » pour une durée maximale de 2 ans, renouvelable. Pour les travailleurs étrangers, le statut est soumis à l'obtention d'un « permis de travail » pour la durée du contrat de travail, qui ne saurait dépassée deux ans, auprès des services de l'Inspection générale du travail, du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale. Il en est de même pour les étrangers sollicitant l'asile politique en Algérie. Ces derniers sont soumis à l'obligation d'obtention d'un statut de réfugié auprès du HCR, de conserve avec les Bureau des réfugiés des services du ministère des Affaires étrangères.

Du marché du travail

Les concepts clefs utilisés par les services statistiques algériens du marché du travail sont inspirés des recommandations du BIT, notamment celles adoptées lors de la CIT de 1982, pour la mesure de l'emploi et du chômage. Bien que n'ayant pas ratifié la C160 de l'OIT de 1985 sur les statistiques du travail, l'ONS affirme adapter les recommandations de l'OIT, à la législation algérienne, pour la confection des données sur le marché du travail, notamment pour l'emploi et le chômage. Le sous-emploi n'est pas estimé en Algérie.

La population habituellement active est définie par l'OIT selon les termes suivants : la "population habituellement active" comprend toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifié dont le statut principal vis-à-vis de l'activité, déterminé en termes de nombre de semaines ou de jours au cours d'une longue période spécifiée (telle que les douze mois précédents ou l'année civile précédente), était celui de "personnes pourvues d'un emploi" ou de "chômeurs".

L'Algérie adopte, dans les sondages sur l'emploi, la mesure de la *population habituellement active* en fonction de la recommandation de l'OIT sur une *courte période de référence*, soit la semaine précédant l'enquête. Adaptée à la législation algérienne sur l'âge légal au travail, la population active à partir de l'âge 15 ans et plus, ayant exercé un emploi rémunéré ou non rémunéré pour au moins « *une heure* » durant la période de référence. Cette référence d'âge est appliquée seulement pour l'emploi,

dit aussi « occupé » dans le langage statistique algérien. A l'opposé de la population active, le reste de la population est classée « habituellement inactive ».

La définition du chômage repose sur une combinaison de critères spécifiés par les recommandations de l'OIT selon les termes suivants : « *Les "chômeurs" comprennent toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifié qui au cours de la période de référence étaient :*

a) *"sans travail", c'est-à-dire qui n'étaient pourvues ni d'un emploi salarié ni d'un emploi non salarié ;*

b) *"disponibles pour travailler" dans un emploi salarié ou non salarié durant la période de référence;*

c) *"à la recherche d'un travail", c'est-à-dire qui avaient pris des dispositions spécifiques au cours d'une période récente spécifiée pour chercher un emploi salarié ou un emploi non salarié. »*

L'ONS fait référence à cette définition dans ses publications, mais pour l'estimation du chômage, le critère de disponibilité n'est pas retenu, même si l'hypothèse est calculée. Les chômeurs sont saisis à partir de l'âge de 16 ans jusqu'à 60 ans, âge légal d'accès à la retraite. Les personnes en dehors de cette classe d'âge ne sont pas interrogées sur les questions relatives à la demande d'emploi.

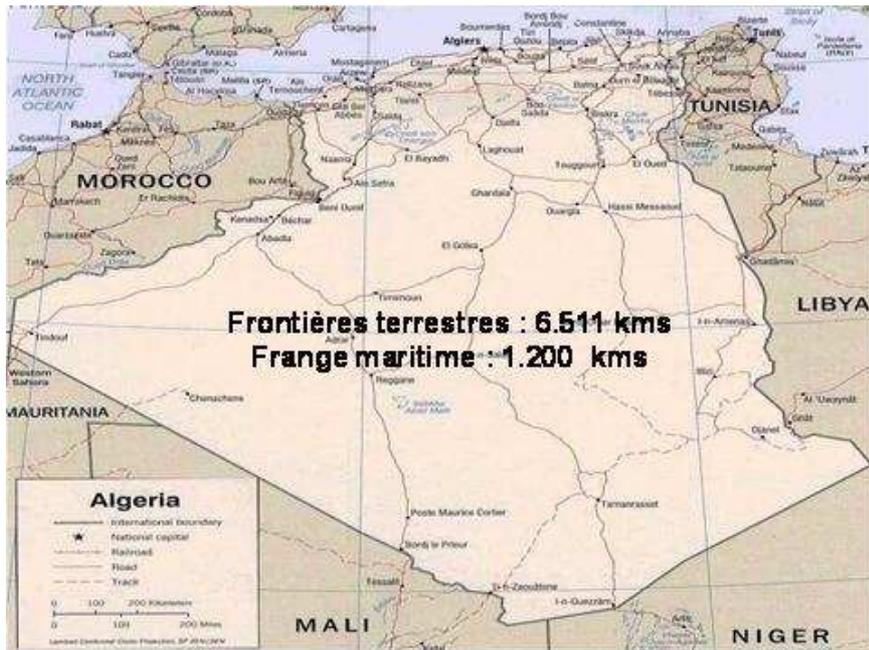
3. Indicateurs clefs

Les principaux indicateurs démographiques de l'Algérie peuvent être synthétisés de la manière suivante selon les dernières publications des statistiques officielles de l'ONS. Quelques indicateurs nous semblent importants pour cerner les facteurs impactant sur le marché du travail et sur la migration internationale. D'abord, il y a la configuration géographique de l'Algérie, puis la croissance démographique, l'évolution de la migration interne, l'évolution du système d'éducation-formation et enfin quelques indicateurs macro-économiques sur les cinq dernières années (2003-2007).

A. La configuration géographique de l'Algérie

L'Algérie est une République à régime politique pluraliste depuis 1989. Elle est située au Nord de l'Afrique et dont la capitale administrative et économique est Alger. Le SNAT 2007 nous donne une description parfaite. Bordée au Nord sur 1 200 km par la mer Méditerranée, à l'Est par la Tunisie et la Libye, au Sud-Est par le Niger, au Sud-Ouest par le Mali, le Sahara Occidental et la Mauritanie et à l'Ouest par le Maroc, l'Algérie est le deuxième pays d'Afrique par sa superficie qui est de près de 2,4 millions de km², dont les quatre cinquièmes sont occupés par le Sahara. Au Nord, le climat est de type méditerranéen. Sur les Hauts Plateaux et dans l'Atlas saharien, il est de type continental semi aride à aride : les précipitations diminuent (400 mm à 200 mm par an) ; dans le Sahara, elles sont inférieures à 130 mm par an. Le pays a traversé un cycle décennal de sécheresse qui n'est pas sans conséquences sur la production agricole et sur la disponibilité de l'eau. L'Algérie comprend 48 wilayas (départements) et 1 541 communes. La capitale, Alger, premier port maritime du pays et Oran, seconde ville du pays sur la côte Ouest, sont des pôles commerciaux et portuaires importants. A l'Est, Constantine est la capitale d'une région agricole, industrielle et culturelle, et Annaba un imposant centre commercial et économique.

Carte n° 1. Situation géographique de l'Algérie

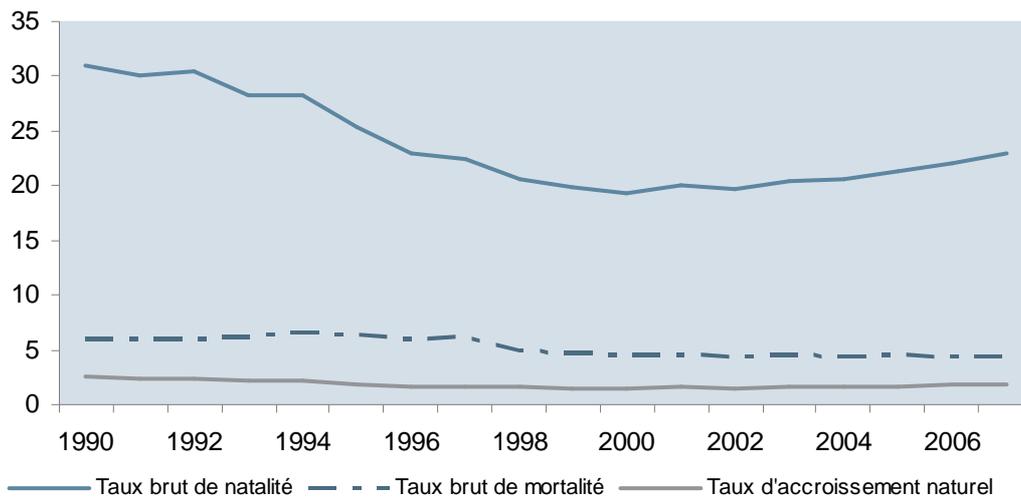


Source : Carte présentée par la Gendarmerie nationale, 13 Mai 2009, Atelier CREAD - Alger

B. Croissance démographique, une reprise inattendue ?

Forte de 34,8 millions d'habitants selon le 5^e RGPH réalisé en 2008, la population algérienne a connu une croissance élevée depuis l'indépendance (1962), époque à laquelle elle comptait 10 millions d'habitants. Elle a plus que triplé en moins de 50 ans et pourrait atteindre au rythme actuel, 42,5 millions d'habitants en 2025. L'Algérie est ainsi en 2008 le pays le plus peuplé du Maghreb. Après une période de très forte croissance entre 1962 et 1984 (3,2% par an), l'Algérie connaît une transition démographique avec une baisse continue du taux de croissance depuis 1987 et sa relative stabilisation autour de 1,56%/an à partir de 2000.

Graphique n° 1. Evolution des indicateurs démographiques de 1990 à 2007

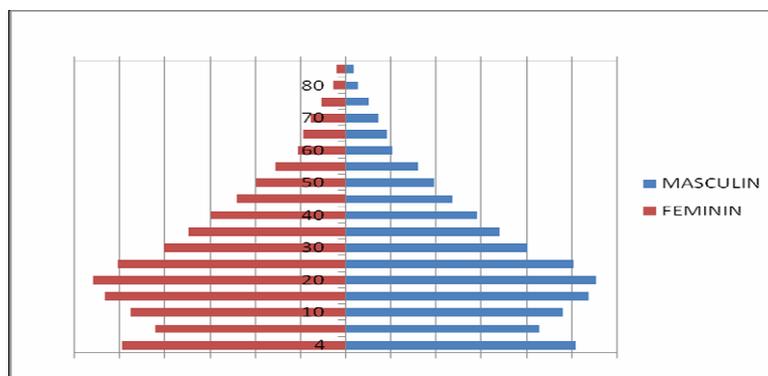


Source : Données de l'ONS, 2008

Cette situation résulte à la fois de la chute significative du taux de natalité, passant de 50‰ en 1970 à 31‰ en 1990 et à moins de 20‰ aujourd'hui, et de la chute de l'indice synthétique de fécondité passant de 7,8 enfants par femme en 1970 à moins de 2,4 aujourd'hui. La reprise en hausse du taux de natalité brute ces dernières années s'explique par le doublement du nombre de mariages (de

la génération baby-boom), dont l'effectif est passé de 163 000 en 2000 à 325 485 en 2007. Les données provisoires du RGPH 2008 nous permettent d'établir une pyramide des âges qui montre cette reprise de croissance à la base et la jeunesse de la population algérienne.

Graphique n° 2. Pyramide des âges selon les données provisoires du RGPH 2008



Source : ONS, Alger, 2009

L'ampleur de ces mutations a fortement modifié la structure par âge durant la dernière décennie. La tranche d'âge des moins de 5 ans ne représente plus que 10% de la population totale pour près de 20% en 1966. On peut relever une reprise de la croissance ces dernières années. Cette reprise, pourtant prévisible, semblait être inattendue par les démographes, qui doivent revoir toutes les projections établies antérieurement à la lumière des comportements de la génération baby-boom qui arrive sur le marché matrimonial.

C. Une forte concentration de la population dans le Nord du pays

Les déséquilibres dans la répartition de la population sont importants avec un nombre d'habitants et une densité fortement décroissante du Nord au Sud. Selon le rapport du Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT, 2007), près de 65% de la population se concentre sur 4% du territoire au Nord dont 43% sur la frange littorale (1,9% du territoire), 26% se localise dans la zone des Hauts Plateaux sur 13% du pays et 9% de la population est dispersée sur le Sud. La densité de la population va de 265 habitants / km² dans la région Nord-Centre, à 17 habitants / km² dans les Hauts Plateaux-Ouest à 0,20 habitants/km² dans le Grand Sud.

D. Vers une décélération des migrations internes

A l'indépendance de l'Algérie, la population algérienne était dans sa quasi-totalité rurale. Une infime minorité habitait dans les villes, peuplées par les français et autres étrangers. Une exode massif s'est produit durant les premières années de l'indépendance des paysans vers les villes, abandonnées par les populations françaises et étrangères. Ainsi, on recense une population « urbaine » de 31% en 1966, puis à 40% en 1977 et de 48% en 1987 pour atteindre 58% en 1998. Actuellement, ce taux a dépassé les 60%. La situation a été ainsi inversée entre l'urbain et le rural, de l'indépendance à nos jours. La mobilité a été marquée par un exode rural de grande ampleur des Hauts Plateaux et des montagnes telliennes vers les métropoles et les plaines du Nord. Celui-ci s'est accéléré entre 1987 et 1998 et a concerné 2,5 millions de personnes. Il a connu une relative stabilisation à partir de cette date. Toujours selon le SNAT²⁷ (2007) :

- 877 communes rurales sur 979 ont enregistré un solde migratoire positif entre 1998 et 2005,
- seules 102 communes contre 366 (en 1998) enregistrent un solde migratoire négatif continu depuis 1987.

L'analyse des migrations internes montre que les grandes métropoles (Alger et Oran) continuent d'attirer les migrants à un rythme cependant, plus faible qu'antérieurement. On constate

²⁷ SNAT – Schéma national d'aménagement du territoire ; Doc Ronéo inédit, 2008, Alger.

toutefois un phénomène émergent de retour vers certains territoires du Sud et des Hauts Plateaux : les Wilayas attractives se situent particulièrement dans le Grand Sud, la région Sud Ouest, dans le Nord Centre (1ère couronne) et les Hauts Plateaux-Centre, et les Wilayas répulsives sont localisées dans le Nord-Est, le Nord-Ouest, le Nord-Centre (2ème couronne), les Hauts Plateaux-Est.

L'intervention des autorités algériennes sur les mouvements migratoires internes a été quelque peu passive durant les années 1990 où des déplacements importants des populations étaient observés des zones enclavées du milieu rural vers les villes, supposées plus sécurisantes. A partir des années 2000, on assiste à un retour progressif des migrants déplacés vers les villages d'origine. Il y a ainsi une certaine stabilisation des mouvements migratoires entre les villes et les campagnes. On a pu même observer un rajeunissement des travailleurs dans l'agriculture ces dernières années. De même les grands travaux engagés par l'Algérie pour le désenclavement des zones rurales commencent à porter leurs fruits, tout en sachant aussi que les villes et les grandes métropoles sont saturées.

Le développement rural constitue une des priorités du gouvernement algérien. Plusieurs programmes sont lancés en direction du monde rural, en dehors des dispositifs d'insertion économiques relatifs au développement communautaire et des travaux à haute intensité de main d'œuvre. Le Programme national pour le développement rural mobilise des ressources financières énormes afin d'accroître la production agricole selon les filières sensibles et de réduire, du même coup, la facture alimentaire de nos importations estimée très importante à l'heure actuelle.

De même, il est à souligner l'action des autorités algériennes en direction des Wilaya du Sud, à travers le Programme de développement du Grand Sud.

E. Le système d'éducation-formation

L'évolution du système d'éducation-formation constitue un indicateur clef pour la compréhension des facteurs qui influent aussi bien sur le marché du travail que sur la migration internationale. Il n'est pas question ici de passer en revue ce système dans toute sa complexité. Quelques indicateurs suffisent, pour situer la part de plus en plus importante de la population scolarisée, en formation ou à l'enseignement supérieur. Ce système est constitué de quatre niveaux qui s'enchaînent et s'excluent : le préscolaire, l'éducation nationale, la formation et l'enseignement professionnel et l'enseignement supérieur.

Il est indiscutable que la France avait exclus la quasi-totalité des Algériens de l'éducation durant les 130 années de colonisation, avec un fort taux d'analphabète à l'indépendance en 1962. Depuis cette date et à ce jour, soit en 50 ans, l'Algérie a pu scolariser la quasi-totalité des enfants. Le secteur privé a été aboli en 1976. L'école de base est garanti et obligatoire à tous les enfants de l'âge de 6 ans jusqu'à l'âge de 15 ans révolu. A titre indicatif, le nombre d'inscrits est passé de 700 élèves en 1962 à 4,4 millions en 2005 dans le cycle primaire. De même, dans le cycle secondaire, le nombre d'inscrits est passé de moins de 100 000 élèves en 1962 à 2,4 millions en 2005. Puis, le nombre d'inscrits à l'université qui était à peine 2 000 étudiants à l'indépendance est passé actuellement à près d'un million dans les universités et les grandes écoles algériennes. Ce progrès enregistré en termes de volume est relatif à la croissance aussi de la population, et puis en termes de qualité dans son rapport à l'effectif d'enseignants, de capacités des établissements, de manuels scolaires...

Depuis 2003, une nouvelle réforme du système est engagée, avec une arrivée moindre d'élèves en primaire (dû à la baisse de la natalité), mais aussi un gonflement du cycle secondaire, qui filtre à son tour le passage à l'Université. Le secteur privé a été réhabilité en 2004 devant les coûts de plus en plus lourds du système d'éducation, qui absorbe une moyenne de 6% du PIB ces cinq dernières années. Selon l'estimation d'une cohorte établie par la Banque mondiale en 2003, « environ 83% des élèves qui entrent en première année de primaire atteignent la première année du premier cycle secondaire, puis 39% atteignent la première année du second cycle secondaire et 11% parviennent à la première année du supérieur »²⁸. (Banque mondiale, 2007:129.)

²⁸ Rapport n° 36270-DZ de la Banque mondiale: une revue des dépenses publiques, Volume 1. Texte principal, 2007, Washington.

Ces déperditions, tout au long du cursus, ont conduit les autorités algériennes, à un renforcement des capacités de la formation professionnelle et de l'apprentissage, offertes gratuitement sur fond public. Ce secteur a ainsi un rôle tampon entre l'école et le marché du travail. Ces cinq dernières années, la capacité de rétention de la formation est désormais ouvert au secteur privé. Le nombre de stagiaires en formation résidentielle passe de 128 000 en 1996 à 210 943 en 2006, confirmant le choix de cette formule par un grand nombre d'élèves exclus du cycle du système éducatif. L'effectif des stagiaires en apprentissage, après avoir enregistré un léger recul, s'est redressé ces dernières années et est passé de 104 000 en 1997 et 103 000 en 2000 à 202 579 en 2006. A ces données du secteur public de la formation, il faut aussi ajouter les capacités commercialisées, encore faibles, par le secteur privé, dont les données ne sont pas toujours publiées.

F. Indicateurs macro-économiques : tendances récentes

Ces quelques éléments sur la situation sociale resteraient insuffisants sans un regard sur les tendances récentes des indicateurs macro-économiques de l'Algérie pour la période d'étude du marché du travail et de la migration internationale.

Tableau n° 1. Quelques indicateurs macro-économiques de l'Algérie

Indicateurs	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
PIB (milliards de DA)	4 227,1	4 522,8	5 252,3	6 150,5	7 563,6	8 520,6	9 306,2
PIB (milliards \$ US)	54,7	56,8	67,9	85,4	103,1	117,3	134,1
PIB par habitant (en \$ EU)	1 771,8	1 810,1	2 130,9	2 637,2	3 133,3	3 503,1	3 936,0
PIB prix constants (base 100= 2001)	100,0	104,8	112,1	118,0	124,0	126,6	130,4
PIB prix constants (Taux d'augmentation)	5,8	4,8	6,9	5,3	5,1	2,0	3,0
Secteur des hydrocarbures	-1,6	3,7	8,8	3,3	5,8	-2,5	-0,7
Autres secteurs	5,4	5,2	5,9	6,2	4,7	5,6	6,4
Déflateur du PIB	-0,2	2,1	8,6	11,2	17,0	10,4	6,0
Contribution sectorielle VA/PIB (%)							
Agriculture	11,0	10,4	11,0	10,5	8,4	8,2	8,3
Hydrocarbures	38,5	36,7	39,8	41,8	48,4	49,5	48,0
Travaux publics pétroliers	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	0,8	1,1
Industrie hors hydrocarbures	8,4	8,4	7,6	7,0	6,1	5,7	5,4
Bâtiment et travaux publics	8,5	9,2	8,5	8,3	7,3	7,8	8,6
Transport et communication	8,1	8,5	8,3	9,2	9,3	9,6	9,7
Commerces	12,7	12,7	11,8	10,9	9,6	9,3	9,8
Services	3,8	3,8	3,6	3,3	3,0	2,9	2,9
Sous total	91,9	90,6	91,4	92,0	93,0	93,8	93,8
TVA	5,3	6,2	5,5	5,5	5,1	4,8	4,7
Droits de douane	2,8	3,2	3,0	2,5	2,1	1,4	1,6
Ensemble PIB	100	100	100	100	100	100	100

Sources : ONS – Alger, 2009.

Ces quelques indicateurs peuvent faire l'objet de plusieurs lectures. On retiendra pour l'instant trois observations principales d'une manière globale. Premièrement, l'économie algérienne avec un PIB estimé à 134 mds de \$ EU en 2007 indique une progression substantielle par rapport à 2001 où le PIB était à 54,7 mds \$ EU. Cet enrichissement place l'Algérie comme étant le pays le plus riche au Maghreb et 2^e puissance financière africaine, après le Sud Afrique, déclassant ainsi le Nigéria et aussi se positionnant à la 49^e position dans le monde. Puis, en rapport avec la population, l'évolution du PIB/HA a été aussi conséquente : il a été doublé durant cette période, passant de 1 771,8 \$EU en 2001 à 3 936 \$EU en 2007, et il est devenu ainsi l'une des meilleures performances au niveau des trois pays

de l'Afrique du Nord. Toutefois, en termes de PPP, la Tunisie enregistre la meilleure performance, selon les données du FMI²⁹.

La deuxième observation est liée au fondement de la croissance du PIB qui reste très liée aux fluctuations relevées par la contribution des hydrocarbures, ressources principales de l'économie algérienne. Néanmoins la croissance hors hydrocarbures, quoique faible, est restée positive sur toute la période observée. La prudence observée par l'Algérie, ces dernières années a permis, entre autres, l'accumulation d'une réserve importante, presque équivalent au PIB actuel.³⁰ Outre ces données, nous ferons aussi, en tant que besoin, à d'autres indicateurs, selon les besoins de l'analyse du marché du travail et de la migration internationale.

La troisième observation est relative à la contribution sectorielle à la formation du PIB. La plus forte contribution est celle du secteur hydrocarbure avec une tendance haussière entre 2001 et 2007, soit un gain de 10 points en quelques années. A l'inverse, en excluant les travaux publics pétroliers, les services ont connu une régression, tout comme les commerces, les industries hors hydrocarbures et l'agriculture, à l'exception du BTP qui marque une certaine stabilité sur la période observée. Les plus fortes baisses proviennent du secteur industriel et des commerces, avec une perte de 3% chacun entre 2001 et 2007. Cette création de richesse ne signifie pas systématiquement le même poids dans la création d'activités et de l'emploi. La contribution sectorielle à la création d'emplois va nous permettre de mieux saisir la dynamique économique d'ensemble de l'Algérie.

4. Marché du travail : tendances récentes

L'analyse du marché du travail, dans le contexte actuel, à travers les outils de mesure et les instruments d'analyse pertinents, impose une décomposition de la population entre inactifs et actifs. Les actifs sont ensuite déclinés selon les travailleurs (dans le secteur moderne, comme dans l'informel) et les chômeurs. En prenant appui sur les données des cinq dernières années, les tendances récentes de l'activité sont mises en lumière. Puis nous entrons dans l'univers des chômeurs. Selon les données statistiques, le taux du chômage serait en baisse constante.

Partant d'un constat global, il apparaît que le marché du travail a connu un bond quantitatif spectaculaire, avec un recul du taux de chômage qui passe de 26,4% en 1997³¹ à 11,3% en 2008³² selon les données des enquêtes emploi de l'ONS. L'économie algérienne aurait généré ainsi entre 1997 et 2007 un complément de près de 3 millions de nouveaux emplois. Cette performance n'est pas linéaire: de 1997 à 2002, on a enregistré un gain net de près d'un million d'occupés, soit une moyenne annuelle de 163 000 emplois. De 2003 à 2007, le gain a été doublé : 2 millions de nouveaux occupés, avec une moyenne de 478 000 emplois/an !

Comment a-t-on obtenu ce résultat ? Quelle est la qualité de l'emploi ? Quelle est la part de l'informel ? Comment a évolué le chômage ? Ces questions nous serviront de fil conducteur pour comprendre ces tendances récentes du marché du travail. Néanmoins, une note préalable sur les sources statistiques est indispensable.

A. **La mesure de l'activité, de l'emploi, de l'informel et du chômage**

Les données statistiques sur le marché du travail proviennent exclusivement des deux sources. L'ONS conduit, de manière plus ou moins régulière, un sondage annuel sur la main d'œuvre et démographie (MOD). Les définitions de l'activité utilisées pour les recensements, prêtant à confusion,

²⁹ Cf. IMF World Economic Outlook database, October 2008.

³⁰ Cf. Balance de paiement, Revue Statistique Trimestrielle de la Banque d'Algérie, 4^e trim. 2008, Alger.

³¹ Selon les données de l'ONS publiées in *Données Statistiques n° 263*, Alger.

³² Quelques données de l'enquête main d'œuvre 2008 sont publiées. Cette enquête comporte un décalage sur le plan méthodologique en rapport à la série 2003-2007. Le plan de sondage a été modifié mais en absence d'un échantillon-maître, fondé sur le RGPH 2008, le tirage a été fait sur 10 000 districts ventilés entre zones agglomérées et éparses. L'indicateur de strate (urbain/rural) n'apparaît plus dans cette enquête.

sont écartées dans nos analyses³³. Pour la période 1997/2002, les enquêtes étaient irrégulières: en 1997, l'ONS avait prévu de réaliser une enquête emploi en 4 passages, seul un passage à été réalisé. En 1998 et 1999, il n'y a pas eu d'enquête emploi, les services du Chef du Gouvernement établissent une estimation du taux de chômage, selon une méthodologie jamais diffusée³⁴. En l'an 2000, l'enquête emploi est intégrée dans l'enquête consommation des ménages, qui a duré toute l'année. En 2001, une enquête emploi a été réalisée. En 2002, des questions sur l'emploi ont été introduites dans une enquête sur la santé et les jeunes, notamment les célibataires. L'informel, selon la définition du BIT, reste encore flou. Quelques indicateurs des enquêtes MOD permettent une certaine visibilité. Aucune donnée sur l'informel n'est diffusée par les autorités algériennes, outre une ligne généralement publiée dans les données statistiques du Plan, désignant parfois « secteur non-structuré » ou « informel », avec un contenu large, comprenant les éléments du service national, les formes particulières d'emploi, le travail à domicile... Ces données sont aussi reprises par les services de la Banque mondiale et du FMI !

A la lumière de ces constats, il nous semble plus indiqué d'examiner l'évolution de l'emploi durant la période 2003/2007 qui a connue une certaine régularité. Durant cette période, l'enquête a été conduite sur un échantillon variant entre 13 000 et 15 000 ménages, tirés de la base du recensement 1998, durant le dernier trimestre de l'année, saisissant ainsi l'activité sur une semaine glissante. Par ailleurs, au-delà de la polémique sur le taux de chômage, le mode de passation, de même que la taille de l'échantillon réduisent la portée des résultats des enquêtes emploi. Enfin, il est à souligner aussi que la base des données des enquêtes n'est pas diffusée. Des résultats limités sont publiés sur le site web de l'ONS, mais des résultats assez détaillés sont publiés dans les collections statistiques destinées au public.

B. L'évolution récente de l'activité

La conjoncture 2003-2007 se situe dans une période historique assez particulière du marché du travail en Algérie. L'observation des tendances de l'activité sur une longue période (de 1982 à ce jour), nous permet de comprendre la particularité de la conjoncture actuelle.

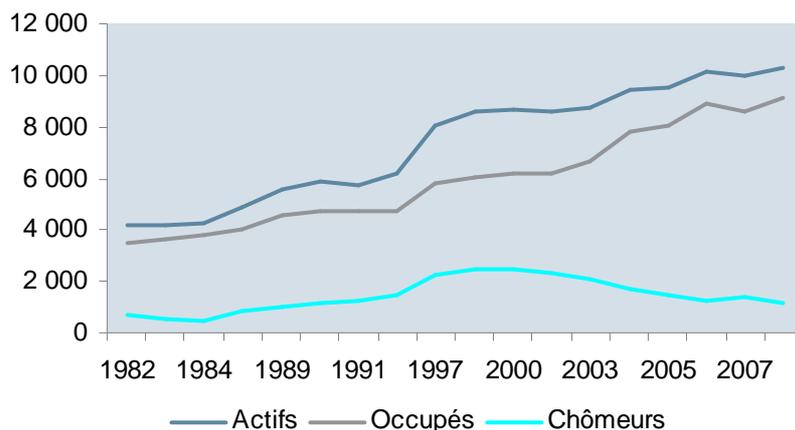
Ainsi, le marché du travail algérien aurait connu des changements remarquables selon les données statistiques officielles³⁵. Une vue globale des données sur les tendances récentes permet de situer l'ampleur des actifs, estimé en 2007 à près de 10 millions, soit un gain de 2,2 millions de plus qu'en 2003. Sur le plan de l'emploi, l'effectif des occupés est estimé à 8,6 millions en 2007, soit un accroissement de 2,1 millions emplois nouveaux durant cette période. Quant aux chômeurs, une baisse sensible est observée, avec seulement 1,4 millions en 2007 contre 2,1 millions en 2003, soit une baisse de 0,7 million de chômeurs en l'espace de quelques années.

³³ Les recensements Algériens utilisent la déclaration spontanée des individus pour les classer dans une des situations individuelles: travail et sans travail. L'indicateur du chômage, selon la définition de l'OIT (CIT de 1982) repose sur une combinaison de critères, pas seulement sur la déclaration spontanée de l'individu.

³⁴ Cette approche a été toujours adoptée par le gouvernement algérien à chaque fois que l'ONS ne réalise pas de sondage sur l'emploi ou mieux encore, lorsque les résultats de l'enquête emploi sont contestés par le gouvernement, tel est le cas pour 2007 par exemple. Le taux de 11,8% a été annoncé par le délégué au Plan au Conseil du Gouvernement en janvier 2008 avant même la publication des résultats de l'enquête main d'œuvre: selon cette dernière, le taux de chômage est estimé à 13,8%. Toutefois, les publications gouvernementales, à l'exemple du Rapport sur le développement humain en 2008 (CNES/PNUD) maintient le taux de 11,8%.

³⁵ Cet examen se fera sur la base d'une source exclusive: celle des données publiées des enquêtes main d'œuvre et démographie (MOD) de l'Office National des Statistiques (ONS) de 2003 à 2007.

Graphique n° 3. Evolution de la population active de 1982 à 2008

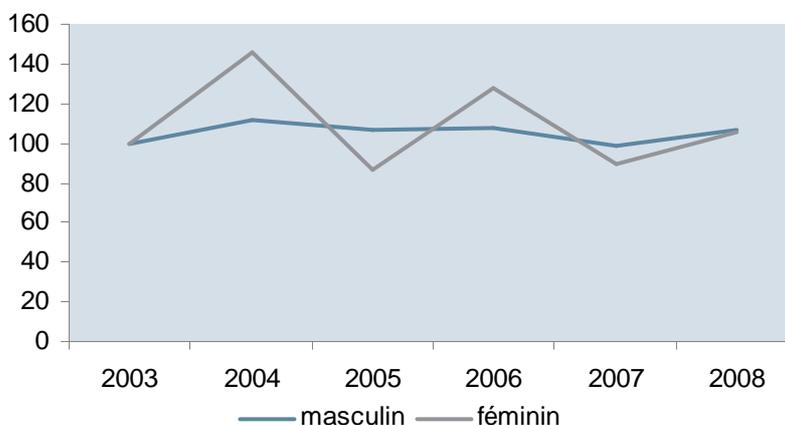


Sources : Données Emploi et 2002 à 2008, ONS, Alger

Selon ces données, ces cinq dernières années seraient une période marquée par une reprise de l'emploi, avec un dépassement du cap de 8 millions d'occupés et à l'inverse, avec une baisse progressive du taux moyen du chômage, qui redescend sous la barre de 2 millions de personnes, après une longue tendance haussière depuis 1985.

Selon le sexe, des différences notables peuvent être relevées de manière globale ces cinq dernières années. Si les données des hommes actifs ne présentent pas de changement majeur avec une progression d'année en année, celles des femmes actives semblent être assez distinctes d'une année à l'autre. Ces irrégularités proviennent surtout de l'emploi féminin, comme on peut l'observer sur le graphique n° 4.

Graphique n°4. Indice de croissance de l'emploi selon le sexe
Base 100:2003



Source : Enquêtes emploi 2003 à 2008, ONS Alger

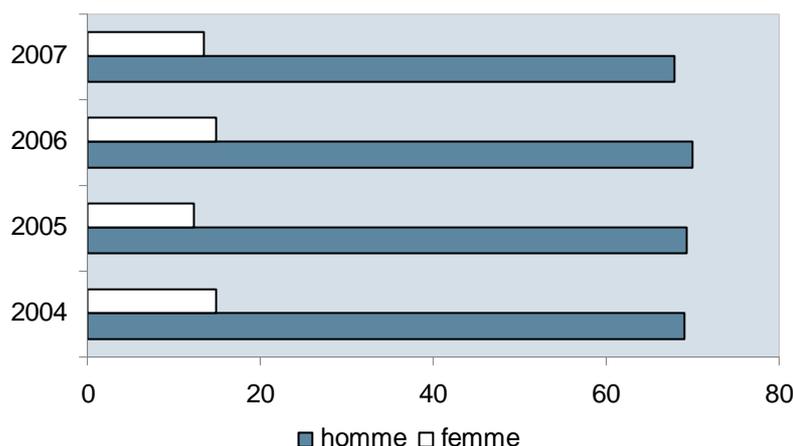
Les tendances globales du chômage indiquent une baisse plus importante chez les hommes que chez les femmes. Le taux de chômage des hommes accuse une baisse de plus de 10 points, celui des femmes a été réduit seulement de 7% sur la période observée, bien qu'on puisse observer une légère reprise à la hausse en fin de période.

Selon les données, la performance de l'économie algérienne en matière de création d'emplois aurait ainsi permis une baisse globale du taux de chômage de 23,7% à 13,8% en l'espace de 5 ans, une prouesse qui mérite explication, car un tel résultat est assez inhabituel dans le monde du travail. Cette vue globale nous interpelle à plus d'un titre. Quelle est la nature des changements intervenus dans les comportements d'activité ? Quelle est la qualité des emplois nouveaux ? Quels sont les facteurs qui expliquent la baisse du chômage ?

C. Les comportements d'activité : des mutations sont en œuvre

Les comportements d'activité sont déterminés généralement par des indicateurs sociaux et culturels qui modulent l'employabilité des agents sociaux. Deux paramètres de base (le sexe et l'âge) interviennent comme indicateurs de vulnérabilité sur le marché du travail. Ces indicateurs sont pertinents pour l'Algérie et pour toute la zone Afrique du Nord. Le taux d'activité féminine progresse lentement³⁶. De même le taux de chômage des jeunes est un des plus élevés au monde dans cette région³⁷. La jeune fille algérienne, dans ces conditions, se verrait dans une situation la plus vulnérable sur le marché du travail³⁸. Le taux d'activité selon le genre indique une très forte inégalité sur le marché du travail sur une longue période d'observation³⁹.

Graphique n° 5. Evolution du taux d'activité selon le sexe de 2004 à 2007



Source : Enquêtes emploi 2004 à 2007, ONS Alger

Ces dernières années, même si l'effectif de femmes actives a dépassé le cap d'un million, le taux d'activité féminine reste encore bas, avec une fluctuation entre 12% et 14% de 2003 à 2007. Le taux d'activité des hommes se stabilise autour de 68%.

Le taux mondial de l'activité féminine se situe à 52,5%. Pour la région de l'Afrique du Nord, il est estimé à 26% en 2007, avec un léger accroissement par rapport à 1997 où il était estimé à 23,8%. Le taux algérien reste ainsi faible, en rapport avec la région et encore plus faible en rapport avec la moyenne mondiale.

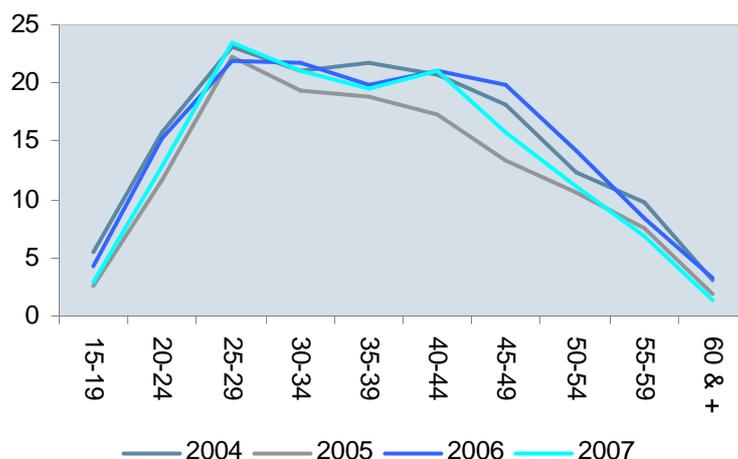
³⁶ Selon les données du rapport « Tendances Mondiales de l'Emploi 2008 » de l'OIT, le taux d'activité féminine dans la région du MENA est le plus faible au monde.

³⁷ Cf. BIT, « Tendances mondiales de l'Emploi – 2004 & 2006 », tendances établies notamment pour l'emploi des jeunes.

³⁸ Mais les données publiées semblent peu fiables pour mesurer l'écart selon l'âge et le milieu de résidence.

³⁹ Cf. Fatiha Talahite (2007) compare l'évolution de l'activité féminine depuis l'indépendance à 2005 contraste la persistance des inégalités entre le sexe malgré des changements profonds intervenus dans la structure de la population, dans la sphère de l'économie et même dans le domaine de l'éducation cf. <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/20/36/48/PDF/2007MM-ws1-Talahite.pdf>

Graphique n° 6. Evolution du taux d'activité féminine selon le groupe d'âge de 2004 à 2007



Source : Enquêtes emploi 2004 à 2007, ONS Alger

L'âge est un indicateur intéressant pour relever les inégalités selon les classes. Les jeunes filles sont plus actives que les femmes plus âgées selon les données des enquêtes main d'œuvre. Le taux d'activité le plus élevé est relevé dans la tranche de 25-29 ans avec un maintien en activité jusqu'à l'âge de 45 ans, puis les courbes régressent pour l'ensemble des classes d'âge suivantes. Cette appréciation doit être relativisée comme on le verra dans l'examen du chômage féminin.

On a souvent attribué la faiblesse de l'activité féminine dans la région à la *culture arabe et musulmane*, mais les données mondiales attestent une hausse particulière du taux d'activité féminine au niveau de la région du Moyen Orient. Ces données ne précisent pas si la hausse de l'activité féminine dans ces pays provient d'une modification de comportements d'activité des femmes arabes et musulmanes ou de travailleuses *immigrées*, dont le nombre est très important dans ces pays.

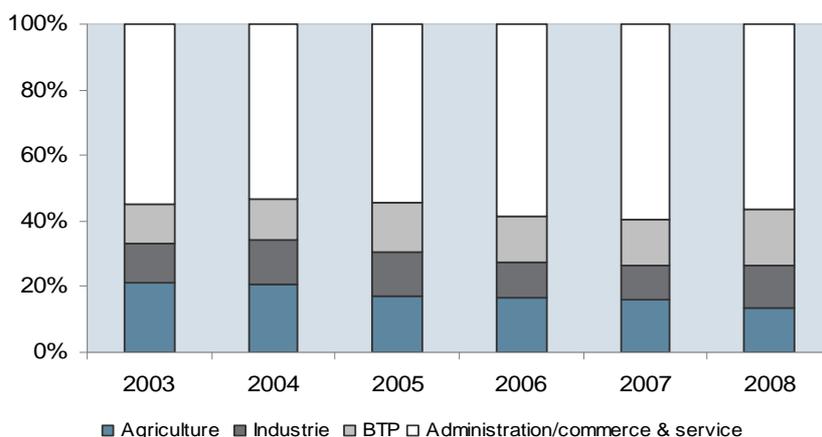
D. Travailleurs et travail : une métamorphose s'opère

Près de 2 millions de nouveaux emplois ont été générés par l'économie algérienne durant cette période d'observation. Là aussi, des inégalités entre le sexe, persistent. Nous avons déjà relevé l'indice de croissance de l'emploi selon le sexe. Cette évolution est très lente selon le genre: pour 100 hommes, la moyenne de femmes varient, selon les années entre 15 et 20 au maximum dans l'emploi. A présent, pour aller dans le détail, il convient de s'arrêter sur des indicateurs les plus pertinents pour connaître la nature des emplois de manière générale. D'où provient cet accroissement ? Quelle est la part de l'emploi informel ?

Evolution de l'emploi selon les grandes branches d'activité

L'étude de l'évolution de l'emploi selon les grands secteurs économiques nous indique que l'accroissement le plus important est celui dans les services suivi de l'administration. Il est intéressant de noter le faible accroissement des secteurs productifs représentés par l'industrie, le BTP et l'agriculture. Ainsi l'évolution de l'emploi se caractérise par la diminution régulière de la part de l'emploi agricole qui passe de 21,1% en 2003 à 16,1% en 2007. L'emploi dans le secteur tertiaire représente 59,3% dont 36,5% dans les services et le commerce et 22,9% dans l'administration. La part de l'emploi dans l'industrie déjà faible en 2003 continue à baisser et ne représente que 10,6% de l'emploi en 2007.

Graphique n° 7. Evolution de la structure de l'emploi selon les grandes branches d'activité de 2003-2008



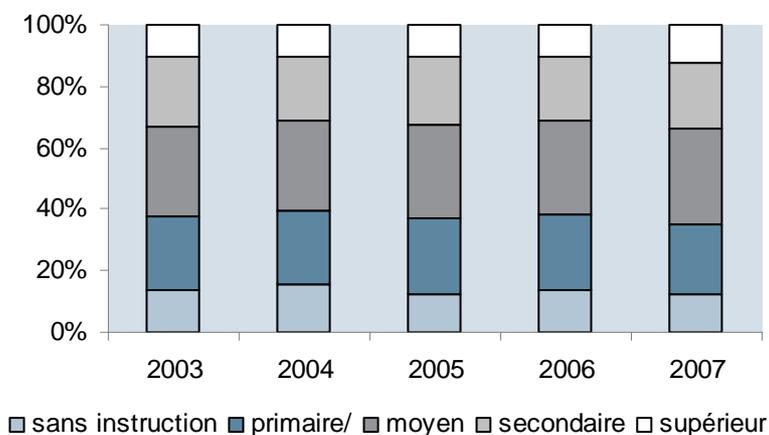
Source : Enquêtes emploi 2003 à 2008, ONS Alger

Cette baisse de l'activité industrielle conjuguée avec la forte hausse du secteur tertiaire est assez significative d'une déconnexion entre ces deux branches. C'est beaucoup plus le tertiaire inférieur qui poursuit une tendance haussière, mais comme nous avons vu précédemment (cf. Tableau n° 1), sa contribution à la création de la richesse est en déclin, donc les emplois nouveaux générés sont de faible valeur ajoutée.

La qualité de la main d'œuvre algérienne évolue positivement

Un regard sur la qualité de la main d'œuvre selon le niveau d'instruction et la situation dans la profession peut nous éclairer sur le capital humain et les conditions de sa mobilisation par l'économie nationale.

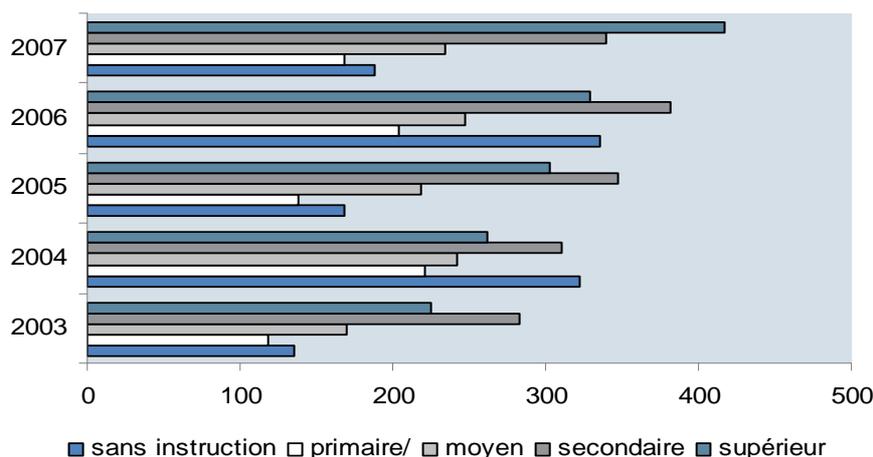
Graphique n° 8. Evolution de la structure de l'emploi selon le niveau d'instruction de 2003 à 2007



Source : Enquêtes emploi 2003 à 2007, ONS Alger

Ce graphique (n° 8) nous renseigne sur le profil global du niveau des travailleurs. Le niveau supérieur a connu un léger mieux mais reste encore faible, inférieur à 15% sur toute la période observée. *A contrario*, la main d'œuvre ayant les niveaux « moyen et primaire/alphabétisé » maintient une stabilité avec 44% sur toute la durée observée. Le léger mieux relevé de l'encadrement vient de la part du niveau des femmes, dont la structure s'est métamorphosée de 2004 à 2007. Le graphique suivant tente de déceler les changements intervenus dans le profil de l'emploi féminin.

Graphique n° 9. Evolution de la structure des niveaux d’instruction des travailleuses de 2003 à 2007



Source : Enquêtes emploi 2003 à 2007, ONS Alger

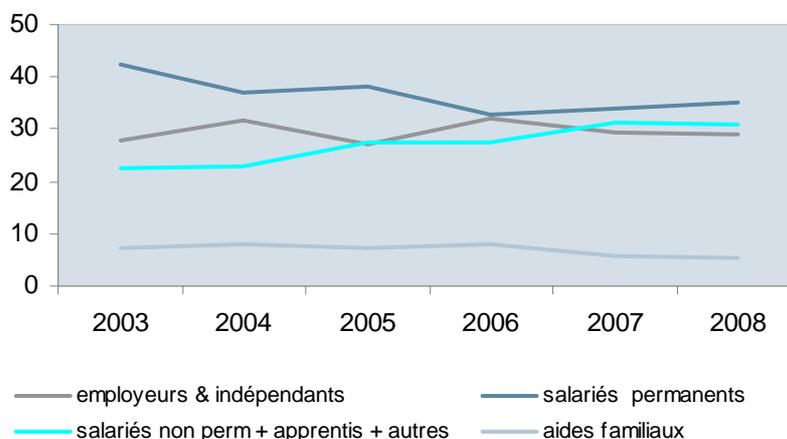
Selon ces données (graphique n° 9), nous observons une nette évolution dans la qualité des ressources humaines en l’espace de quelques années seulement. La structure des niveaux d’instruction des femmes est passée d’un extrême à un autre. En 2004, les travailleuses de niveau secondaire occupaient la première place. Mais en 2007, celles ayant un niveau « supérieur » arrivent en pôle position.

La qualité du travail : une régression de l’emploi permanent

Entre 2003 et 2007, il y a eu près de 2 millions de nouveaux emplois générés par l’économie algérienne. Il est temps d’examiner la qualité de ces créations d’emploi. Le « statut de la profession » est un indicateur régulièrement produit par les statistiques officielles. La composition de ces nouveaux emplois est intéressante à relever. L’emploi *salarié non-permanent* (y compris les *apprentis* et les *formes particulières d’emploi*) enregistre le score le plus important avec 61% en 2007. Les « *employeurs et indépendants* » enregistrent un gain de 34% par rapport à leur effectif en 2003. Le salarié permanent ne gagne de 4% de plus sur ces cinq dernières années. Enfin la catégorie des « *aides familiaux* » est maintenue à moins de 10%.

Ce changement dans le statut semble avoir été à l’avantage des femmes, dont le gain en « salarié permanent » est appréciable, avec plus de 30% en rapport avec 2003, tandis que les hommes perdent 3% durant la même période, mais enregistre un gain de 65% d’emplois non-permanents. Un examen de l’évolution de la structure de l’emploi nous renseigne sur la nature des changements intervenus dans le monde du travail.

Graphique n° 10. Evolution de la structure des statuts de l’emploi de 2003 à 2008



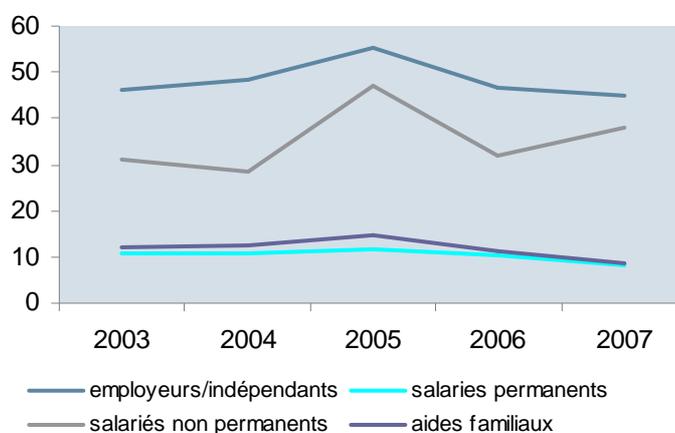
Source : Enquêtes emploi 2003 à 2008, ONS Alger

Ce graphique nous montre clairement la régression du salariat permanent et à l'inverse la progression du salariat non-permanent durant cette période. La part des salariés permanents a baissé de 8,5% au profit des salariés non permanents, qui a connu une hausse équivalente. La poursuite de cette tendance conduirait inévitablement à une dominance de l'emploi non-permanent à terme ! Une perte minimale est enregistrée dans la part des aides familiaux. La part des employeurs et indépendants dans cette structure a connu des variations, entre 28% et 32% durant la période, pour se situer à 29% en fin de période.

La part du secteur privé dans l'emploi global a stagné de 2004 à 2007

Le secteur privé continue de dominer le marché du travail mais avec une part qui semble plus ou moins constante autour de 65% de l'emploi total sur les quatre dernières années. Outre la baisse relative des employeurs et des indépendants, on peut observer la part assez faible des salariés permanents, et une part relativement importante des emplois non permanents, assez fluctuants, mais qui atteint près de 40% en fin de période.

Graphique n° 11. Evolution de la structure du secteur privé selon le statut de l'emploi de 2003 à 2007



Source : Enquêtes emploi 2004 à 2007, ONS Alger

Cette fluctuation des emplois non-permanents ne présage pas pour autant l'introduction de plus de flexibilité de l'emploi dans ce secteur.

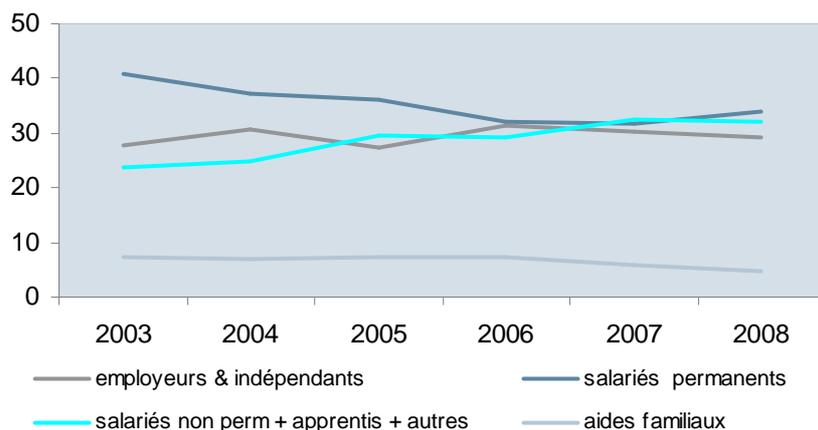
Le secteur public maintient une légère domination du salariat

Bien que l'emploi global soit dominé par le secteur privé, l'analyse des emplois salariés indique encore une forte présence du secteur public dans le salariat, avec une part légèrement majoritaire sur la période d'observation, passant de 57% de l'emploi salarié en 2004 à 53% en 2007, malgré une légère baisse en fin de période. Il est vrai que le secteur public a aussi contribué à la création de 39% des nouveaux emplois durant ces dernières années. Mais la qualité de l'emploi offert a favorisé une progression du salariat non-permanent, qui a gagné 6% durant cette période, passant de 12% en 2004 à 18% en 2007. La poursuite de cette logique aboutirait inévitablement, à moyen terme, à un recul du secteur public dans l'emploi salarié.

Différence des statuts de l'emploi selon le sexe

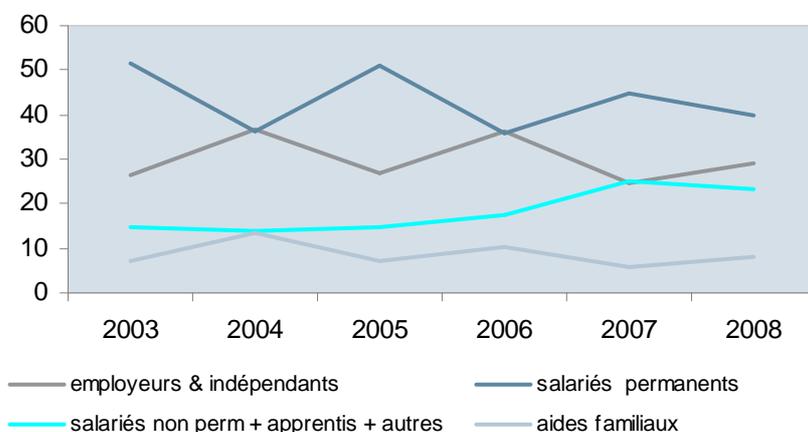
Cette modification de statuts de l'emploi affecte de manière inégale selon le genre. Les graphiques suivants illustrent une évolution assez distincte des situations dans l'emploi selon le sexe.

Graphique n°12. Evolution des statuts des hommes (en %)



Source : Enquêtes emploi 2003 à 2008, ONS Alger

Graphique n° 13 Evolution des statuts des femmes (en %)



Source : Enquêtes emploi 2003 à 2008, ONS Alger

La distinction principale de ces changements a conduit à une sorte de parité des hommes pour le salariat (*permanent & non permanent*) et des *employeurs & des indépendants*. Quant aux femmes, on peut observer une certaine asymétrie entre *salariées permanentes* et les *employeurs & indépendants*, la baisse de la part de l'une équivaut exactement la hausse de l'autre ! Par contre, le salariat non permanent poursuit une tendance à la hausse, avec un gain de près de 10 points en 2007.

Malgré un rapport globalement défavorable selon le genre, les femmes occupent plus de postes permanents

Dans l'ensemble, le rapport femme/homme accuse une légère baisse ces dernières années, passant de 21% en 2004 à 18,6% en 2007. Ce rapport est inversé selon le secteur juridique : il est en chute libre dans le secteur privé, avec une perte de 7%, passant de 19% en 2004 à 12,2% en 2007. Par contre, le secteur public se féminise progressivement, avec un gain de 7,4% durant cette même période. Les femmes occupaient le quart des postes d'emploi en 2004. A présent, elles occupent le tiers de l'emploi global dans le secteur public et de plus en plus de postes permanents que ce soit dans le secteur privé ou le secteur public.

Les jeunes travailleurs (15-24 ans) sont livrés au secteur privé

L'emploi des jeunes a été et reste une des préoccupations principales des autorités algériennes. Mais force est de constater que malgré tout l'effort et l'argent investis pour les accompagner, la classe d'âge 16-24 ans, donc la population cible visée, est livrée à l'exploitation dans le secteur privé, sans aucun état d'âme. L'exercice suivant est une illustration de cette dérive.

Entre 1977 et 2005, l'emploi de jeunes (15-24), en termes de volume, a connu une croissance de 61% passant de 883 000 à 1,4 millions de travailleurs, tandis que l'emploi total (tout âge confondu) n'a progressé que de 43% sur la même période. En termes relatifs, la part de l'emploi des jeunes n'a enregistré qu'un gain de 2 points entre 1977 et 2005, passant de 16% à 18% respectivement. Une tentative de construction d'une typologie de l'emploi, sur la base des données des enquêtes de 1997 et 2005, nous renseigne sur quelques indicateurs sensibles des comportements des jeunes, selon le secteur juridique. Le secteur privé est ensuite éclaté entre le formel et l'informel. Cet essai, bien qu'intéressant par la démarche, reste assez sommaire mais soulève un certain nombre de questions pertinentes.

Tableau n° 2. Evolution de l'emploi de jeunes (15/24) entre 1997 et 2005

Indicateurs	1997		2005		Taux de croissance
	Effectifs	%	Effectifs	%	
1. Emploi agricole	178 418	20,20	417 104	29,32	133,78
2. Emploi non agricole	704 795	79,80	1 005 415	70,68	42,65
2.1. Public	249 802	28,28	187 281	13,17	-25,03
2.2. Privé	454 992	51,52	818 134	57,51	79,81
2.2.1. Auto emploi	184 601	20,90	223 563	15,72	21,11
Auto emploi formel	57 329	6,49	50 080	3,52	-12,64
Auto emploi informel	127 271	14,41	173 485	12,20	36,31
2.2.2. Salariés	191 230	21,65	478 076	33,61	150,00
Affiliés à la SS*	46 659	5,28	56 742	3,99	21,61
Non affiliés à la SS*	144 571	16,37	421 334	29,62	191,44
2.2.3. Aide familiale	79 162	8,96	116 495	8,19	47,16
Emploi global	883 212	100	1 422 519	100	61,06

* SS= sécurité sociale

Source : *Emploi des jeunes en Algérie, ILO avril 2009, final draft*

L'évolution de l'emploi des jeunes, en moyenne annuelle, est ainsi estimée à 67 000 nouveaux emplois sur la période observée. Ventilé par secteur juridique, le secteur public enregistre une baisse de 7 815 emplois/an, contre un gain de 45 393 emplois/an pour le secteur privé. Cette faiblesse de réalisation par le secteur public met ainsi en doute les réalisations des programmes de l'emploi des jeunes durant cette période et traduit aussi une forme d'exclusion des jeunes du secteur public, avec une régression de moins 25%.

Quant à l'évolution du secteur privé, d'autres questions s'imposent. Le gain du secteur privé donne 21% en autoemploi et 79% en emplois salariés. En autoemploi, on enregistre même une perte annuelle moyenne de près de 1 000 personnes dans le secteur moderne, avec en revanche, un gain de près de 6 000 nouveaux jeunes en moyenne annuelle dans le secteur informel. La même segmentation opérée pour le salariat indique que, pour un emploi salarié formel, 35 emplois salariés sont créés dans le secteur informel. Seulement 3% des jeunes travailleurs ont un emploi permanent en 2005.

La poursuite de cette analyse avec la distinction entre adolescents (15/19) et jeunes adultes (20/24) n'apporte pas plus de désillusions que les révélations des données du groupe dans sa totalité. Les jeunes seraient ainsi plus insérés dans le secteur privé, dans des emplois non couverts par la sécurité sociale. L'informel apparaît ainsi comme le refuge idéal des jeunes.

Le travail informel : une plus grande visibilité

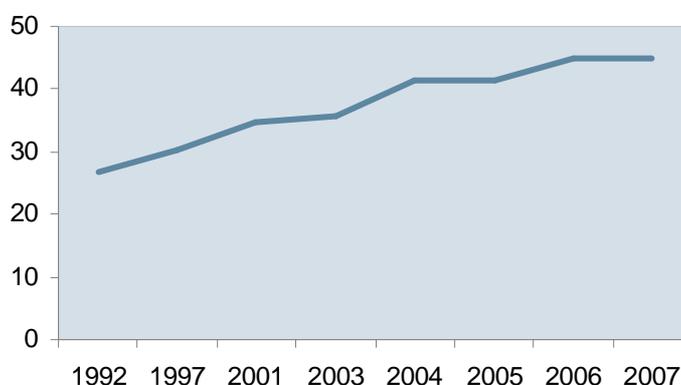
Les récentes données des enquêtes emplois apportent indirectement un certain éclairage sur le travail informel qui a demeuré longtemps invisible dans l'économie algérienne. Il est vrai que depuis les années 1990, on a commencé à parler de l'informel en Algérie sans toutefois apporter des éléments statistiques nécessaires permettant de délimiter sa configuration. Ces dernières années, on peut opérer une distinction entre le secteur informel et l'emploi informel⁴⁰, notamment dans le secteur non-

⁴⁰ Cf. Jacques Charmes: Informel dans les pays en voie de développement et en Afrique du Nord, in *Musette Mohamed Saïb & Jacques Charmes. 2006. Informalisation des économies maghrébines, édition CREAD, Alger.*

agricole. En délimitant le secteur autour des pratiques des « entrepreneurs et des indépendants », quelques caractères de l’informalité peuvent être mis en exergue. L’informel par contre devient visible à partir des employés non couverts par la sécurité sociale⁴¹, autant dans le secteur formel que dans l’emploi informel. Quelques travaux intéressants ont été réalisés ces derniers temps en Algérie⁴². Une enquête a été même réalisée sur l’informel dans le secteur des commerces⁴³, dont les résultats ne sont encore pas disponibles.

Pour cerner les tendances récentes de l’informel, nous nous arrêterons sur un seul critère approprié et pertinent pour la saisie de l’informalité, que ce soit en rapport avec les travailleurs étrangers ou avec le système de la protection sociale : celui de *l’affiliation à la sécurité sociale* notamment ces quatre dernières années selon deux indicateurs, celui du statut dans l’emploi et celui de la branche d’activité. Du point de vue général, on peut affirmer que le niveau d’informalité est resté plus ou moins stable ces dernière années, avec un taux moyen global qui varie entre 42% et 45% des occupés qui ne cotisent pas à la sécurité sociale, de 2004 à 2007, après avoir connu une progression de plus de 10 points entre 1992 et 2004.

Graphique n° 14. Evolution du taux de l’emploi informel selon l’affiliation à la sécurité sociale de 1992 à 2007



Source : Données enquêtes MOD de 1992 à 2007

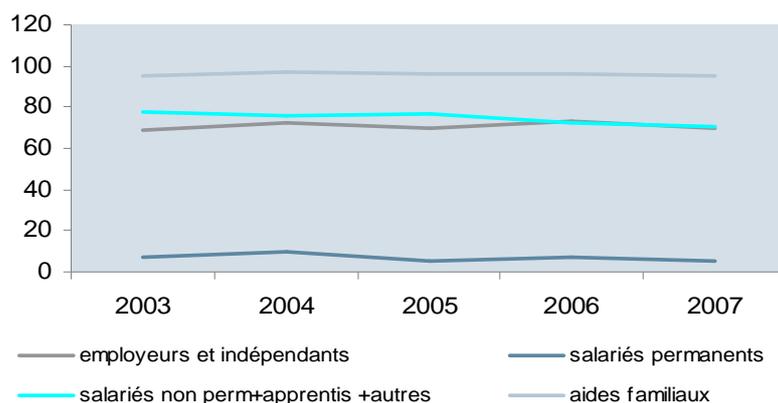
Selon le statut dans l’emploi, deux lectures peuvent être faites, en termes de structure (la part d’un statut en rapport avec la totalité) et en termes de taux d’affiliation à la sécurité sociale (SS) selon le « statut dans l’emploi » toute branche confondue. La quasi-totalité des « *aides familiales* » n’est pas affiliée à la sécurité sociale mais en même temps, la part de cette catégorie est en baisse dans la structure d’ensemble.

⁴¹ Selon la législation algérienne, l’affiliation à la sécurité sociale est obligatoire, autant pour les travailleurs que pour les employeurs et les indépendants.

⁴² Une synthèse réalisée par Hammouda, publié d’abord dans les cahiers de GRATICE (Université Paris 10) puis actualisé dans notre ouvrage précité réf. 33. Nous devons aussi cité l’étude de Zitouni sur l’informel, vue sous l’angle de l’économie inobservée qui nous donne une estimation de la part de l’informel dans le PIB, publié dans le Cahiers de GRATICE, Université Paris 10 (France), 2005.

⁴³ Enquête réalisée en 2006, avec le soutien du l’UE, selon une démarche assez spécifique, visant les « marchés informels » en Algérie, donc loin de la définition du secteur informel du BIT.

Graphique n° 15. Affiliation à la sécurité sociale selon le statut dans l'emploi



Source : Données enquêtes MOD de 2003 à 2007

La catégorie des *salariés permanents* enregistre un faible taux d'absence d'immatriculation et aussi la part de l'effectif est en baisse continue durant la période observée. Par contre, les catégories des *employeurs* et des *salariés non-permanents, apprentis et autres* accusent toutes deux une part assez importante dans la structure des emplois non-affiliés (autour de 40% chacune en fin de période).

De la même manière, nous pouvons observer l'évolution de l'immatriculation à la sécurité sociale selon les grandes branches d'activités, l'agriculture exclue cette fois-ci. Les données attestent une très grande désaffection des travailleurs du BTP vis-à-vis la sécurité sociale. Ce secteur présente pourtant des dangers réels d'accidents et/ou de maladies professionnelles, et la tendance se maintient avec un taux stable sur toute la période observée, avec 80% des travailleurs/employeurs dépourvus de couverture sociale.

En deuxième position, c'est le secteur industriel qui accuse un taux oscillant autour de 50% d'absence de couverture sociale, aussi bien pour les travailleurs que pour les employeurs. Toutefois ces deux secteurs (Industrie et BTP) cumulent autour de 40% des occupés. Enfin, dans le secteur des commerces et des services, la part d'affiliation est assez faible, autour de 30% des employés et des commerçants échappent à la sécurité sociale⁴⁴.

E. Chômage, une nouvelle baisse est amorcée en 2008

La question du chômage est fortement liée aux modalités de la mesure du phénomène. Ces modalités ont été arrêtées par l'OIT en 1982. Sur le plan historique donc, toute mesure du chômage avant cette date reposait exclusivement sur une technique dite déclarative des personnes soit à travers les enquêtes, les recensements ou encore l'enregistrement auprès des services appropriés lorsqu'ils existent. Le chômage prend ainsi sur une longue durée des acceptions différentes qui peuvent perdurer pour des besoins de chronologie des données.

En Algérie, une double acception est ainsi mise en œuvre. Les recensements algériens de l'indépendance à ce jour (1966, 1977, 1987, 1998, 2008) appliquent une définition standard fondée sur la déclaration spontanée des individus interrogés s'ils travaillent ou non. Une déclaration de non-travail (encore faut-il savoir la définition sociale du « travail »), donne un niveau du chômage. Les modalités arrêtées par l'OIT sont adaptées par les sondages sur la main d'œuvre et la démographie (MOD) conduit depuis cette date en Algérie, de manière plus ou moins irrégulière, par les services statistiques. Une troisième définition aussi est produite pour estimer le niveau du chômage à travers les registres des agences de l'emploi. Les services de l'ANEM donnent une estimation du chômage en fonction des demandes d'emploi non-satisfaites au niveau national selon une série d'indicateurs relevés mensuellement par les agences locales de l'emploi.

⁴⁴ Le ministère du Commerce a réalisé une étude sur les marchés informels, selon une définition assez éloignée de celle du BIT.

Cette entrée en matière est importante pour comprendre les analyses produites sur le chômage en Algérie, tant par les rapports du gouvernement que par les études universitaires et autres études spécialisées. Il faut aussi rappeler que sous le « régime socialiste », entre 1962 et 1985, le chômage, supposé être un avatar du régime capitaliste, était plus ou moins une question relevant du « tabou » en Algérie. Les rares analystes s'inspirent des données censitaires pour analyser l'emploi et accessoirement le chômage.

Le chômage est devenu une réalité économique et sociale à partir de 1986 suite aux contre-chocs économiques et l'on découvre la fragilité du système économique national. Une tendance haussière du chômage est observée, sans pour autant être problématique, car il est aussitôt décidé d'aller vers une réduction des effectifs des entreprises publiques, quitte à se prémunir d'un dispositif d'emploi d'attente pour alléger la souffrance des populations exclues du marché du travail. C'est ainsi qu'un « programme d'emploi des jeunes » (PEJ) a été conçu en 1987. Une année plus tard, ce fut la révolte des jeunes (octobre 1988), suivie d'une crise politique profonde. Le programme de 1987 est déterré et présenté comme une réponse d'urgence de l'Etat à la révolte des jeunes.

Cette genèse du chômage en Algérie est ainsi celle d'un système qui l'incorpore comme une des réalités socio-économiques inévitables. Il sera ainsi structuré dans le nouveau paysage économique. L'argumentaire économique est enveloppé dans une littérature mettant en exergue des difficultés financières du pays, d'une forte croissance démographique, associée à une faible performance du système de la formation et de l'éducation. Ce n'est qu'avec une maîtrise de ces trois facteurs qu'on estimait pouvoir résorber le chômage structurel, dissimulé sous le couvert d'un chômage d'insertion des primo-demandeurs.

Mais une crise multiforme va s'installer durablement durant toute la décennie 1990. Les réformes politiques, économiques, institutionnelles adoptées en 1989 va intégrer d'avantage le chômage comme élément indispensable et inévitable qu'il faut gérer « socialement ». La priorité est le sauvetage de l'économie, de rétablir les équilibres macro-économiques. Les effets ne pouvaient qu'être négatifs sur le marché du travail, estimés d'ailleurs comme étant un mal nécessaire du Plan d'Ajustement Structurel (PAS).⁴⁵

Des entreprises seront fermées, d'autres vont réduire encore leurs effectifs supposés être des surcharges sans effet sur la production et la productivité. La croissance du taux de chômage est ainsi une donnée connue et intégrée comme étant un mal nécessaire pour rétablir l'équilibre des fondamentaux. A cet effet, le marché du travail sera doté des nouvelles structures pour la gestion du chômage, avec la réorganisation de l'ANEM (1990), la création de la CNAC pour servir une allocation chômage pour les travailleurs licenciés pour des « raisons économiques », et l'aménagement régulier des dispositifs pour l'emploi des jeunes, le réaménagement du temps de travail, la mise en retraite anticipée des travailleurs âgées. De même, le système d'éducation-formation fera l'objet d'une série de réformes, allant vers une mise en adéquation des formations en rapport avec les besoins de l'économie.

Ce cadrage de l'émergence du chômage est important pour situer les tendances récentes observées ces dernières années. Les données statistiques officielles depuis les années 2000 indiquent une baisse relative du taux moyen national du chômage en Algérie. Mais le chômage n'est pas un phénomène uniforme. Il continue à affecter de manière assez grave la frange de la population juvénile et touche certaines couches sociales plus que d'autres.

Les facteurs cités, comme déterminants du chômage, étant maîtrisés, le phénomène reste entier et devient de plus en plus inquiétant car la qualité des chômeurs a changé sous l'effet du progrès enregistré dans les domaines de la formation et de l'éducation. A cette situation, les autorités algériennes appellent à l'élaboration d'une politique nationale de l'intégration de la jeunesse dans la

⁴⁵ Dans son rapport sur les Dispositifs d'Insertion des Jeunes, le CNES affirme « Pendant près de deux décennies 1967/1985, l'économie a connu un taux de croissance réelle de 6% par an. Depuis 1985, ce taux est passé à 1,5 % par an. Compte tenu de la croissance démographique, la pauvreté a connu une recrudescence. La croissance de la population active, les compressions d'effectifs dans le secteur public et la faiblesse du secteur privé ont eu pour conséquence une augmentation du chômage dont le taux est passé de 18% en 1986 à 29% en 2000 » point 3.

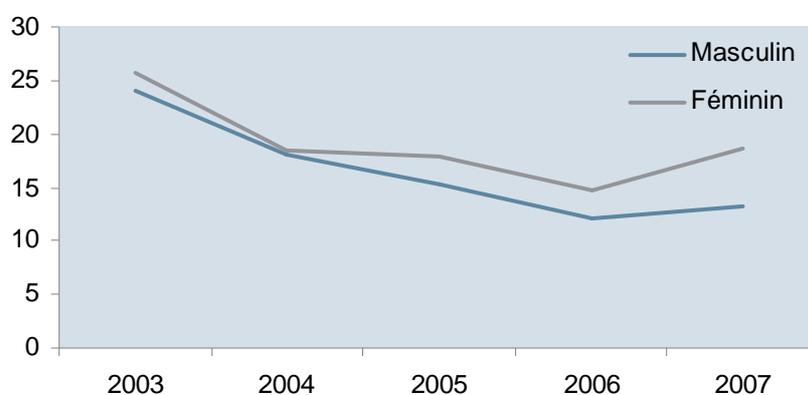
vie économique et sociale. L'énigme du chômage des jeunes, non exclusif à l'Algérie, est devenue d'ailleurs une préoccupation mondiale.

Notre lecture des tendances récentes prendra appui sur les données statistiques officielles du chômage, décomposées selon l'âge, le sexe, le niveau d'instruction. Puis, dans un deuxième temps, nous examinerons les chômeurs ayant déjà travaillé selon les caractéristiques individuelles et professionnelles. L'un des indicateurs pertinents dans l'analyse du chômage est celui de la durée. Mais les données, telles que construites et publiées, nous semblent peu significatives pour avoir la précision de rigueur⁴⁶.

Chômage, une baisse de 10 points en cinq ans

Un premier regard sur le taux du chômage indique effectivement une baisse de 2003 à 2007. Le taux est estimé à 23,7% en 2003 passe à 12,3% en 2006 ; mais une hausse légère est relevée en 2007 avec un taux de 13,8%. Les autorités algériennes contestent cette reprise à la hausse et estime un taux de 11,8% pour signifier que la tendance à la baisse⁴⁷ se prolonge en 2007.

Graphique n° 16. Evolution du taux de chômage selon le sexe de 2003 à 2007



Source : Enquêtes emploi 2003 à 2007, ONS Alger

Ce schéma illustre cette tendance à la baisse du taux de chômage, les femmes un peu moins que les hommes, avec une perte de 7% sur la période contre un peu plus de 10% pour les hommes.

En termes de volume, l'effectif absolu des chômeurs est réduit de 703 000 personnes, passant de 2,1 millions en 2003 à 1,4 millions de personnes en 2007. Le volume de femmes au chômage s'est stabilisé autour de 300 000 sur toute la période. Cette baisse absolue concerne aussi l'effectif des hommes, qui passe de 1,8 millions en 2003 à 1,1 millions en 2007.

Le chômage féminin

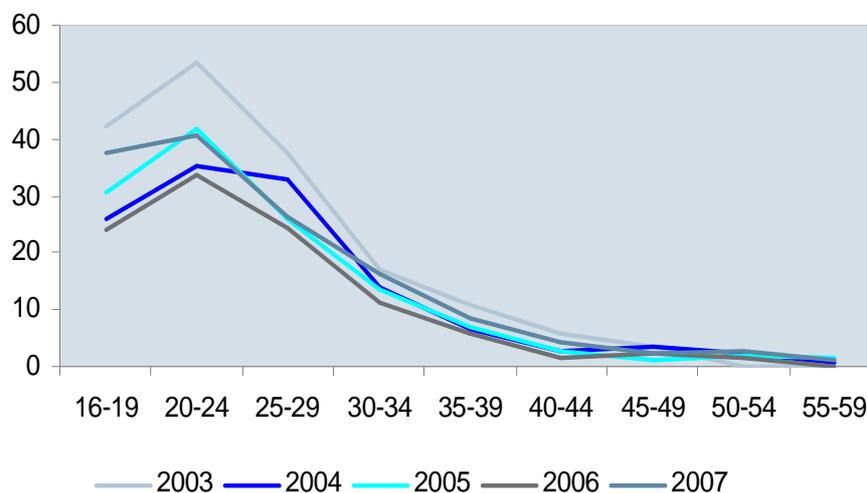
Nous avons déjà relevé que le taux moyen de l'activité féminine est assez faible en rapport avec les taux observés dans la région même du MENA. Bien qu'elles soient peu actives, elles accusent un taux de chômage plus élevé que celui des hommes. Ce taux de chômage n'est pourtant pas homogène. Des différences notables peuvent être observées en fonction de l'âge et du niveau d'instruction.

⁴⁶ Il est relevé de toutes les enquêtes que le chômage de longue durée (une année à 4 années) baisse de 59% à 55% entre 2004 et 2007 et à l'inverse le chômage de courte durée (moins d'une année) serait en hausse. Le problème revient à la nature du questionnement, le temps de non-travail pour un primo-demandeur débiterait-il à la fin de sa scolarité ou à la date à laquelle il commence à chercher un emploi ? Les mêmes interrogations se posent pour le travailleur au chômage. Faut-il compter la durée de bénéfice d'une allocation-chômage ou le moment où il commence à chercher ?

⁴⁷ Affirmation du ministre délégué au Plan au début de 2008 au Conseil du gouvernement. Le même taux est repris dans le rapport sur le Développement humain, juin 2008 et puis ce taux est repris encore par le chef du gouvernement en décembre 2008 dans la présentation de son programme devant les parlementaires. Encore récemment (El Moudjahid du 11/02), le ministre du Travail affirme que le taux de chômage pour 2008, sera certainement plus faible que 11,8 % avant même la diffusion des résultats de l'enquête MOD 2008 par l'ONS.

D'emblée, il faut admettre que les données de l'ONS sont statistiquement peu significatives pour la saisie du chômage féminin, due probablement à la faiblesse de la taille des sondages. Une déclinaison des données par âge quinquennal serait acceptable uniquement pour les premières classes, les données pour les femmes âgées de plus de 40 ans sont statistiquement non-significatives en considérant la marge d'erreur admise. Il existe surtout des problèmes de déclaration des femmes qui affirment tantôt être actives tantôt inactives en milieu rural.

Graphique n° 17. Evolution du taux de chômage féminin selon les classes d'âge de 2003 à 2007



Source : Enquêtes emploi 2003 à 2007, ONS Alger

La lecture de ce schéma est aussi simple que trompeur. Dans la mesure où la déclaration des femmes, âgées de plus de 40 ans, au chômage, est quasi nulle, les taux observés des jeunes filles semblent ainsi les plus élevés sur toute la période observée. En effet, il serait absurde d'affirmer que toutes les femmes âgées de plus de 40 qui se présentent sur le marché du travail sont occupées.

Le chômage féminin, décliné par niveau d'instruction, indique des différences de comportements intéressants. Il existe toute une littérature sur l'apport de l'instruction pour la mise au travail des femmes dans les économies sous-développées. Toutefois, cette thèse est relativisée selon le rapport de la Banque mondiale⁴⁸ sur le chômage des diplômés, constatés un peu partout en Afrique.

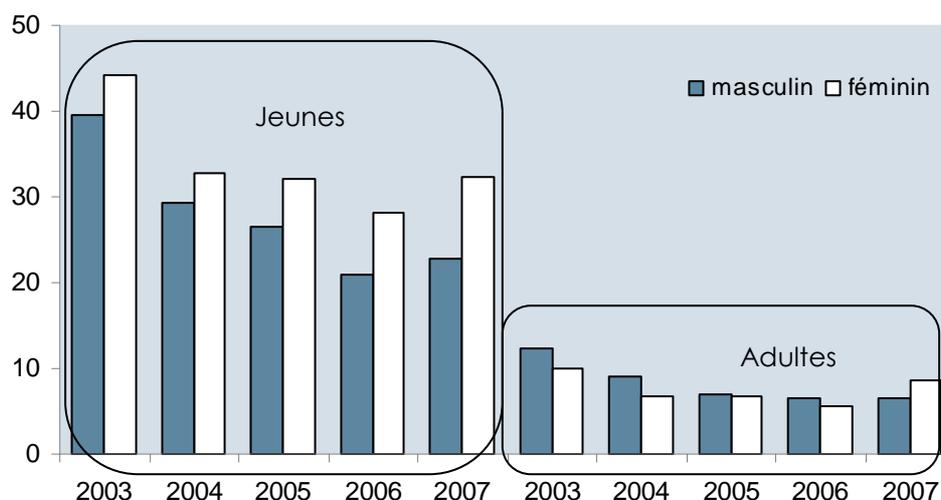
Chômage des jeunes

Le chômage des jeunes (16-29 ans) n'est pas nouveau en Algérie. De nos observations antérieures⁴⁹, le taux de chômage juvénile a été toujours supérieur à celui des adultes (30-59). Malgré la baisse du taux moyen national, le ratio chômage de jeunes/chômage des adultes n'a pratiquement pas changé ces dernières années, avec un effet multiplicateur de 3,4 en 2004 et 3,6 en 2007. La tendance est ainsi à la stagnation, voire à une aggravation du chômage des jeunes contre une amélioration nette de l'emploi des adultes.

⁴⁸ Rapport Banque mondiale sur Les générations nouvelles, 2007.

⁴⁹ Musette Saïb, 1991. Emploi des jeunes en Algérie in Cahiers du CREAD n° 26, Alger. Voir aussi, notre article sur L'insertion des groupes vulnérables en Algérie, in Cahier du CREAD n° 37 Alger 1994.

Graphique n° 18. Evolution du taux de chômage selon les deux grandes classes d'âge et le sexe de 2003 à 2007

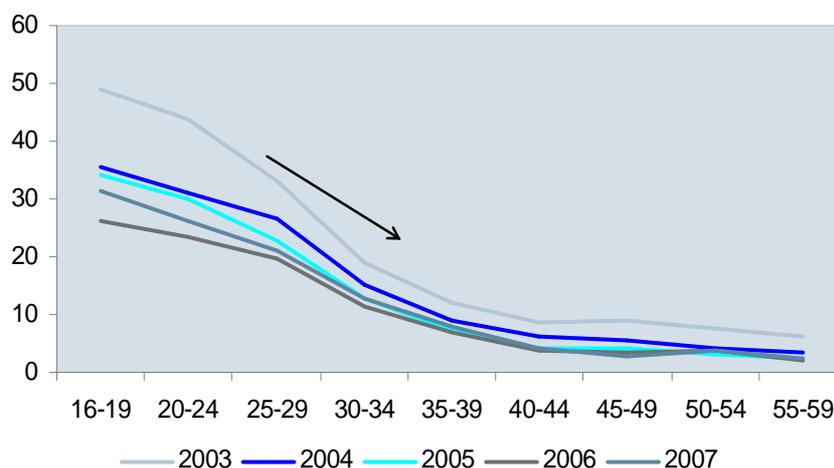


Source : Enquêtes emploi 2003 à 2007, ONS Alger

Sur ce graphique on peut observer le maintien de cette différence entre les deux sous-populations, déclinées selon le sexe. Avec toutes les précautions d'usage, le chômage des filles semble être plus important que celui des hommes sur toute la durée d'observation pour les jeunes. Quant au chômage des adultes, on peut observer une certaine inégalité se creusant au détriment des femmes les deux dernières années.

Une observation plus détaillée nous permet d'affirmer que les adolescents (16/19 ans) sont les plus touchés par le chômage que les classes suivantes. Par exemple, en 2007, les adolescents accusent un taux moyen de 31% avec un pic pour les filles qui dépasse 40% notamment en ville.

Graphique n° 19. Evolution du taux de chômage selon les classes d'âge de 2003 à 2007



Source : Enquêtes emploi 2003 à 2007, ONS Alger

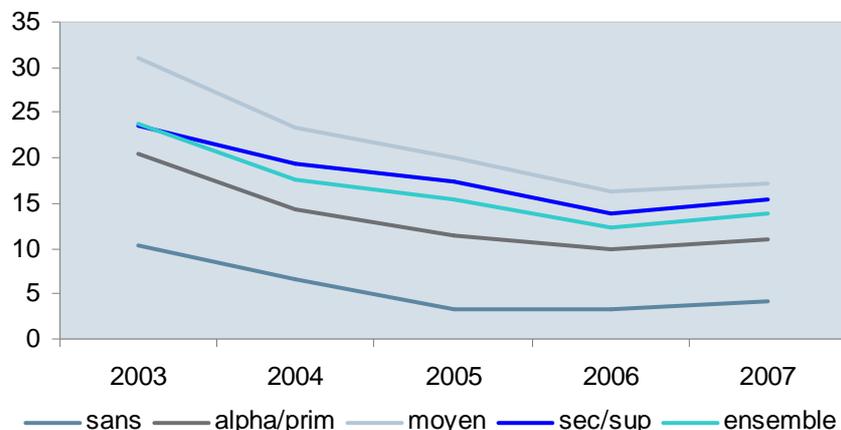
La classe suivante (20/24 ans) enregistre aussi un taux moyen élevé, avec 26%. Enfin le taux le moins fort est celui de 25/29 ans. Il se dégage ainsi une impression que le taux de chômage réduit avec l'âge.

Le chômage des diplômés

L'examen du chômage selon le niveau d'instruction est aussi intéressant dans une économie qui fonctionne encore avec des emplois de niveaux intermédiaires, donc réputée sous-encadrée. Ce

constat est valable en fait pour les trois pays du Maghreb Central⁵⁰. Mais les données statistiques publiées ne permettent pas d'avoir une idée précise du chômage des diplômés, elles sont ventilées selon les niveaux d'instruction et là aussi, les niveaux « *secondaire et supérieur* » sont fusionnés à dessein. L'image qui se dégage est celui d'un marché qui intègre les niveaux faibles ou « sans niveau » et de moins en moins, les niveaux élevés.

Graphique n° 20. Evolution du taux de chômage les niveaux d'instruction de 2003 à 2007



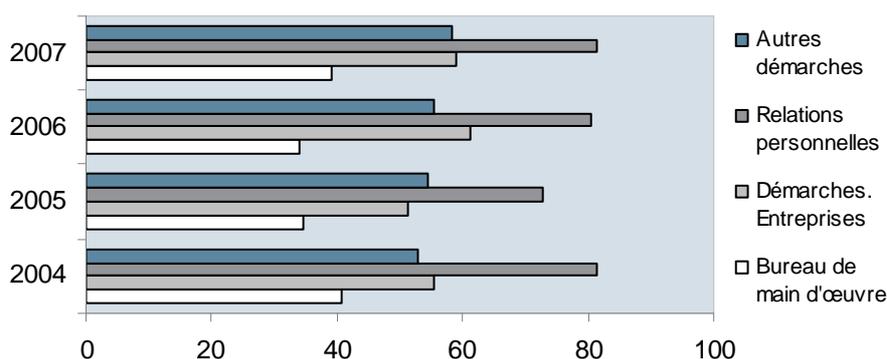
Source : Enquêtes emploi 2003 à 2007, ONS Alger

D'autres exercices universitaires, par exemple l'étude de Feroukhi (2007) sur l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur atteste un parcours de plus en plus difficile notamment pour les filières des sciences humaines⁵¹. Et lorsqu'on sait que le nombre d'inscrits auprès des Universités algériennes dépasse le million d'étudiants, l'absorption des sortants serait l'une des problématiques les plus inquiétantes pour les années à venir.

Mode de recherche d'emploi

Le mode de recherche d'emploi par les chômeurs est un bon indicateur du fonctionnement du marché du travail. Il semble que le mode privilégié soit celui des relations personnelles. Ces quatre dernières années, c'est la modalité qui a obtenu le taux d'acquiescement le plus élevé de la part des personnes interrogées, et ce quel que soit le sexe. Ce qui ne veut nullement dire qu'il soit exclusif, il y a certes un cumul de mode de recherche.

Graphique n° 21. Les modes de recherche d'emploi de 2004 à 2007



Source : Enquêtes emploi 2004 à 2007, ONS Alger

En effet, nous pouvons aisément observer que les agences de l'emploi bien que sollicitées par les chômeurs restent en dernière position sur toute la durée d'observation. L'unique distinction selon

⁵⁰ CF. Jacques Charmes et Saïb Musette, 2002. Employabilité des diplômés et des femmes au Maghreb, Communication Sousse, 2002.

⁵¹ Feroukhi Djamel. 2006. Formation – Emploi, CREAD, Alger.

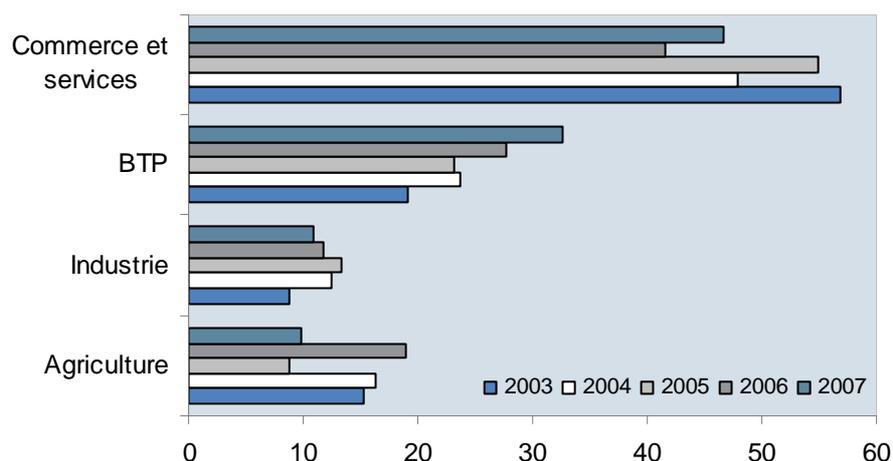
le sexe apparaît au niveau des agences justement: une femme sur deux tente d'obtenir un emploi auprès de l'ANEM contre un homme sur trois.

Les travailleurs au chômage

L'analyse du chômage, tel que nous venons de le présenter est constituée de l'ensemble de la population au chômage. La seule déconstruction opérée est celle des travailleurs au chômage (STR1⁵²). Le taux des STR1 se situe entre 30% et 42% en rapport avec l'ensemble des chômeurs, ce rapport est en progression ; ce qui traduit un certain malaise sur le marché du travail. En termes relatifs, il est intéressant de relever que les STR1 sont plus des adultes que des jeunes, le rapport est du simple au double. La même observation est valable en rapport avec le sexe, ce sont les hommes qui sont plus au chômage que les femmes, avec quelques exceptions, par exemple en 2005, l'écart entre les sexes était le plus faible, due notamment à la population juvénile qui avait pratiquement le même taux de chômage. On peut aussi affirmer que la ville a produit deux fois plus de chômage que le monde rural durant la période de 2004 à 2007. Selon le niveau d'instruction, les travailleurs moins instruits sont peu enclins à être au chômage par rapport aux travailleurs ayant un niveau d'instruction moyen et plus. Ce type de chômage frappe plus les niveaux moyens durant ces quatre dernières années.

En rapport avec l'économie, le secteur privé a produit plus de 70% de chômeurs depuis 2004 à 2007, notamment dans les secteurs des commerces et des services, suivi par le BTP. Cette constante est assez nette selon le graphique suivant.

Graphique n° 22. Répartition des STR1 selon les secteurs d'activité de 2004 à 2007



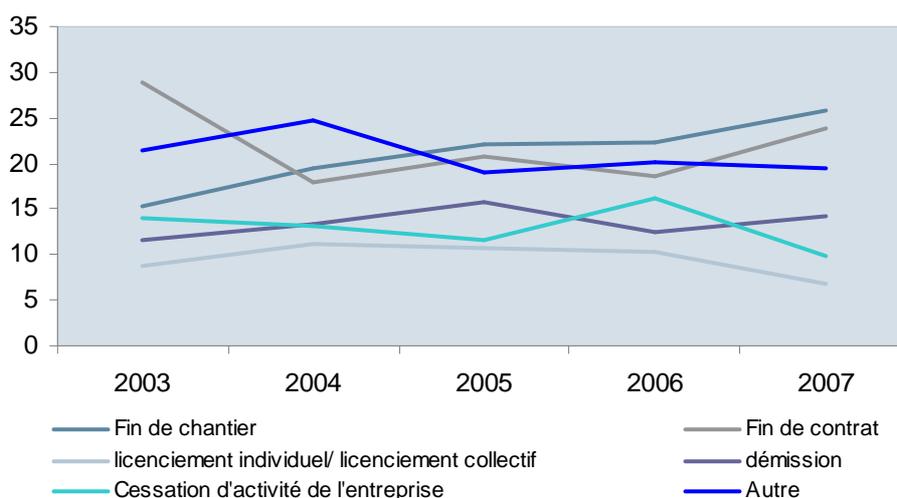
Source : Enquêtes emploi 2004 à 2007, ONS Alger

Selon le statut, nous relevons aussi, c'est la catégorie « salariés non-permanents, apprentis et autres » qui accuse le taux le plus important (entre 65% et 76% de l'effectif total) sur toute la période observée. Il est aussi symptomatique de relever que la part des « indépendants et les employeurs » était stable entre 2004 et 2006, avec 18%, mais en fin de période (2007), leur part baisse à 13% tandis que les salariés non-permanents culminent avec 76%.

Cette catégorie de chômeur se prête mieux à l'analyse de la durée du chômage, avec plus de précision que celle de l'ensemble de la population au chômage. Les résultats sont sans équivoque. Les personnes de plus de 30 ans sont plus confrontées au chômage de longue durée (plus d'une année) que les jeunes (moins de 29 ans). Enfin, l'examen des motifs du chômage n'est guère surprenant. En rapport avec la branche d'activité et le secteur juridique, les motifs « fin de chantier » et « fin de contrat » renseignent bien sur la nature des emplois perdus, car c'étaient des emplois temporaires avec un personnel recruté pour des courtes durées.

⁵² STR1= sans travail, ayant déjà travaillé.

Graphique n° 23. Répartition des STR1 selon les motifs du chômage de 2003 à 2007



Source : Enquêtes emploi 2003 à 2007, ONS Alger

On peut aussi noter que le motif « licenciements pour raisons économiques » accusait le plus faible taux sur toute la durée d'observation, il enregistre encore une baisse en fin de période.

Cette présentation du marché du travail ces dernières années pose de nouveaux défis quant à la capacité de l'économie algérienne de pourvoir des emplois de qualité à l'ensemble de la population active. C'est aussi l'un des facteurs déterminants de la migration des travailleurs Algériens pour une vie meilleure à l'étranger.

5. La migration internationale, une vue globale

Tout comme l'analyse du marché du travail, nous procédons à une décomposition du monde des migrants selon sa double dimension : émigration et immigration. Chaque dimension fait l'objet d'une coupe secondaire entre migrants en situation régulière et ceux en situation irrégulière. Cette analyse procède d'une nouvelle lecture de la migration internationale, avec un accent sur la migration des travailleurs, tout en capitalisant nos travaux antérieurs sur cette thématique (Musette, 2007). La reconfiguration de l'émigration et de l'immigration prend appui aussi sur les données les plus récentes, avec une ouverture, en fin de section, sur les transferts des migrants.

A. Emigration

D'emblée, il nous semble important d'apporter quelques éléments devant permettre de mieux comprendre la configuration actuelle de la communauté nationale à l'étranger (CNE), vocable stratégique pour désigner les migrants Algériens, même ceux qui ont pris la nationalité du pays d'accueil. Cette définition est fondée sur les clauses légales du code de la nationalité algérienne⁵³. Tant que le migrant algérien n'a pas été déchu ou n'a pas renoncé à la nationalité algérienne, il garde ses droits et ses devoirs selon la législation algérienne en vigueur. Pour la commodité de l'analyse, nous utiliserons la notion d'émigré pour signifier la CNE.

Les éléments d'analyse proviennent des sources consulaires algériennes mais aussi des données statistiques étrangères, notamment françaises. Ces deux sources reflètent deux visions « naturellement » opposées, comme dans tous discours ou données sur la migration internationale. Il n'est pas surprenant de constater que l'essentiel des migrants Algériens se trouve encore en France. Notre analyse procède, suivant notre posture de départ, en dissociant la migration régulière de la migration irrégulière.

⁵³ Code de la nationalité algérienne, révision 2005.

B. Les Algériens en situation régulière à l'étranger

Bien que la migration algérienne partage les caractéristiques communes avec la migration maghrébine dans son ensemble⁵⁴, elle se distingue notamment par sa forte concentration en France tandis que les deux pays voisins ont très tôt diversifié les flux migratoires vers d'autres horizons. Cette concentration va donner aussi un aspect particulier dans sa composition sociodémographique, sa féminisation, donc *in fine* dans sa structuration familiale. Puis, après le net ralentissement des flux migratoires algériens en France, nous assistons, ces dernières années, à une reprise à la hausse, toujours en comparaison avec les pays voisins. Cette reprise est aussi accompagnée par une tentative de diversification, même tardive, de flux vers d'autres pays.

De manière globale, les données consulaires⁵⁵ estiment approximativement l'émigration algérienne à 1,3 millions de personnes, 3,7% de la population résidente, sans compter les nationaux en situation irrégulière à l'étranger.

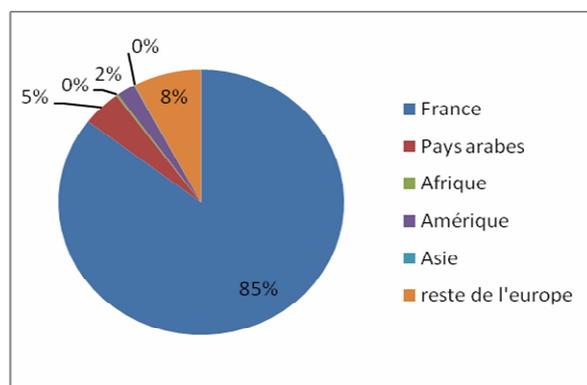
Selon les données de la Banque mondiale, le nombre de migrants originaires d'Algérie est estimé à 1,8 millions en 2000/2001 selon des estimations provenant de sources variées, pas toujours identifiables⁵⁶, dont 77,1% en France.

Les statistiques de l'OCDE (2000/2001) estiment la population originaire d'Algérie dans ses pays membres à 1,4 millions dont 66,4% sont naturalisés dans les pays d'accueil. La part de migrants Algériens en France est estimée à 91% de l'ensemble des pays de l'OCDE.

Concentration des migrants Algériens en France, la plupart des travailleurs(es)

Selon les données algériennes, l'immense majorité réside en France avec un taux de 85% des émigrés, et 8% dans différents pays européens, avec une concentration en Espagne et en Italie. Les migrants Algériens au Maghreb ne représentent que 3%, suivie de celle établie en Amérique, notamment Canada et Etats Unis, estimée à 2%. Puis viennent les pays du Machrek et de l'Afrique avec 1% pour chacune des régions.

Graphique n° 24. Répartition de la communauté algérienne selon les régions à l'étranger



Source : Statistiques consulaires du ministère des Affaires étrangères de 2002, citées par CNES, 2005 - Alger

Le nombre d'Algériens en France, par exemple, diffère des sources du pays d'accueil et du pays d'origine. Selon les données françaises, la population migrante algérienne est en baisse selon les recensements : passant de 805 000 en 1982, puis à 614 000 en 1990 et est estimée à 477 000. Mais une hausse serait intervenue depuis. La différence entre les données algériennes et celles de la France, provient du fait que les statistiques françaises ne comptent que la population *âgée de plus de 15 ans* dans l'enquête emploi. La baisse de la population algérienne en France est aussi fonction de la naturalisation des migrants Algériens, comme l'atteste les données de l'OCDE, 64% sont naturalisés. Un regard sur la composition des migrants actifs en France est aussi intéressant.

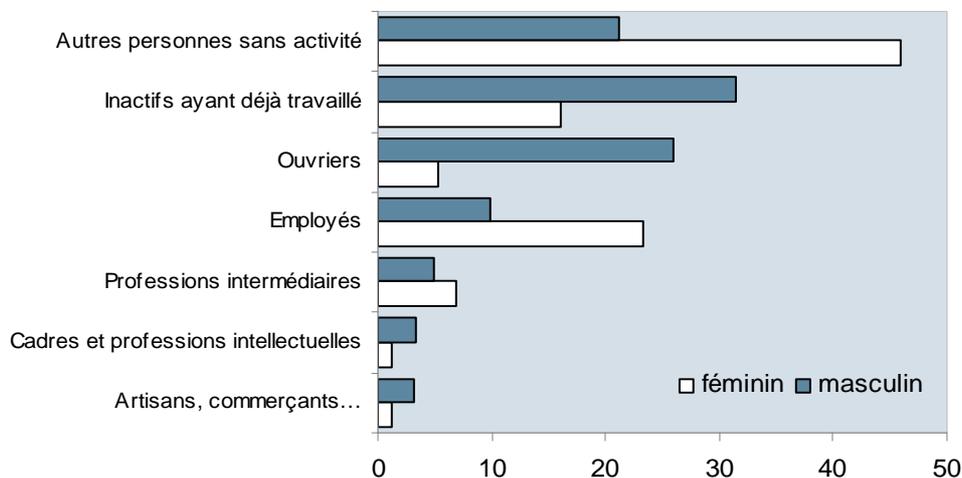
⁵⁴ Musette S. & Benouared A. Communication MIREM, nov. 2008, Italie.

⁵⁵ Données consulaires 2002 citées dans le rapport CNES en 2005.

⁵⁶ Tel est le cas de présence présumée de 42 000 Algériens en Israël, données contradictoires selon les statistiques officielles d'Israël, qui indique la présence en Israël de 26 000 personnes nées en Algérie en 2004, dont la plupart sont arrivées entre 1958 et 1964.

Cette population (âgée de plus de 15 ans) est estimée en 2007 à 495 447 personnes, selon l'enquête Emploi de l'INSEE, publiée en 2008, dont 166 000 sont des actifs occupés. Le taux de chômage est estimé à 28,7%. La ventilation des actifs occupés selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe en 2007 nous donne presque la même structure observée en 1999.

Graphique n° 25. Structure des émigrés actifs selon la catégorie professionnelle et le sexe en France



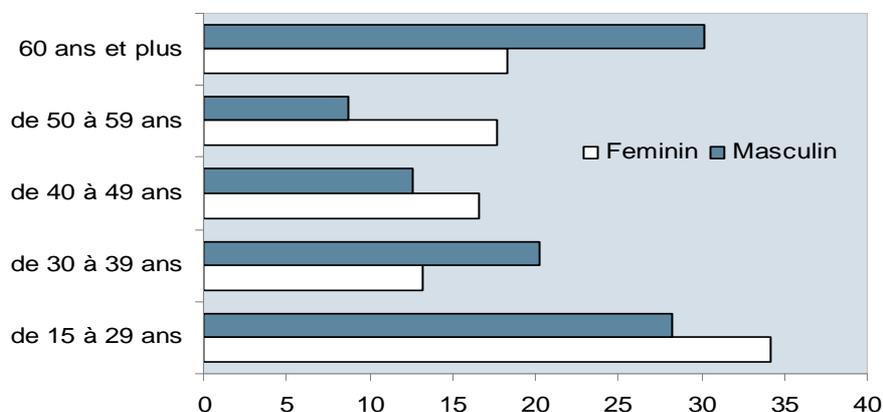
Source : exploitation des données de l'enquête Emploi 2007 de l'INSEE, France

Une distribution selon le sexe nous donne le profil des travailleurs Algériens en France : avec 54,5% des hommes comme ouvriers et 61% des femmes « employées ». Les professions intermédiaires et supérieures totalisent 15%, avec 10% pour les hommes et 15% pour les femmes. Cependant, sur le plan du chômage, ce sont les femmes qui éprouvent le plus de difficultés à trouver un emploi. Selon le niveau d'instruction, on relève que 37% des actifs occupés ont entrepris une formation supérieure contre 63% des niveaux faibles et moyens.

C. Profil démographique des migrants Algériens à l'étranger

Un examen rapide selon l'âge et le sexe donne un profil assez particulier des migrants Algériens établis en France. On exclut d'emblée la population de moins de 15 ans estimée pour la plupart être des citoyens virtuellement français issus de parents originaires d'Algérie. On peut observer la forte proportion des hommes âgés de 60 ans et plus, ce qui traduit en clair un vieillissement de la population migrante masculine de nationalité algérienne. Et à la base, on observe, une féminisation assez forte des jeunes (15-29 ans).

Graphique n° 26. Répartition de la population migrante algérienne en France (15 ans et plus) selon le groupe d'âge et le sexe en 2007 (en %)



Source : exploitation données Enquêtes Emploi 2007, INSEE, France, 2008

A la lumière de ces données, on peut relever une féminisation assez forte de la migration algérienne, sachant que celle-ci était à l'origine exclusivement masculine. Cette féminisation de la migration ne va pas sans incidence sur le fait migratoire, qui du coup n'est plus « provisoire » mais devient quasi-définitif.

L'approche genre de la migration algérienne reste pourtant à faire. Dans une étude récente (Musette, MIREM 2007), il est relevé que cette féminisation signifie aussi la transposition des stratégies familiales qui, sans couper totalement le lien avec le pays de départ, vont être recomposées dans le nouvel environnement marqué par la faiblesse de la natalité. Les femmes algériennes, qui en Algérie étaient confrontées à un discours sur la nécessaire réduction du nombre d'enfants, vont être encouragées à procréer davantage, avec des facilités et avantages pécuniaires en sus. La fécondité des algériennes est restée plus ou moins stable durant toute la décennie 1990, avec un taux moyen de 3,2% contre celle des françaises estimée à 1,7% pour la même période⁵⁷. Elle est beaucoup plus élevée que celle observée pour les femmes en Algérie, estimée à une moyenne de 2.3% pour la même décennie.

Puis, la présence féminine algérienne en force dans les pays d'accueil va permettre aussi les possibilités de mariage mixte, encouragées par des rencontres et les découvertes de l'autre dans les espaces sociaux, ces rencontres étant pratiquement évitées dans le pays de départ. Selon les données de l'INSEE, il y a près de 48% de couples mixtes pour les Algériens en France en 1998.

Le profil démographique de la population migrante est un indicateur puissant pour toute action à engager. La féminisation de la migration algérienne est maintenue, voire renforcée dans certains pays. Une étude approfondie du profil permet de dégager une structure familiale complexe et des stratégies matrimoniales qui semblent limiter le retour des migrants vers le pays d'origine, comme elle peut donner naissance à une communauté transnationale. Enfin, la nouvelle configuration de la migration algérienne, qui se trouve actuellement à la 4^e génération⁵⁸ (en termes de population) en France, laisserait penser une grande fragilité des liens sociaux avec le pays d'origine.

Les migrants retraités

La catégorie des migrants retraités a été souvent décrite qualitativement selon les conditions de vie et surtout en France. La vie des vieux célibataires est souvent décryptée avec passion tant la misère de ces solitaires, qui pour la plupart n'a plus d'attache avec la famille, avec la société, est poignante, avec des images, des photos qui parlent.

Puis, il y a aussi un segment de retraités qui retournent au pays, après des longues années à l'étranger, laissant souvent derrière eux, les enfants nés ou grandis dans le pays d'accueil. Ils reviennent réaliser leur vœu, terminer leur existence, parfois avec l'épouse, au pays. Geste ultime d'un parcours migratoire pour rejoindre les ancêtres dans leur tombeau. On peut aussi évoquer les conditions d'inhumation, en France, qui sont restées longtemps emblématiques pour les musulmans. Ces retraités retournent en Algérie et procèdent aux transferts de leurs retraites, qui s'élèvent à « 1.5 milliards de dollars en 2007 contre seulement 2 millions de dollars en 1997 »⁵⁹. Cette retraite permet une vie bien meilleure au pays qu'à l'étranger, notamment en termes de pouvoir d'achat. Une étude, réalisée en France⁶⁰, auprès des retraités, relativise cette tendance lourde longtemps observée. Cette étude met aussi en lumière qu'une part relativement importante de migrants Algériens souhaite être inhumée en France.

D'autres catégories peu connues : les mineurs et les réfugiés

Deux catégories de migrants restent peu connues : les mineurs et les réfugiés Algériens à l'étranger. Ces deux catégories bénéficient de la protection des Conventions Internationales des Droits

⁵⁷ Cf. INSEE Première, la population immigrée en France, 2005, Paris.

⁵⁸ Il existe une confusion malheureuse entre les générations de migrants et la typologie des « trois âges » inventée par le sociologue algérien Abdelmalek Sayad. L'expression 4^e génération est utilisée par A. Begag dans son ouvrage paru en 2003 portant sur L'intégration, publié par Le Cavalier Bleu, 2003.

⁵⁹ Selon une récente déclaration du Ministre des Finances Algérien (le quotidien d'Oran du 31/01/09 p. 5).

⁶⁰ Attias-Donfut et al, 2006. Les transferts intergénérationnels des migrants âgés. In revue Economie & Statistiques, Paris. Cette enquête réalisée auprès de migrants âgés de 45 à 70 ans, venant de six pays (dont l'Algérie) vivant en France en 2003 qui procèdent aux transferts d'argent au pays.

de l'Homme, à savoir la Convention portant sur les Droits des Enfants⁶¹ et la Convention sur les Droits des Réfugiés⁶².

La question des enfants dans la migration algérienne à l'étranger est un sujet passionnant dans les rapports entre l'Algérie et la France. Les problèmes d'ordre sociaux sont relatifs aux aléas de la vie de la famille, de la famille mixte qui se trouve parfois disloquée pour diverses raisons. Bien que ce soit l'intérêt de l'enfant qui prime devant la loi, souvent les conflits s'installent aussi pour des questions religieuses et encore selon l'héritage familial. Si la nature des problèmes, souvent médiatisés, se prête à des enjeux de droits, ce phénomène est peu connu dans son ampleur car marqué certainement par le sceau du « secret de famille » ou de la « protection de l'enfance ».

Deuxième phénomène de la migration infantile est celui de l'adoption. La procédure d'adoption, reconnue en Algérie sous la forme de « Kafala »⁶³ n'est interdite qu'aux familles non-musulmanes. Là aussi, l'adoption est soumise aux règles du secret pour la protection des droits de l'enfant. Il arrive que cette procédure soit entachée de vices et qu'elles se « monnaient » entre la famille de l'enfant et les parents adoptifs, surtout quand l'enfant part pour vivre à l'étranger.

Enfin, dans sa forme la plus vile, la migration infantile devient problématique notamment dans la collusion entre migration irrégulière et trafic des enfants. Cette forme reste peu connue aussi. Selon une ONG⁶⁴, il y aurait entre 100 et 150 mineurs Algériens qui transitent chaque année à Marseille. Ces mineurs reçoivent une assistance de l'ONG mais ils vivent souvent dans la rue et sont intégrés, d'une manière ou d'une autre, dans des filières aux activités douteuses. Selon le responsable de cette ONG, ces enfants ne peuvent être protégés ni par la justice française, ni par la justice algérienne, en l'absence de convention dans ce domaine. Les mineurs solitaires ne sont pas expulsables selon la loi française.

La deuxième catégorie de migrants pour lesquels les données restent imprécises sinon font défaut, ce sont les Algériens ayant bénéficié du statut de **réfugiés à l'étranger**. Certes, les réfugiés Algériens durant la Guerre de la Libération Nationale ont toute une autre histoire que celle d'aujourd'hui⁶⁵. Selon les statistiques internationales du HCR, le stock de réfugiés (ou supposés l'être) Algériens à l'étranger est estimé à 11 028 personnes en 2006⁶⁶ et le nombre a connu une légère hausse depuis : il est estimé à 11 972 en juin 2008 toujours selon les statistiques du HCR. Seulement 1,6 % sont assistés par le HCR, 11,3% des personnes étaient encore en « procédures » pour l'obtention d'un statut de réfugiés, tandis que les 88% restant vivent dans une situation similaire aux réfugiés.

Pourtant, ils sont nombreux les Algériens, qui durant les années 1990, ont dû quitter l'Algérie, soit parce qu'ils étaient recherchés par les autorités, soit parce qu'ils craignaient pour leur vie sous la menace de terroristes. Quelques fragments d'informations nous permettent d'affirmer qu'il existe des réfugiés en Allemagne, en France, en Angleterre, au Canada, aux Etats-Unis et même au Burkina Faso⁶⁷. Et les demandes d'asile politique continuent encore ! Si le stock de réfugiés n'est pas ventilé par pays, les demandes d'asile politique introduites en 2006 sont concentrées en France, avec plus de 50%, puis vient l'Allemagne, la Grande Bretagne, l'Espagne, la Belgique. Les conditions de vie des Algériens réfugiés, avec ou sans statuts déterminés sont peu connues.

⁶¹ Cf. Convention onusienne sur les Droits des Enfants.

⁶² Cf. Convention de 1951 de Genève et le protocole de 1967 relatifs aux droits des réfugiés.

⁶³ Cf. Le Code de la Famille 1984. In Journal Officiel Algérie, Alger.

⁶⁴ Cf. Association Jeunes Errants – Marseille, interview réalisé par l'auteur en 2008. La présidente de l'Association m'avait déclaré l'existence de dossier pour chaque mineur, ayant bénéficié d'un soutien durant les dix dernières années. Ce dossier peut faire l'objet d'une exploitation approfondie.

⁶⁵ L'afflux des réfugiés Algériens en grand nombre vers la Tunisie et le Maroc a commencé en raison de la politique de massacres collectifs que les Algériens ont fui après que leurs villages, hameaux et douars furent l'objet de destruction totale. L'arrivée massive et régulière des réfugiés avait mis ces deux pays dans l'incapacité de les accueillir. Ainsi en 1956, le nombre de réfugiés avait atteint 40 000 et au début de l'automne 1957, ce nombre est passé à 100 000 et ce en raison de l'accroissement des opérations militaires françaises. Une année plus tard, leur nombre passait à 180 000. Durant la lutte de libération, le nombre de réfugiés Algériens en Tunisie et au Maroc avait atteint 200 000 entre vieillards, femmes, enfants et mutilés de guerre. Cf. site web officiel

http://www.1novembre54.com/histoire_algerie.php?cat=Fenetres&id=LES%20REFUGIES%20ALGERIENS

⁶⁶ Selon la base Statistiques UNHCR, 2006 & base de données, juin 2008. Web site HCR.

⁶⁷ La France avait expulsé une vingtaine d'Algériens vers le Burkina Faso depuis 1994.

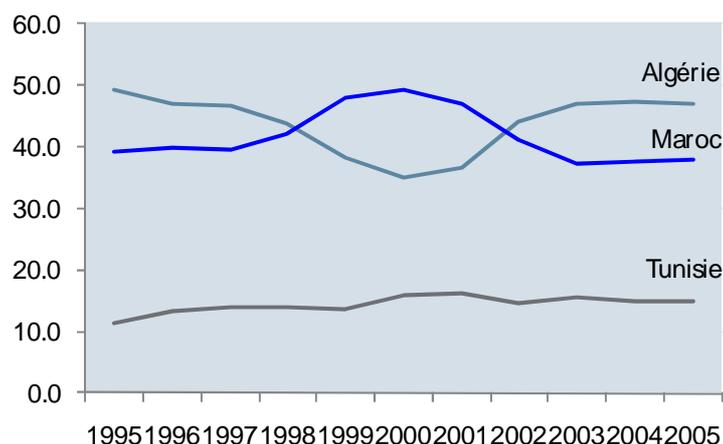
Ces catégories de migrants (enfants & réfugiés), certes statistiquement faibles, restent pourtant des thématiques très sensibles sur le plan des droits de l'homme. Et on ne saurait dire que ces catégories ont rompues totalement les liens avec le pays ou avec la famille au pays.

Reprise des flux de la migration algérienne vers les pays de l'OCDE

Durant les années 1990, le départ régulier des migrants Algériens était réduit à sa plus simple expression vers les pays de l'OCDE. Sur un ensemble de 1,1 millions de maghrébins qui ont migré vers les pays de l'OCDE entre 1995 et 2005, 428 000 (38%) sont entrés en France. La première position est occupée par le Maroc, avec un effectif global de 69% de migrants, suivi par l'Algérie avec 20% et 11% pour la Tunisie. Sur un effectif de 207 000 migrants Algériens admis dans les pays de l'OCDE entre 1997 et 2005, 90% entrent en France. En fait, la destination privilégiée des Algériens reste la France.

Avec près de 50% en 1995 en rapport avec la totalité des migrants maghrébins, le taux descend à moins de 40% entre 1998 et 2002 (Cf. graphique n° 27). Puis vers la fin des années 1990, une légère reprise est observée, le taux des Algériens passe en tête de la migration maghrébine jusqu'en 2005. En 1996, il y avait moins de 8 000 départs réguliers, le volume a presque triplé en 2005, pour atteindre près de 25 000 migrants admis en France. Les dernières données attestent cette nouvelle tendance. Cette reprise de la migration algérienne, de très faible densité, moins de 20% de la population étrangère admise en France, mérite une décomposition pour cerner ses caractéristiques.

Graphique n° 27. Evolution des flux des Maghrébins vers la France de 1995 à 2005 (en %)



Source : exploitation des données de l'OCDE, 2007

En fait, en se basant sur le profil des étrangers admis en France où elle est dominante, nous avons un aperçu de ses composantes. C'est surtout le « *regroupement familial* » qui se poursuit, la part des « *travailleurs migrants* » reste très faible, avec 1,5% de l'ensemble des départs durant la période 2002-2004.

D. Les Algériens en situation irrégulière à l'étranger

La question de la migration irrégulière des Algériens, bien que sociologiquement lisible dans certains pays d'accueil, reste encore une énigme quant à sa dimension réelle. Là aussi, cette forme de migration n'est pas nouvelle dans l'histoire des mouvements migratoires algériens. Sans pour autant remonter dans l'histoire de l'Algérie, il est admis à présent qu'ils étaient nombreux durant la guerre de la libération nationale (1954/1962) qui ont pris le chemin de l'exil, pas toujours avec des « vrais documents » pour rejoindre la France, la Tunisie, le Maroc, l'Égypte. Cette forme de migration irrégulière est estimée légitime car intégrée dans le sillage de la lutte pour l'indépendance de l'Algérie. Une fois l'indépendance acquise, ils étaient aussi nombreux à faire le chemin inverse...

Trois lectures de la migration irrégulière peuvent être faites au sens du droit humain⁶⁸. La première concerne le « dépassement de la durée de séjour légal », c'est la plus importante. La deuxième est celle en « violation avec les règles de sortie du territoire ». Enfin, une lecture du phénomène des « harragas » situe un des nouveaux défis de l'Algérie. Tout compte fait, notre estimation se résume à près de 40 000 migrants Algériens en situation irrégulière à l'étranger, soit environ 3% de l'ensemble des migrants Algériens.

La migration irrégulière en dépassement de la période du séjour régulier

La littérature sur la migration algérienne nous renseigne sur l'existence des Algériens en situation irrégulière, notamment en France. Bien que le départ d'Algérie et l'entrée en France soient régis par les Accords de 1968, il se trouve qu'il y avait beaucoup d'Algériens en situation irrégulière et ce dépassement de la période du séjour régulier, notamment avec la fin du contrat du travail. Le rapport de la CIMADE en 2007 place les Algériens en situation irrégulière en tête de liste en France : sur un ensemble de 34 000 personnes ayant transité par les Centres de Rétention en France, ils sont plus de 4 000 Algériens, soit 12%.

La migration irrégulière en violation des règles de sortie du territoire

Durant la période 1986 à l'an 2000, la migration irrégulière des Algériens a été essentiellement provoquée par les conflits politiques intenses en Algérie notamment durant les années 1990. En fait, avec l'amendement de l'Accord de 1968 avec la France en 1985, les migrants Algériens sont désormais soumis à l'obligation de visa d'entrée sur le territoire français. Les conflits politiques en Algérie, aggravés par des actes de violence et du terrorisme, a provoqué deux types de migration irrégulière.

Le premier type, sans doute la mieux organisée, est celle des militants islamistes qui étaient acheminés, par des passeurs durant les années 1990, vers l'Afghanistan, le Pakistan, parfois en transitant par certaines capitales européennes, Paris, Londres, Bruxelles, Rome, Francfort... Un véritable réseau était mis en place pour cette organisation en violation des règles de sortie du territoire par voie terrestre et même par voie aérienne. Aucune donnée statistique n'est disponible sur les mouvements irréguliers des migrants Algériens, sinon quelques fragments de données de demande d'asile politique par exemple en Angleterre, qui se chiffre à quelques 10 000 personnes sur toute la décennie 1990⁶⁹.

Le second type, moins organisée mais aussi efficace, est celle des Algériens dont la vie sinon la quiétude étaient menacées et qui bénéficiaient du soutien des « réseaux » en Algérie et à l'étranger pour sortir du territoire, parfois avec des « visas de touriste », pour ensuite s'inscrire en qualité de « réfugiés » dans les pays voisins (Maroc & Tunisie) ou dans certains pays européens, notamment la France et même aux Etats-Unis et au Canada. Là aussi, il est assez difficile d'avoir des données chiffrées sur le nombre de départ tant les estimations sont parfois alarmistes⁷⁰ et peu fiables. Quelques indications sont données par exemple par un réseau sur une centaine d'intellectuels accueillis en France⁷¹. De même, au Canada, ils seraient environs 3 000 dont leurs demandes d'asile politique étaient en instance encore récemment. Les autorités canadiennes souhaitaient que ces demandes d'asile soient transformées en demande de migration. Quelques témoignages sont analysés dans une étude sociologique publiée en 2007⁷². Tout compte fait, la migration irrégulière reste insaisissable, sauf lors des processus de régularisation.

⁶⁸ CF. Musette M.S. « *Sur le sens de la migration irrégulière* », Conférence CISP/Rabat, 2008.

⁶⁹ Cf. Collyer, migration maghrébine en Angleterre, 2004

site web. <http://www.compas.ox.ac.uk/publications/Working%20papers/WP0631-Collyer.pdf>.

⁷⁰ Le CNES donnait le chiffre de 450 000 personnes qui auraient quitté l'Algérie en 1995.

⁷¹ Réseau CISIA – Comité International de Soutien aux Intellectuels Algériens créée en 1993 devait accueillir des centaines de migrants sans papiers d'Algérie.

⁷² Myriam Hachimi Alaoui, *Les chemins de l'exil. Les Algériens exilés en France et au Canada depuis les années 1990*, Paris, L'Harmattan (« Logiques sociales »), 2007, 202.

Migration irrégulière et Harragas⁷³ dans le contexte algérien

Au Maghreb, l'expression arabe dérivée de « *el harg* » (brûler en français), qualifie toute pratique en rupture des normes sociales, à la base des règles juridiques. Dans la littérature sur la migration internationale, cette notion est utilisée notamment dans les pays du Maghreb Central⁷⁴, pour qualifier une des formes de la migration irrégulière, en particulier des jeunes de la rive sud de la méditerranée vers les pays de l'Europe du Sud, phénomène qui est apparu notamment dans les années 1990⁷⁵. Les statistiques de la police espagnole attestent de l'interception des *pateras*⁷⁶ avec 4 barques en 1991, puis 130 en 1995 et plus de 1 000 barques en 2002. Le pratiquant (virtuellement migrant) est ainsi désigné comme un « harraga ». Cette forme de migration n'est pas nouvelle en Algérie. Elle était épisodique et ne concernait que quelques rares cas de jeunes qui s'engouffraient dans des bateaux cargos, parfois dans des containers « aménagés » pour traverser la méditerranée et sans toujours connaître la destination des navires.

Au début des années 2000, ils étaient quelques dizaines d'Algériens qui transitaient en situation régulière par la Tunisie ou le Maroc, pour regagner, par des voies irrégulières, les rives nord de la méditerranée. Puis ces deux pays ont durci la législation dans la lutte contre la migration irrégulière, pour le Maroc (11 novembre 2003, et la Tunisie 3 février 2004). L'évènement du 29 septembre 2005 au Maroc, où les forces de sécurités combinées (marocaine et espagnole) ont « abattu » des migrants qui tentaient d'entrer dans les enclaves espagnoles à Ceuta et Melilla⁷⁷, ont fini par mettre fin aux espoirs des Algériens de transiter par le Maroc. A compter de cette date, les *harragas* algériens s'organisent pour tenter la traversée avec l'aide des passeurs Algériens à partir des côtes algériennes, notamment dans les wilayas de l'Ouest pour gagner Almeria en Espagne et à partir des Wilayas de l'Est pour regagner les côtes de la Sardaigne en Italie.

Des centaines de morts sont annoncés depuis, avec plus d'un millier d'arrestations pour ces migrants en devenir par les forces de sécurité⁷⁸. Selon les données de la DGSN (2009), il est fait état d'une progression des interceptions ces dernières années, avec 335 en 2005, 1 636 en 2006, 1 858 en 2007 et 2 215 en 2008. Cette progression indique certes une augmentation des arrestations, donc une plus forte mobilisation des services sécuritaires mais on ne saurait les traduire par une croissance du phénomène, dont les flux restent non mesurables. Si l'on suppose, sur une base minimum de 4 000 tentatives de départs/an par voie maritime, le taux d'interception serait passé de 8% en 2005 à 55% en 2008.

D'autres ont pu arriver en Espagne ou en Italie, et sont arrêtés et expulsés vers l'Algérie. Aucune donnée fiable n'est diffusée par les autorités algériennes sur ce phénomène qui est même devenu un sujet d'actualité politique en Algérie en 2008, suite à la reconnaissance du phénomène comme un des éléments manifestes de « la crise de la jeunesse » algérienne⁷⁹. Depuis, tous les départements ministériels concernés se sont attelés à identifier les moyens nécessaires et mettre en œuvre une action concertée pour réduire les tentatives de migration par voie maritime.

Au début, face au « vide juridique », souvent les harragas étaient mis en liberté, certains services proposaient même de les aider, voire leur donner la priorité pour accéder à des financements de microcrédits. D'autres sont condamnés à des peines allant de 6 mois à 5 ans de prison, en vertu de

⁷³ La notion de harraga se distingue de l'immigration irrégulière des subsahariens, ces derniers sont en pays étrangers, tandis que les harraga interceptés sont en situation régulière au Maghreb.

⁷⁴ Cf. Arab Chadia. « *L'H'rague ou comment les marocains brûlent les frontières* » pp. 82-94 in revue Hommes et Migrations nouvelles figures de l'immigration, en France et en Méditerranée n° 1266, mars-avril 2007, Paris.

⁷⁵ Benlguendouz, 2006. Enjeux migratoires, pp. 280/281 Op Cité.

⁷⁶ Khachani Mohamed, Migration irrégulière vers l'Europe, éd AMERM, Rabat, 2006.

⁷⁷ Livre Noir Ceuta & Melilla site : www.meltingpot.org/IMG/pdf/livrenoir-ceuta.pdf

⁷⁸ Les données varient selon les sources. Selon la gendarmerie, il y a 114 affaires en 2007 contre 76 en 2006, avec arrestation de 1 071 en 2007 contre 714 personnes en 2006. Selon les données de la DGSN, en 2005, il y a eu 335 tentatives de migration, puis en 2006, 1 016 tentatives. Selon le bilan des forces navales, en 2007, 1 530 personnes ont été interceptées, dont 1 485 Algériens aux larges des côtes algériennes. Cf. El Watan, 23 janvier 2008. Une moyenne annuelle de 7 000 migrants sont arrêtés par les services de sécurité depuis 2001 à 2007.

⁷⁹ Cf. Discours du Président de la République lors de la Conférence Wali-Gouvernement sur la Politique Nationale de la Jeunesse, Club des Pins, octobre 2007.

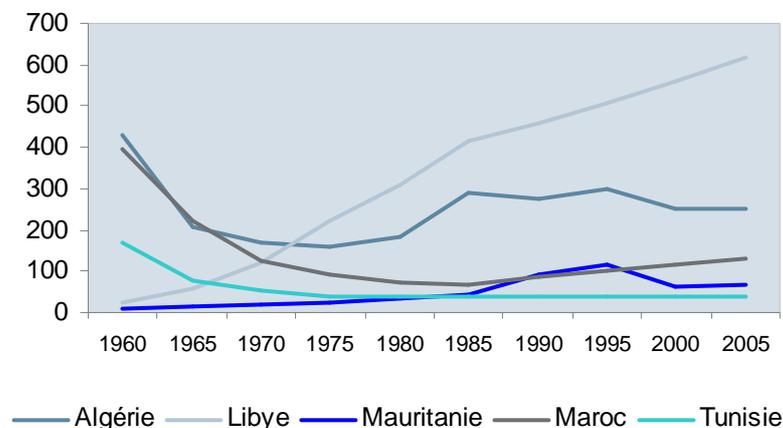
Code maritime⁸⁰ et des amendes qui varient entre 10 000 à 50 000 DA. Cette position est contestée par la société civile qui estime que les condamnations des harragas sont non fondées, donc « illégales »⁸¹ Le code pénal algérien vient d'être modifié⁸² pour « pénaliser » le harraga. La criminalisation de l'acte, sur le plan du droit, n'est pas prouvée. La comparaison entre harraga et migrants subsahariens en situation irrégulière doit être relativisée. Les premiers tentent de quitter le pays, les seconds sont en situation irrégulière dans un autre pays. La seule comparaison possible serait l'arrestation après la traversée d'une frontière, il serait en situation irrégulière dans un territoire étranger.

E. Immigration

De la même manière que nous avons esquissé les grands traits de la migration algérienne à l'étranger, nous tenterons d'examiner la migration étrangère en Algérie dans ses deux volets, régulier et irrégulier. La part des migrants en Algérie est estimée 95 000, soit 0,3% de la population résidente en 2008. Mais l'effectif réel est plus important que les données du recensement. Nous l'estimons à 325 000 migrants (soit 0,9% de la population algérienne), en intégrant les travailleurs étrangers recensés par l'ANEM, les réfugiés relevés par le MAE et le HCR, les migrants en situation irrégulière et en excluant les binationaux, bien qu'ils soient estimés, par les statistiques consulaires français en Algérie, comme étant des français résidant à l'étranger.

Il est intéressant de relever tout de même une caractéristique commune au Maghreb quant à la migration étrangère. Dans les trois pays du Maghreb Central, la migration étrangère a connu une régression. On peut observer cette baisse régulière à partir des données des Nations Unies de 1960 à 2005 sur les populations étrangères au Maghreb. Trois moments peuvent être observés et sont assez distincts d'un pays à l'autre. Dans un premier temps, on observe une baisse assez importante des populations étrangères, cette période correspondant aux premières années d'indépendance. Le volume des étrangers en Tunisie va rester ainsi à moins de 50 000 sur toute la période observée. Au Maroc, une reprise à la hausse est observée à partir des années 1980 jusqu'en 2005.

Graphique n° 28. Evolution de la population étrangère au Maghreb central de 1960 à 2005



Source : Exploitation de la base de données UNDESA, ONU, 2006.

⁸⁰ Loi n° 76-80 du 23 oct. 1976 et les dispositions pénales de la loi du 27 juin 1988 portant Code Maritime.

⁸¹ Cf. Intervention de Me Benbraham de la Ligue des droits de l'Homme au Forum d'El Moudjahid le 28 avril 2008.

⁸² Le 21 janvier 2009, l'APN a adopté le projet d'amendement du Code pénal algérien n°66-156 art 175bis.

La loi amendée prévoit aussi l'incrimination du trafic illicite des migrants et de la sortie illégale du territoire national. S'agissant du trafic de migrants, cette loi prévoit une peine d'emprisonnement de 3 à 5 ans, assortie d'une amende de 300 000 à 500 000 DA (...) La personne condamnée pour trafic de migrants ne bénéficie pas des circonstances atténuantes. Par ailleurs, le texte évoque les infractions aux lois et règlements relatifs à la sortie du territoire national, prévoyant une peine d'emprisonnement de 2 à 6 mois et d'une amende de 20 000 à 60 000 DA ou de l'une de ces deux peines seulement, à l'encontre de tout Algérien ou étranger résidant qui quitte le territoire national d'une façon illicite. La même peine est applicable à toute personne qui quitte le territoire national en empruntant des lieux de passage autres que les postes frontaliers. La même loi prévoit l'incrimination de la traite des personnes dont les auteurs sont passibles d'une peine allant jusqu'à 20 ans d'emprisonnement et une amende de 2 000 000 de DA.

La situation algérienne est assez distincte. La baisse des effectifs va se poursuivre jusqu'en 1975. Depuis il est à noter que la reprise à la hausse observée en Algérie au milieu des années 1970 est liée particulièrement à l'arrivée des réfugiés de Sahara Occidental, qui est passé de 10 000 en 1975 à plus de 165 000 selon les autorités algériennes, données citées par le HCR dans sa base de juin 2008. Le nombre de réfugiés proprement dit, selon les données onusiennes, est estimé à 94 180 personnes, dont 90 162 sont assistés par le HCR et 941 cas sont en « instance » d'examen de leur demande d'asile politique en 2008.

Le volume global des étrangers en Algérie est estimé à 95 000 (réfugiés non compris) selon les premières estimations du RGPH 2008, ce qui correspond à 0,03% de la population algérienne. Avec les réfugiés, le taux augmente à 0,75% de la population totale résidente en Algérie. En incluant les migrants en situation irrégulière, estimés à 26 000 personnes, le taux atteint 0,81% de la population algérienne. Ces données globales sont à relativiser dans la mesure où le recensement est effectué tous les dix ans, donc le flux des étrangers durant la période intercensitaire ne peut être saisi. L'examen des données du RHPH 1998, comparées avec les données des services de police, montre bien une différence, comme nous allons le voir plus loin.

F. Les migrants étrangers en situation régulière

Les étrangers avaient une place importante en Algérie durant la période coloniale et même durant les premières années de l'indépendance. Outre les coopérants français, l'Algérie faisait appel aussi à des cadres du Moyen Orient et d'ex-URSS pour les besoins de l'économie et des services. Puis l'Algérie accueillait aussi une masse relativement importante d'étudiants de l'Afrique subsaharienne et du Moyen Orient. Avec l'algérianisation et l'arabisation des services, la quasi-totalité des étrangers ont progressivement quitté l'Algérie. Puis durant la crise des années 1990, les étrangers étant ciblés, leurs proportions ont été réduites à un seuil minimum, à l'exception des migrations frontalières dans le sud de l'Algérie et des réfugiés, pour la plupart de la RASD⁸³. Une nouvelle période historique de la migration étrangère s'annonce depuis les années 2000 en Algérie avec l'ouverture de son économie. Une plus grande présence de travailleurs étrangers est attendue. Deux nouvelles nationalités sont déjà sur place - à savoir les Chinois (dans le BTP) et les Indiens (dans la sidérurgie).

Immigrants et/ou étrangers en Algérie

La législation algérienne définit plus les conditions des étrangers en Algérie sans pour autant faire la distinction avec les immigrés en Algérie⁸⁴. La population étrangère en Algérie⁸⁵, d'après le recensement algérien de 1998 est estimée à 113 000 personnes, légèrement supérieure aux données de la DGSN et ce, sans compter les réfugiés en Algérie.

Mais en examinant selon le critère de nationalité telle que déclarée par les personnes, nous avons une configuration particulière selon le RGPH de 1998. Il n'y a que 19 000 personnes nées à l'étranger et qui se déclarent « étranger » de nationalité, soit seulement 16,4% de l'ensemble. Les données de la DGSN reflètent plus les migrations temporaires des travailleurs et des membres de leurs familles, qui sont soumises à une identification de Wilaya de résidence, bénéficiant ainsi d'une carte de résident étranger d'une validité de 2 ans, renouvelable.

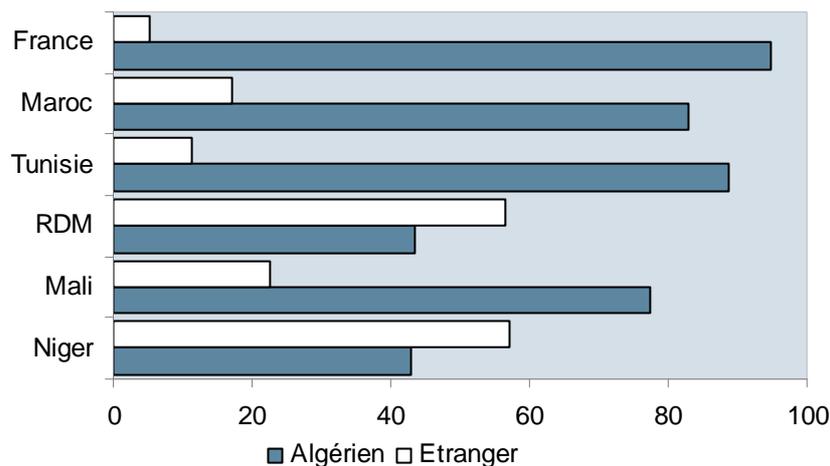
Déjà en 1998, la part la plus importante des migrants en Algérie était d'origine française, c'est-à-dire née en France : 90% des personnes nées en France sont de nationalité algérienne. Deux hypothèses peuvent expliquer cette situation : soit ce sont des « français » qui ont opté pour la nationalité algérienne, soit ce sont des Algériens nés en France qui ne peuvent être qu'algériens de nationalité. Pour les autres groupes aussi, ces hypothèses sont valables. L'observation des populations maghrébines en Algérie donne aussi les mêmes résultats, la majorité des personnes, d'origine tunisienne ou marocaine en Algérie, est de nationalité algérienne.

⁸³ Cf. Musette Saïb, 2007. Rapport documentaire MIREM. Florence, Italie.

⁸⁴ Cf. Musette Saïb et al, 2004. Droits des migrants en Algérie, UNESCO, Paris.

⁸⁵ Un étranger n'est pas nécessairement un immigré. Une personne née « étrangère » en Algérie n'est pas comme celui qui a changé de résidence d'un pays à l'autre (immigré).

Graphique n° 29. Les personnes nées à l'étranger selon la nationalité déclarée (en %)



Source : RGPH, 1998

La même observation peut être faite pour les personnes originaires du Mali en Algérie. Les étrangers ayant acquis la nationalité algérienne perdent d'office leur passeport d'origine. Tel n'est pas le cas pour les Algériens en France, particulièrement.

Les binationaux selon les statistiques françaises

La question de la double nationalité repose sur une contradiction juridique entre deux Etats qui octroient la nationalité aux personnes selon deux formes, dite le droit du sol et le droit du sang⁸⁶. Elle est assez emblématique pour les enfants des migrants Algériens en France, par exemple. Ils sont Français et Algériens à la fois.

La législation française précise à travers le Code Civil, notamment dans son article 19-3 qui stipule « *est français l'enfant légitime ou naturel né en France lorsque l'un de ses parents au moins y est lui-même né* ». Dans l'esprit du législateur français, c'est la règle dite du droit du sol s'appliquant à l'enfant né sur le territoire français, y compris ses anciens départements français d'Algérie avant le 3 juillet 1962. Ce qui n'est pas le cas de la Tunisie ou du Maroc. L'Algérie était considérée française jusqu'à cette date, les Algériens nés alors en Algérie sont considérés comme français, même si leurs parents ont opté après l'indépendance pour la nationalité algérienne. Les enfants des Algériens nés en France sont considérés comme français, ils bénéficient le *droit du sol*. Ils doivent attendre l'âge de 17 ans et demi révolu pour opter pour la nationalité de leurs parents et procéder à la renonciation de la nationalité française.

La législation algérienne sur la nationalité était fondée à l'indépendance sur le droit de la filiation paternelle exclusivement, dit aussi *droit du sang*. Depuis 2005, cette loi a été modifiée et son article 6 indique que « *est considéré comme Algérien, l'enfant né de père algérien ou de mère algérienne* ». De la filiation paternelle, l'Algérie est passée à la filiation parentale. Cette clause vient conforter notamment le règlement des conflits de nationalité liés notamment dans le cas des familles monoparentales, en particulier pour les enfants de mères célibataires d'origine algérienne résidant à l'étranger⁸⁷. Ces dispositions réglementaires sont appliquées notamment dans l'établissement des statistiques de la migration internationale en France, toute comme en Algérie. La double comptabilité est ainsi inévitable, notamment pour les enfants des Algériens résidant en France.

⁸⁶ Cf. Amar Koroghli. Avocat algérien au Bureau de Paris « *Mémoires d'immigrés et institutions politiques et développement en Algérie* », cf. www.koroghli.free.fr accédé le 12 mars 2008. Cf. aussi notre rapport portant sur « Les droits des migrants en Algérie », OIM, Musette Saïb, 2006.

⁸⁷ Cette clause n'est pas aussi aisément applicable au regard de la législation algérienne. Pour mémoire, l'Algérie avait ratifié en 1996 la Convention internationale de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (entrée en vigueur en 1981), avec une réserve de taille – celle liée à la transmission maternelle de la nationalité. Elle a levé cette réserve en 2009 Cf. JORADP, février 2009. (mem)

En 2003, les analystes de l'INSEE affichaient une certaine inquiétude de la baisse des français en Afrique du Nord : « *La présence française décroît en Afrique du Nord et en Afrique noire francophone. Auparavant importante, 24 % de la population immatriculée totale en 1984, elle n'en représente plus que 14 % en 2002. La population détachée régresse fortement dans les années 80 jusqu'à la mi-90. Depuis, ce mouvement s'est ralenti. En 2002, elle s'élève à 5,5 % en Afrique du Nord (contre 17 % en 1984)...* » INSEE Première (2003)⁸⁸. Puis vint la surprise. C'est dire l'imprévisibilité du phénomène ...

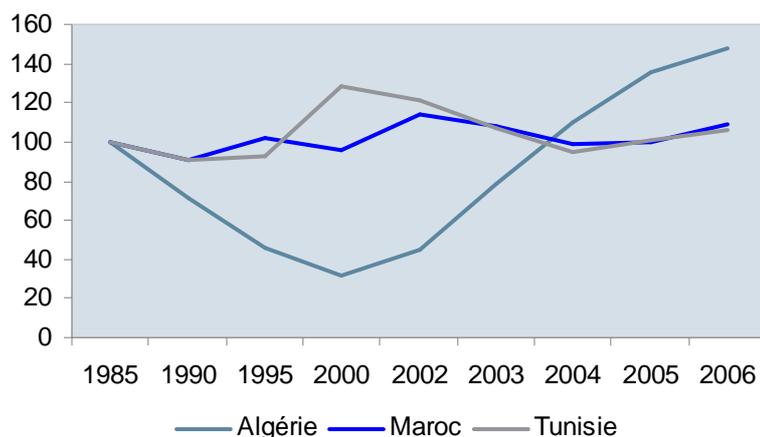
Pour les analystes de la DFAE s'étonnent en 2004 et affirment que « *l'Algérie présente un profil atypique (...) La population française en Algérie dépasse maintenant celle observée en 1984 pour atteindre près de 31 000 inscrits ! Hors Algérie, la population française en Afrique du Nord, régresse de moins de 2,3% (toujours en 2004): elle baisse en Tunisie et au Maroc, phénomène tout à fait nouveau par rapport aux années antérieures* » (DFAE, 2004). Ce qui est censé être atypique va devenir par la suite un phénomène croissant selon des rythmes réguliers.

Il est observé une reprise de la croissance des « ressortissants français » vers l'Algérie, notamment depuis les années 2000. Ils étaient 28 122 personnes immatriculées auprès des Consulats de France en 1985. En l'an 2000, il ne restait que 8 865 français en Algérie, le volume a été divisé par trois. Depuis cette date, l'arrivée des Français en Algérie a été multipliée par cinq, pour atteindre plus de 40 000 immatriculations auprès des services consulaires français, dont près de 38 000 de binationaux en 2006.

Cette évolution est particulière à l'Algérie. Cette croissance est assez exceptionnelle au regard de la région. La forte baisse durant les années 1990 s'explique notamment par les événements graves qu'a connus l'Algérie. Mais depuis l'an 2000, la hausse est vertigineuse et dépasse l'ensemble des pays voisins de la région qui eux ont connu des variations mais plus ou moins stables, à l'exception de la Lybie, durant la période d'observation.

Cette population étrangère est intéressante notamment sur le plan de l'analyse des transferts de fonds. Ces mêmes statistiques nous informent que 70% des français à l'étranger, dans le monde, ont une double nationalité ! En effet, pour l'Afrique du Nord, une forte majorité des français (65%) ont aussi la double nationalité. Les transferts des binationaux vers l'étranger ou vers l'Algérie restent encore une énigme. Une partie des binationaux sont rémunérés en qualité d'expatriés en Algérie. Ils procèdent ainsi aux transferts d'une fraction de leur salaire vers la France. Dans l'écriture de la balance de paiement : c'est un « outflows » pour l'Algérie, mais un « inflows » pour la France.

Graphique n° 30. Croissance de la population française en Afrique du Nord de 1985 à 2006 (base 100 :1985)



Source : exploitation des statistiques du département des Français à l'étranger, France, 2007

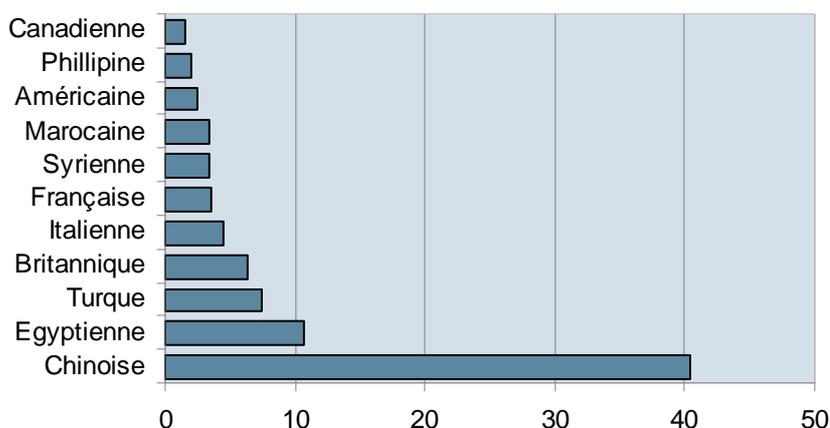
⁸⁸ INSEE Première, août 2003, n° 919 «La population française immatriculée à l'étranger en forte hausse ».

G. Les étrangers en activité en Algérie

Il y a lieu de faire une distinction entre travailleurs et employeurs parmi les étrangers en activité en Algérie. Tous les travailleurs étrangers, sauf exception⁸⁹, sont soumis à une déclaration préalable auprès de l'Inspection Générale du Travail (IGT) territorialement compétente et être inscrits à l'ANEM⁹⁰. Pour les employeurs et commerçants, ils sont soumis à une déclaration d'activité auprès de la CNRCI⁹¹.

Le nombre de travailleurs étrangers admis de manière régulière en Algérie a connu une croissance exceptionnelle ces dernières années : ils étaient, selon les données de l'ANEM, moins de 1 000 travailleurs en 1999, le nombre a progressé pour atteindre 32 000 travailleurs en 2006⁹². Une distribution de cette population selon la nationalité indique une très forte présence des « chinois », avec un peu plus de 40% en 2006.

Graphique n° 31. Les travailleurs étrangers selon la nationalité en 2006 (en %)



Source : exploitation des données ANEM (2005), citées par Hocine Labdellaoui, Université d'Alger, 2007

Puis, nous avons les ressortissants de l'Egypte et de la Turquie, des Britanniques, des Italiens et des Français. Certes, une vingtaine d'autres nationalités est présente – ensemble ils totalisent 14% de l'effectif total. Bien que nous n'ayons pas une ventilation selon le sexe, les travailleuses étrangères sont présentes en Algérie. Le taux des travailleurs d'origine africaine est très faible.

Selon la réglementation algérienne, les travailleurs étrangers admis devaient être de niveau technicien et plus et ne peuvent être recrutés s'il existe des profils similaires sur le marché du travail. Toutefois, depuis 2003, sur instruction présidentielle, les entreprises étrangères intervenant sur des projets en Algérie, peuvent faire l'objet d'une dérogation pour importer la main d'œuvre nécessaire, afin de respecter les clauses contractuelles, notamment pour la réalisation des travaux dans les délais convenus.

Les commerçants étrangers en Algérie

Les commerçants étrangers en Algérie, selon les données du CNRCI⁹³ en septembre 2007, sont répartis en 1284 personnes physiques et 3785 personnes morales, dont 82 succursales. S'agissant des personnes morales, les nationalités des gérants directeurs ou président du conseil d'administration de société, la France vient en tête avec 719 sociétés inscrites au registres du commerce, soit un taux 19%, suivie des Syriens (542), des Chinois (438), d'Égyptiens (279). Concernant les personnes

⁸⁹ Les exceptions sont relatives aux accords bilatéraux qui dispenseraient de manière réciproque, les déclarations préalables auprès du service public.

⁹⁰ ANEM = agence nationale de l'emploi

⁹¹ CNRCI = centre national de registre des commerces et des industries

⁹² En 2008, les estimations sont approximatives tant qu'elles ne sont pas encore publiées – on parle de 37 000 permis délivrés, dont 7 000 renouvelés, avec toujours une forte présence des chinois, qui seraient de l'ordre de 17 000, soit 46%. Mais on ne compte pas les étrangers qui ne sont pas soumis au « permis de travail ».

⁹³ Données tirées de la revue du CNRCI de janvier 2008, Alger.

physiques, les nationalités les plus répandues sont : tunisienne avec 509 commerçants, marocaine (416), syrienne (93), chinoise (75).

Par secteur d'activité, les opérateurs économiques étrangers sont inscrits pour 30% dans la production industrielle et le BTPH, 29% dans les services et 25% dans l'import-export (1 273 sociétés). Les sociétés étrangères d'import-export sont de véritables relais pour la promotion de produits de leur pays.

Les réfugiés en Algérie

Les « réfugiés » constituent une catégorie particulière de la migration étrangère en Algérie. Le nombre de réfugiés installés en Algérie depuis les années 1970 est estimé à 165 000 selon les autorités algériennes (dont 40 000 réfugiés palestiniens), citées par le HCR dans sa base de juin 2008. Les réfugiés et assimilés représentent 71% des étrangers en Algérie.

Selon les données du HCR, ceux qui ont obtenu un statut de réfugiés en Algérie seraient plus de 60% des sahraouis et concentrés dans les centres au Sud d'Algérie, dans la wilaya de Tindouf. Le décompte de cette population ne fait pas l'unanimité. Beaucoup d'enfants sont nés et grandissent dans ces camps. Cette population vit notamment avec le soutien de l'aide internationale. Les données du HCR sont assez distinctes de celles des autorités algériennes, comme déjà relevées précédemment.

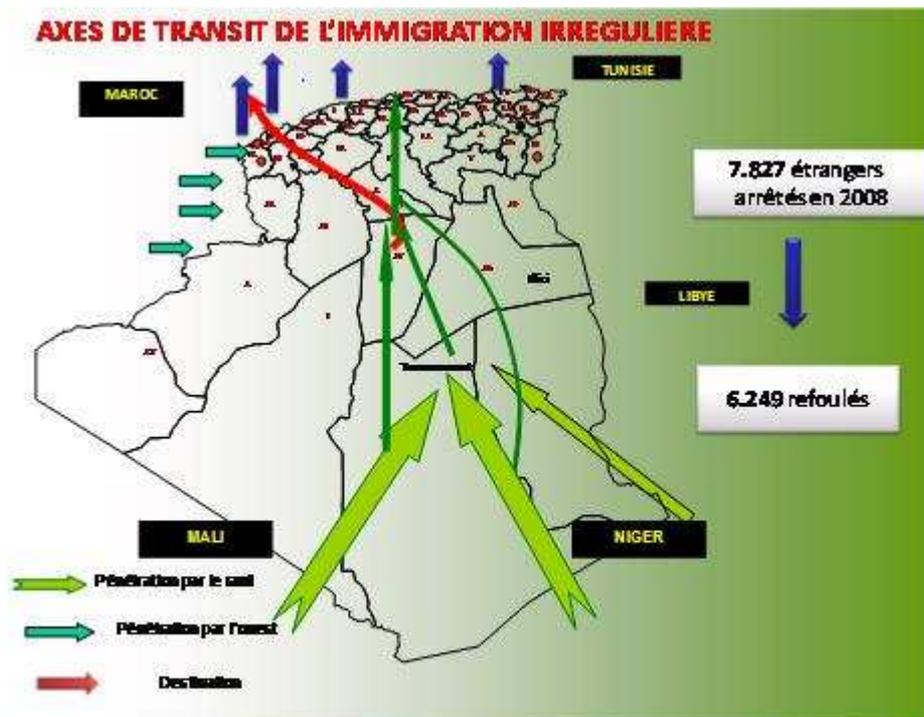
H. Les migrants étrangers en situation irrégulière en Algérie

La migration irrégulière des étrangers est loin d'être un phénomène massif. Mais à cause de ses dimensions sociales et humaines, elle tend à devenir un problème majeur pour l'Algérie. Cette dimension de la migration irrégulière est importante dans ses rapports à l'emploi, pour la plupart dans l'informel. Comme il n'existe aucune donnée statistique officielle sur les migrants en situation irrégulière, une estimation faite par le HCR en 2005 donne un volume de 21 500 migrants répartis dans 26 Wilaya provenant de plus de 40 pays d'Afrique du sud de l'Algérie. Notre estimation pour la même période est légèrement supérieure, soit 26 000 en incluant des migrants des pays arabes et des pays d'Asie qui sont exclus dans l'estimation du HCR.

Les entrées irrégulières dans le territoire algérien sont localisées notamment au niveau des frontières du Mali et du Niger, au sud du Sahara.⁹⁴ Cette région est en proie à des mouvements des populations liés à l'espace économique des Touaregs. La circulation des Touaregs, sédentarisés ou nomades, y est plus ou moins libre et l'économie du troc est réglementée. L'essentiel des migrants étrangers provient des pays au sud du Sahara, bien qu'il existe une proportion d'autres nationalités, des pays arabes et des pays d'Asie, mais elle est statistiquement marginale. Cet espace constitue un passage privilégié pour les migrants subsahariens travaillant dans les Wilaya du Sud, notamment à Tamanrasset. Tant que ces mouvements restent confinés à cette région, le problème relève surtout d'une économie de frontière, donc des droits des travailleurs frontaliers, dans une logique de migration alternante. La carte ci-dessus, élaborée par les services de la gendarmerie nationale, indique les axes d'entrée et de transit à travers l'Algérie.

⁹⁴ Des entrées sont aussi observées au niveau des frontières avec le Maroc, cf. Mohamed Khachani, 2004. Les Marocains d'ailleurs.

Carte n° 2. Axes de transit des migrants



Source : Gendarmerie Nationale, Alger 2009

C'est un phénomène naissant mais qui semble prendre de l'ampleur, selon les statistiques des « arrestations » par les services sécuritaires (police, gendarmerie et gardes côtes). Ces arrestations sont devenues de plus en plus fréquentes, avec une moyenne annuelle 6 500 depuis les années 2000. Cette moyenne traduit une certaine progression mais reste aussi biaisée avec la double comptabilité des migrants récidivistes. En fin 2008, le nombre total d'arrestation par la gendarmerie nationale s'élève à 7 827 personnes dont 6 249 ont fait l'objet d'une expulsion. Sur un autre registre, le rapport algérien déposé devant la Commission des Nations Unies dans la cadre de la Convention 1990, souligne qu'entre l'an 2000 et 1^{er} janvier 2007, il y a eu 20 000 personnes expulsées du pays, tandis que 42 000 étrangers ont été refoulés aux frontières. De plus, il est relevé que plus de 70 000 cas d'étrangers en situation irrégulière ont été constatés durant la même période.⁹⁵

Profils des migrants subsahariens en Algérie

La migration subsaharienne en situation irrégulière en Algérie n'est pas nouvelle aussi. Ils sont nombreux des migrants Maliens et Nigériens qui souvent dépassent la durée de leur séjour autorisé en Algérie. Ces dépassements étaient plus ou moins tolérés car cette main d'œuvre contribue à la réalisation des activités économiques, notamment dans les oasis du sud algérien.

Nous avons pu obtenir certaines données sur cette migration à partir des études conduites par la SARP⁹⁶ pour le compte du CISP en 2005 dans le cadre d'un projet d'accompagnement des migrants subsahariens en détresse en Algérie, ils ne savaient plus quoi faire, ne pouvant ni aller de l'avant, ni retourner au pays d'origine. Ils étaient plus de 2 000 migrants en situation irrégulière qui habitaient dans des camps sauvages à Tlemcen, dans la commune de Maghnia, à la frontière du Maroc. Ils étaient de différentes nationalités et leur présence était tolérée.

⁹⁵ Rapport de l'Algérie, déposé auprès des Nations Unies en 2009 sur la mise en application de la Convention 1990 sur les droits des migrants et des membres de leur famille. Rapport accessible sur le site www.december18.net, accédé le 3 juin 2009.

⁹⁶ Etude SARP sur l'accompagnement des migrants subsahariens au retour durable au Niger, au Mali et en RD Congo, 2005.

Là aussi, c'est à la suite de l'événement du 29 septembre au Maroc⁹⁷ que l'Algérie va réagir, fermer ce « camps » à l'air libre et procéder aux expulsions vers les pays d'origines. Les services de la gendarmerie parlent de plus de 6 000 subsahariens ont fait l'objet d'arrestation, de traduction en justice et d'expulsion depuis l'an 2000 à ce jour en Algérie⁹⁸.

Dans l'enquête du CISP⁹⁹, réalisée sur un échantillon de plus de 2000 migrants subsahariens en situation irrégulière dans 26 Wilayas du pays, nous avons pu dégager quelques éléments du profil de cette population. Cette étude est une première du genre au Maghreb et plus particulièrement en Algérie de par l'importance du nombre de personnes touchées par l'enquête, le nombre de sites concernés sur l'immense territoire algérien et enfin le volume de données recueillies. Outre les résultats commentés du rapport, il nous semble important de relever d'autres conclusions aussi pertinentes, tant au niveau global qu'au niveau des populations.

Au niveau global

La présence des populations subsahariennes en Algérie n'est pas un phénomène conjoncturel. Cette présence est structurelle et s'impose dans le cadre des migrations frontalières (dites aussi alternantes), des conventions bilatérales entre l'Algérie et les pays voisins (Niger et Mali). Les mouvements des populations trouvent leur racine dans l'existence de la société nomade des Touaregs. La liberté de la circulation des Touaregs dans le Sahara est un fait conventionnel et elle prend appui sur une organisation économique spécifique fondée sur l'institutionnalisation du troc.

La migration de transit des populations subsahariennes vers les pays du Nord est liée à une série de perturbations conjoncturelles du fonctionnement du marché du travail au Sud de l'Algérie, aux crises sociales ponctuelles, politiques, économiques et même climatiques des pays d'origine qui dépassent largement le cadre de la simple gestion d'une migration frontalière. Les réseaux des passeurs en Afrique et en Europe, sont les principaux agents bénéficiaires de la migration de transit.

Enfin la migration, qui tend à se développer, constitue le lot de tous ceux qui fuient la misère des pays du Sahel et parfois les conflits armés mais aussi de ceux qui sont découragés par de vaines tentatives d'atteindre l'Europe et qui se résignent, faute de mieux, à tenter de se fixer durablement dans les pays du Maghreb. Ce type de migrants se retrouve au Sud comme au Nord. Il concerne plus particulièrement les Nigériens et les Maliens et les catégories d'âge les plus avancées (plus de 40 ans). La tendance va vers une immigration stable au Maghreb qui devient de plus en plus une terre de destination plus qu'un espace de transit.

Apports au pays d'accueil

Sur le plan spatial, les populations subsahariennes étaient concentrées dans les Wilaya du Sud, la porte d'entrée principale de l'Algérie. Des poches de migrants furent observées sur une vingtaine de Wilaya. Au Nord à Alger notamment, à l'Est dans les wilayate frontalières avec la Tunisie et à l'Ouest, dans les zones limitrophes du Maroc.

Sur le plan économique, les migrants étaient pour la plupart des actifs occupés dans les pays d'origine. L'activité économique des migrants en Algérie, dans l'informel essentiellement, leur procure des revenus, estimés supérieurs aux gains antérieurs dans les pays de départ. Une fraction des revenus actuels est transférée dans les pays d'origine.

Sur le plan socioculturel, les migrants subsahariens n'échappent pas au destin des déchirements de la famille, caractéristique classique de la migration internationale. Les relations fortes sont maintenues avec les membres restés dans les pays de départ, comme l'atteste la régularité des remises migratoires et des communications. Du point de vue de l'instruction, les femmes migrantes sont relativement plus instruites que les hommes. Il est aussi établi que plus le niveau d'instruction est

⁹⁷ Pour rappel, il y aurait au moins 11 personnes « tuées » par les balles marocaines et espagnoles ! Un récit complet de cet événement est rapporté par le CIMADE et l'AFVIC, en date du 11 octobre 2005.

⁹⁸ Il est intéressant de noter que la plus forte expulsion a été opérée le 4 décembre 2005 lors de la fermeture des camps de l'Oued Jorgy à Maghnia (Wilaya de Telmcen), huit foyers de migrants ont été vidés par les services sécuritaires. 50 bus étaient réquisitionnés pour les transporter au Sud avant le refoulement collectif à bord d'un avion.

⁹⁹ Enquête CISP sur les migrants subsahariens en situation irrégulière en Algérie, 2006.

élevé, plus l'attraction de l'Europe est forte. Elle l'est d'avantage encore pour les célibataires. Ceux qui ont des niveaux faibles et sont mariés optent pour un projet d'installation durable en Algérie.

Le projet d'émigration ne semble plus être exclusivement un projet familial. Il devient de plus en plus un projet personnel. Ce n'est plus exclusivement l'aîné qui est investi pour ce type de projet. Quel que soit le rang dans la fratrie, l'individu est candidat potentiel à l'émigration. Les chances d'émigrer semblent s'équilibrer entre l'aîné de la famille et les autres membres de la famille. Plus précisément, chez les femmes, ce sont les plus jeunes qui partent. Par ailleurs, le coût du voyage ne semble plus être spécialement supporté par la famille mais également par les économies personnelles et par les emprunts chez les amis.

Les conditions de voyage sont très pénibles. Beaucoup de candidats à l'émigration ont été exposés aux événements traumatiques de tous genres : vol, agressions, arnaques, harcèlement... La grande majorité a souffert de faim, de soif, d'insécurité ou d'épuisement. Bien meilleures que dans les pays d'origine, les conditions de vie et les revenus en Algérie restent très précaires. Beaucoup ne disposaient pas ou très peu du minimum de commodités : eau, électricité, sanitaires. Les enfants d'immigrés n'accèdent que très rarement à l'école et aux soins.

I. Transferts des migrants

L'évolution de la population migrante algérienne, telle que nous venons de le décrypter, indique une baisse sensible des travailleurs. Cette baisse est accompagnée par le regroupement familial, la prise de la nationalité du pays d'accueil et par des mariages mixtes. Les Algériens s'installent durablement à l'étranger, bien que les liens sociaux avec l'Algérie soient maintenus. Cette baisse traduit-elle une réduction des transferts de fonds vers l'Algérie ? Une brève historique des transferts de fonds vers l'Algérie s'impose pour comprendre les tendances récentes observées à partir des données officielles. Cette analyse prend appui sur nos travaux réalisés sur les comportements des transferts des migrants vers l'Algérie (Musette, MERC, 2007).

J. Contextualisation des transferts de fonds vers l'Algérie

Un examen précis des transferts de fonds des migrants ne peut se faire sans une périodisation de l'histoire de la migration algérienne. C'est en contextualisant l'analyse que les comportements de transferts deviennent éloquentes. L'examen des périodes permet ainsi de sérier les éléments explicatifs des tendances observées. Dès l'indépendance, l'Algérie, confrontée à un fort taux de chômage de main d'œuvre non-qualifiée et un fort besoin de travailleurs qualifiés, allait organiser un marché régional du travail. Elle exportait des travailleurs sollicités par la France pour des courtes durées et importait les compétences nécessaires de l'étranger pour le fonctionnement des services et de son économie. Le développement inégal à cette période fait que les transferts des travailleurs migrants sont assez faibles. Ce n'est qu'à partir de 1968 qu'un accord entre la France et l'Algérie sera paraphé pour arrêter les clauses de traitement des travailleurs Algériens en France.

A partir de 1973, l'Algérie adopte une nouvelle stratégie migratoire avec l'arrêt de la migration des travailleurs et la mise en œuvre d'une politique de réinsertion de ses migrants. Cette stratégie s'insère dans une politique de reconstruction nationale fondée sur l'industrialisation lourde, la nationalisation de ses ressources énergétiques, l'arabisation et l'algérianisation de ses services. Cette stratégie de migration de retour allait connaître des résultats mitigés. Le regroupement familial, organisé par la France, est déjà entamé. Mais la France, à son tour, allait mettre en œuvre une politique d'aide au retour. Cette politique allait connaître le même sort que la stratégie de réinsertion algérienne. La féminisation de la migration algérienne est en marche, avec la naissance d'une deuxième génération sur le sol français. Du provisoire, les travailleurs migrants s'installent durablement. Le niveau des transferts d'épargne des salariés migrants allait être réduit à sa plus simple expression.

La crise économique des années 1980, avec le contre-choc pétrolier et la fin du « socialisme » devait révéler encore d'autres illusions. Une crise sociale multiforme s'installe et l'économie informelle fait des ravages¹⁰⁰. Les données de la Banque de France illustre la nette réduction des

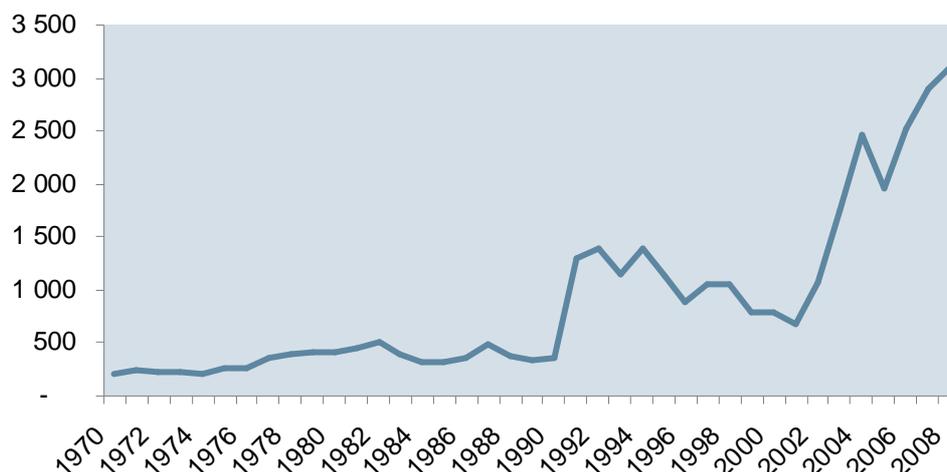
¹⁰⁰ Cf. notre étude sur « les comportements des transferts », MERC, janvier 2008, Tunis.

transferts des épargnes des salariés durant les années 1980 jusqu'à sa disparition au début des années 1990. Les transferts financiers (en millions de FF) qui transitent par le canal officiel se subdivisent en deux grandes catégories : les *Salaires et autres revenus du salaire (SART)* et les *Transfert de l'économie des travailleurs (TET)*. Les données montrent à l'évidence qu'à partir de 1977 on observe un renversement de la structure des transferts qui transitent par le canal officiel. Seuls les SART vont continuer à emprunter cette voie de par leur nature (en général ce sont des organismes qui les versent). Les TET vont continuer à baisser de façon inexorable du fait du différentiel de plus en plus élevé entre les taux de change officiel et parallèle du dinar. Durant cette période, on a assisté à l'apparition du phénomène suivant. Les revenus de la communauté qui étaient transférés par les canaux officiels (Banque - Poste - Trésor Public) ont peu à peu disparu au profit d'un marché parallèle de monnaie et de marchandises. Il faut, toutefois, souligner le fait très peu connu que cet apport, en dépit des déviations ci-dessus évoquées, était la seconde source de devises après les hydrocarbures. Dès lors les transactions informelles se sont multipliées jusqu'à donner naissance à un véritable marché parallèle avec tous les travers que cela suppose.

K. Tendances récentes des transferts

Une vision panoramique des transferts de fonds des migrants Algériens de 1970 à ce jour peut être obtenue à partir de la base de données de la Banque mondiale.

Graphique n° 32. Evolution des transferts (entrées) de 1976 à 2008



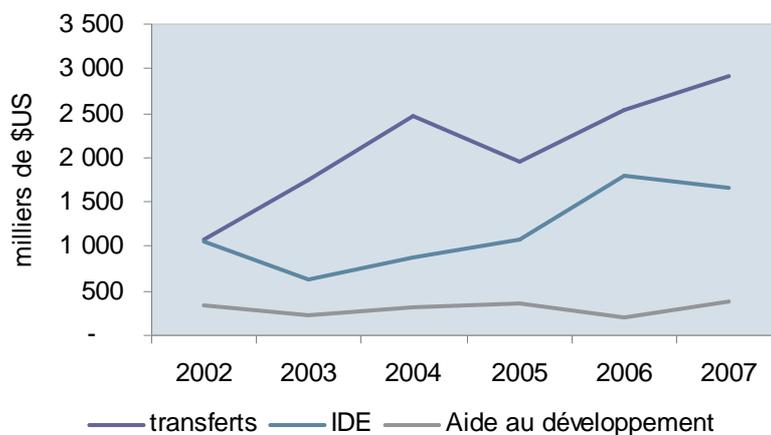
Source : exploitation des données de la Banque mondiale (2008)

Une hausse vertigineuse est observée pour l'Algérie à compter de 1990, avec trois pas successifs jusqu'en 2004. Une légère baisse est observée en 2005 mais les données pour 2006, indiquent une reprise à la hausse qui devait culminer à plus de 3 mds \$EU. Cette hausse suit en fait une tendance mondiale qui n'est pas exclusive à la région du Maghreb. La hausse observée en Algérie deviendrait intelligible avec l'analyse des composantes des transferts de fonds qui ne sont pas liés strictement à la population migrante. Il n'y a pas de liaison systématique entre transferts de fonds et migration. Comme nous l'avons déjà souligné, il y aurait une hausse exceptionnelle des transferts des retraites vers l'Algérie, puis il n'est pas inutile de rappeler les dons en nature et en espèce qui ont été acheminés vers l'Algérie suite aux catastrophes naturelles (séisme et inondation) au début de l'an 2000.

Toutefois, la crise financière mondiale pourrait traduire une baisse des transferts. Cette dernière période (à partir des années 2001) est caractérisée par une reprise de la croissance économique, une baisse successive du taux de chômage, une maîtrise de l'inflation, une baisse du niveau de la pauvreté. Les récentes évolutions des transferts indiquent sa nette supériorité en rapport aux investissements directs étrangers, qui était en 2002 presque au même niveau. Par rapport à l'aide

au développement, le niveau des transferts est resté constamment plus important sur toute la période observée (2002-2007)

Graphique n° 33. Evolution des transferts, des IDE et de l'aide au développement de 2002 à 2007



Sources : les transferts selon les Données de la Banque mondiale (2008), l'aide au développement selon les données de l'OCDE (2008) et l'IDE selon le Rapport mondial sur l'investissement de l'UNCTAD, (2008).

Le niveau de l'aide au développement et des IDE reste largement en deçà des transferts. Il est vrai que l'Algérie n'a jamais été une destination importante, ni pour l'aide au développement ni pour les investissements directs étrangers. Avec la crise financière actuelle, les IDE restent assez aléatoire avec la nouvelle orientation de la politique économique algérienne qui impose à tout investisseur étranger d'avoir un algérien comme associé, à la hauteur de 30% des capitaux.

Cette présentation globale et historique des tendances des transferts, aussi intéressante qu'elle puisse paraître, reste pourtant insuffisante. Le poids des transferts dans l'économie algérienne s'affirme et cette tendance risque de connaître encore plus de dynamisme avec les investissements projetés par l'Algérie (150 milliards de US\$) dans le cadre de sa nouvelle stratégie de relance économique pour le nouveau programme quinquennal 2009-2014. Cependant, une crise majeure peut provoquer une réaction positive dans les comportements des transferts, dans la mesure où ces comportements sont acycliques.

L. Programmes et mesures nouvelles sur la migration

Cette analyse repose sur des faits et des chiffres tant sur le marché du travail que sur la migration internationale. Ce diagnostic, même partiel en l'absence de toutes les données nécessaires, s'inscrit dans une stratégie implicite, donc avec des programmes, plutôt sectoriels, et des mécanismes mis en œuvre par les départements ministériels ainsi que par les institutions et les partenaires sociaux. Un regard sur ces programmes et ces mesures, dans une vision perspective, peut nous renseigner sur le chemin qui reste à parcourir. Du point de vue gouvernemental, nous pouvons reconstituer un programme implicite en huit points.

- La stratégie algérienne repose sur la production d'un discours, que chaque secteur répercute, dans ses programmes sectoriels : ce discours se fonde sur une volonté de trouver des réponses à la migration internationale dans un « cadre global du développement » de l'Afrique. Cet appel constant au développement économique de l'ensemble du Continent est aussi celui des Nations Unies, des Organisations Internationales et de l'Union Africaine, notamment dans sa déclaration portant sur la nécessité d'une position commune de l'ensemble des états africains sur les questions de la migration internationale¹⁰¹ et la position commune africaine de Banjul (2006) qui s'inscrit pas la logique du NEPAD, résolutions adoptées en 2001, avec l'appui des Nations Unies pour atteindre les Objectifs du Millénaire. La réduction de l'inégalité du développement économique et de la pauvreté, par la création d'emploi a été aussi au centre des débats lors du Sommet

¹⁰¹ Cf. rapport de la commission sur le cadre stratégique pour une politique de migration pour l'Afrique, 9^e session ordinaire du Conseil Exécutif de l'Union Africaine, Banjul, 25-26 juin 2006.

Extraordinaire de Ougadougou sur l'Emploi et la Pauvreté, avec le soutien de l'OIT en 2004. Les discours produits par les autorités algériennes s'inspirent fondamentalement de ce cadre stratégique global, même dans ses résolutions adoptées au niveau des pays de la Méditerranée, notamment dans le Forum 5+5.

- L'Algérie ne se désengage pas des principes de l'Accord de l'UMA sur la mobilité des personnes et des travailleurs dans la zone du Maghreb. La fermeture des frontières terrestres entre le Maroc et l'Algérie repose sur les capacités de régulation des postes frontaliers des deux pays. Avec la Tunisie, des nouvelles discussions sont engagées pour la création d'activités économiques. Le projet de création d'une Banque Maghrébine est à l'étude au niveau des ministères des finances des pays du Maghreb. L'entrée de l'Algérie dans la Zone Arabe de Libre Echange devrait aussi contribuer à la dynamisation des activités dans la région. Une évaluation de l'Accord Association avec l'UE est engagée, tant cet accord dispose des clauses sur la migration internationale aussi et les gains estimés des deux parties sur le plan économique et social. L'Algérie s'est engagée aussi dans la construction du nouveau programme de l'Union pour la Méditerranée.
- Le nouveau plan de développement économique de l'Algérie (2009-2014) a inscrit un programme de création de 3 millions d'emploi, soit l'équivalent d'une moyenne annuelle 600 000 emplois nouveaux. Pour contribuer à la réalisation de cet objectif, il est prévu la création de 200 000 PME, soit une moyenne annuelle 40 000 PME. Il est à rappeler qu'un nouveau dispositif d'emploi des jeunes a été adopté en 2008 ciblant trois catégories de chômeurs : les sans diplômes, les diplômés de la formation professionnelle et les diplômés de l'enseignement supérieur. Cette nouvelle dynamique de l'emploi viserait à réduire la tension sur le marché du travail, selon des procédures nouvelles et simplifiées qui seront codifiées par le Nouveau Code du Travail, actuellement en finalisation au niveau de la tripartite. Une évaluation du Pacte Economique et Social, adopté par la Tripartite est aussi attendue. De même, des réajustements des salaires ont été adoptés au niveau de la Fonction Publique (2007) et des Conventions Collectives ont été arrêtées au niveau du secteur économique pour remédier aux disparités des rémunérations. Une revalorisation du SNMG est attendue en 2009. Ces mesures vont aussi impacter, d'une manière ou d'une autre, sur les mouvements migratoires.
- La contribution des migrants au développement économique et social est une des initiatives entreprises par l'Algérie. Différentes rencontres sont organisées tant sur les « transferts d'argent » que sur les « remises sociales » de la diaspora algérienne. Outre les mécanismes classiques pour les transferts, quelques mesures incitatives ont été engagées. L'ouverture du système financier algérien aux banques étrangères est une des mesures qui a profondément modifié les rapports de confiance de la diaspora aux banques algériennes. Puis pour capter les ressources financières entrées par des voies informelles, pas nécessairement illégales, les ressortissants Algériens résidants à l'étranger peuvent désormais ouvrir un compte en devise étrangère, dans une banque publique ou privée, en Algérie. De même, ils peuvent acheter des biens immobiliers dans le cadre de la promotion immobilière publique ou privée. Un projet de création des succursales des banques algériennes à l'étranger¹⁰² est à l'étude, suivant en cela l'expérience des banques populaires marocaines à l'étranger.
- L'Algérie continue de faire appel à la main d'œuvre étrangère pour la réalisation des travaux engagés et d'autres programmés dans le nouveau plan quinquennal. Ces entreprises étrangères sont aussi appelées à intégrer une fraction de la main d'œuvre algérienne dans la réalisation des travaux, permettant ainsi de créer un transfert de savoirs pour des compétences inexistantes sur le marché national du travail. Cet appel à la migration irrégulière des travailleurs étrangers est aussi accompagné par un appel à la migration saisonnière, souvent irrégulière, qui reste indispensable dans les Wilaya du Sud. Toutefois, il est aussi observé un mouvement migratoire interne des travailleurs Algériens des régions du Nord vers les zones du Sud. Le programme de Développement du Grand Sud dispose des mesures incitatives pour le déplacement des travailleurs et des activités vers les régions du Sud, avec notamment des avantages fiscaux, un aménagement du temps de travail et un complément de rémunération, avec une indemnité de zone. L'adoption

¹⁰² Selon le discours du ministre de la Communauté algérienne à l'étranger lors de l'Atelier CREAD du 13 mai 2009.

du Nouveau Schéma National d'Aménagement du territoire (horizon 2020) devrait aussi contribuer à déconcentrer les activités et à réduire la densité de la population sur la bande littorale du Nord.

- La mobilité des compétences est toujours perçue comme une fuite des cerveaux en Algérie, tant que l'économie algérienne reste encore sous-encadrée et a grandement besoin des compétences algériennes à l'étranger. Outre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique qui a pris une mesure d'intégration des compétences algériennes établies à l'étranger dans l'ensemble des Conseils scientifiques des établissements de recherche, le secteur économique, notamment du secteur privé, fait appel aussi aux compétences algériennes. La voie choisie est celle de la libre initiative. Aucune mesure d'accompagnement du retour n'est encore adoptée par les autorités algériennes. Néanmoins, la société civile s'organise à l'étranger. Plusieurs ONG s'activent dans le sens d'une nouvelle découverte des potentialités existantes en Algérie pour l'intégration des compétences algériennes. A l'exception des talents globaux, parfaitement intégrés dans les marchés mondiaux du Sport et de la Culture, qui fonctionnent selon des règles bien établies, les autres segments du marché du travail mondial affectent des règles peu conventionnelles.
- Pour la gestion de l'émigration algérienne, en situation régulière à l'étranger, le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Communauté nationale à l'étranger (MNSFCNE) prévoit l'installation d'un Conseil national de la CNE. Selon l'exposé présenté¹⁰³ par le Chef du cabinet de ce département ministériel, ce Conseil serait un « cadre consultatif ouvert aux représentants de la communauté nationale établie à l'étranger et aux représentants des ministères concernés par la politique de renforcement des liens entre ressortissants Algériens établis à l'étranger et la mère patrie. Ses représentants sont désignés selon des critères géographiques et au prorata du nombre de ressortissants par région. Il émet des avis sur toutes questions concernant la communauté et contribue par ce biais, à conforter la stratégie sous-tendue par des actions de type socio-économique, social et éducatif et organisationnel. ».
- Pour la gestion de la migration irrégulière des Algériens à l'étranger et des étrangers en Algérie, une série de mesures sont mises en œuvre, d'autres sont attendues, outre les mécanismes classiques déjà opérationnels dans le cadre des conventions bilatérales. L'Algérie continue d'assister les migrants, faisant l'objet d'expulsion des pays d'accueils, vers le pays natal, par la délivrance des laissez passer par les consulats Algériens à l'étranger. Une action commune est engagée par les services sécuritaires pour dissuader les personnes à tenter de migrer de manière irrégulière. Les forces combinées de la DGSN, de la gendarmerie et des Gardes Côtes, progressent de manière exponentielle dans les interceptions des tentatives de la migration par voie maritime vers l'étranger. De même, le MNSFCNE s'est engagé dans la mise en place d'un « Observatoire Méditerranée de lutte contre l'émigration clandestine », avec la contribution de certains pays de la rive Nord. Cet Observatoire sera un « mécanisme de veille, espace de concertation, et une force de proposition. Il sera pourvu de moyen de contrôle des actions entreprises en faveur des jeunes candidats à l'émigration clandestine et destiné à valoriser les politiques et stratégies nationales d'aide, d'accompagnement et d'intégration des jeunes ». Pour les services de la sécurité, outre les missions classiques de la Police des frontières, un nouveau projet est en maturation. Il s'agit de la création d'un « Service central de lutte contre le trafic de migrants »¹⁰⁴ au niveau du siège de la DGSN, avec des missions de conception, coordination, animation, contrôle et évaluation des activités de lutte contre les filières de l'immigration et l'émigration clandestines à l'échelle nationale. Dans ce cadre, il est prévu la création de 11 Brigades régionales d'investigation sur l'émigration et l'immigration clandestine. Ces brigades spécialisées ont pour mission de recherche, d'investigation, d'identification, de localisation et de démantèlement des filières de trafic de migrants. Deux brigades sont déjà opérationnelles au niveau des Wilayas d'Illizi et de Tlemcen. Deux autres seront incessamment inaugurées à Tamanrasset et Souk Ahras.

¹⁰³ Atelier CREAD du 13 mai 2009, Alger.

¹⁰⁴ Projet présenté par la Police aux frontières lors du séminaire de la Commission défense nationale de l'APN, 2 juin 2009, Alger.

Annexes

La Caisse Nationale d'Assurance du Chômage : un dispositif exceptionnel en Afrique ?

Au beau milieu des années 1990, l'Algérie est affectée par une crise multiforme. Au seuil d'une crise financière profonde devant l'impossibilité d'honorer sa dette extérieure, l'Algérie, comme bon nombre de pays africains, allait adopter un Programme d'Ajustement Structurel (PAS) sous les conditions draconiennes des institutions de Bretton Woods. Le marché du travail était totalement déséquilibré. Ce déséquilibre allait être accentué encore sous l'effet du PAS. Les autorités algériennes prirent une décision exceptionnelle en Afrique : celle de la solidarité des travailleurs « in » avec les travailleurs « out », i.e. ceux qui seront licenciés pour des raisons économiques, avec la création d'une Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) en 1994, accompagné d'un dispositif de réduction du temps de travail et de mise à la retraite anticipée.

L'Assurance Chômage : un risque partagé

L'assurance chômage est le métier principal de la CNAC. Cette caisse offre une indemnité régressive exclusivement aux travailleurs objet d'un licenciement pour des raisons économiques par des entreprises qui contribuent à l'ouverture des droits. De 1994 à 2006, sur plus de 200 000 travailleurs licenciés, 190 000 ont obtenu une indemnité calculée selon l'ancienneté dans l'emploi pour une durée de trois ans.

L'Accompagnement des chômeurs

Outre une indemnité, qui régresse d'une année à l'autre, les chômeurs bénéficient de plusieurs services pour les accompagner à la réintégration dans le marché du travail. Trois services en particulier méritent d'être soulignés : (i) les chômeurs bénéficient d'une formation-reconversion, avec validation de l'expérience professionnelle selon une convention par les services publics de la formation professionnelle (ii) un club de recherche d'emploi (CRE) accompagne les chômeurs pour renforcer leur employabilité par des techniques de négociation à la réinsertion dans le monde du travail et (iii) un centre d'appui au travail indépendant (CATI) qui les accompagne à la création de micro-entreprise.

L'accompagnement à l'auto-emploi

La création d'entreprise par les chômeurs deviendra par la suite l'une des actions principales de la CNAC pour les chômeurs indemnisés. D'autres dispositifs d'accompagnement à l'investissement existent en Algérie, tel l'Agence pour l'Emploi des Jeunes. La CNAC va ainsi cibler, à partir de 2003, les chômeurs, qu'ils soient indemnisés ou non, qui ne peuvent accéder aux dispositifs existants – notamment la tranche d'âge de 35-50 ans.

Les investissements à réaliser dans ce cadre reposent exclusivement sur un mode de financement de type triangulaire, qui met en relation le promoteur, la banque et la CNAC. Le seuil maximum du coût de l'investissement est fixé à cinq millions de dinars. Ils obtiennent une batterie d'aides, telles que des avantages financiers et fiscaux en direction de toute personne qui satisfait aux conditions d'accès au dispositif notamment l'âge, la situation de chômage, la qualification ou le savoir-faire en relation avec l'activité projetée et la possibilité de participer financièrement au montage de son projet.

Le Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle

Le ministère du Travail (Direction générale de l'emploi) constate dans son rapport sur la nouvelle politique de l'emploi soumis au gouvernement en 2008, que le programme des contrats de pré-emploi n'a pas répondu aux attentes, notamment celle de « permanisation » des jeunes recrutés à travers ce dispositif. Le taux de 12% de permanents n'a pas été jugé suffisant par rapport aux efforts financiers déployés par l'Etat qui vise un taux de 33% dans les nouveaux dispositifs décidés en 2008. C'est ainsi que le gouvernement a mis en place de nouveaux modes d'insertion professionnelle des jeunes chômeurs (diplômés ou non) et de nouvelles mesures d'incitation au recrutement par les

entreprises. Le Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale (MTESS) se compose de trois nouveaux contrats d'insertion « ciblés » :

- le **Contrat d'insertion des diplômés** (CID) destiné aux primo demandeurs d'emploi, diplômés de l'enseignement supérieur ou techniciens supérieurs qui bénéficient d'un accompagnement pour leur recrutement durable en priorité au sein d'entreprises économiques publiques et privées (pour une durée d'une année non renouvelable) et des administrations publiques (pour une durée d'une année et demi. Une rémunération mensuelle à la charge de l'Etat leur sera versée, par référence au traitement de base d'un cadre débutant de la fonction publique (soit 12 300 DA/mois pour les universitaires et 10 100 DA/mois pour les techniciens supérieurs). De plus, l'Etat prend en charge la part patronale de cotisation à la sécurité sociale. L'employeur a sa charge d'assurer l'encadrement du jeune diplômé en milieu professionnel et de veiller à l'évaluer régulièrement. Si l'ANEM estime que le jeune diplômé nécessite un Contrat de travail aidé (CTA), l'intéressé est tenu d'accepter sous peine de perdre le droit au maintien en CID.
- le **Contrat d'insertion professionnelle** (CIP) est destiné aux jeunes primo demandeurs d'emploi sortant de l'enseignement secondaire ou d'un CFPA (y compris les apprentis) – qui sont évalués par l'ONS à 64% du total des chômeurs. Les bénéficiaires de CIP sont placés auprès des institutions et administrations publiques (une année renouvelable) et auprès des entreprises publiques et privées (une année non renouvelable). Ils perçoivent une rémunération de 6 100 DA/mois dans les IAP et de 8 000 DA/mois dans les entreprises économiques. Comme pour les CID, l'Etat prend en charge la part patronale de cotisation à la SS et l'ANEM peut proposer un Contrat de travail aidé en entreprise et si l'intéressé refuse, il perd le droit au maintien en CIP.
- le **Contrat formation/insertion** (CFI) est destiné aux jeunes demandeurs d'emploi sans formation ni qualification, qui représente 22% du total des chômeurs selon les estimations de l'ONS. Ces jeunes sont placés soit dans des chantiers de travaux divers initiés par les collectivités locales ou par les différents secteurs d'activités pour la durée du chantier, soit en formation auprès des maîtres artisans (pour une année non renouvelable). Les jeunes bénéficiaires de CFI perçoivent une bourse de 4 000 DA/mois pendant leur formation auprès des maîtres artisans et la rémunération du poste occupé s'ils sont placés en chantier (les lois et règlement en vigueur leur sont applicables dans ce cas d'espèce).

Ces contrats, destinés aux jeunes primo demandeurs d'emploi diplômés de l'enseignement supérieur et les techniciens supérieurs des établissements de formation professionnelle sont en cours d'exécution depuis plus d'un an. Ainsi, il est prévu de prendre en charge 400 000 jeunes primo demandeurs d'emploi chaque année, dont :

- 110 000 dans le cadre des CID (70 000 universitaires et 40 000 TS),
- 200 000 dans le cadre des CIP (60% secteur économique et 40% IAP),
- 90 000 dans le cadre des CFI (soit 22 500 postes de travail équivalent/permanent).

Et, le recrutement durable de 130 000 jeunes bénéficiaires à l'issue de la période d'insertion, soit 33% des effectifs insérés dans le cadre du DAIP. Au total et sur la période 2009-2013, la mise en œuvre du DAIP et des dispositifs d'appui à l'entrepreneuriat, devra se traduire par la création de 185 000 emplois « durables » par an dont 130 000 au titre de l'emploi salarié (DAIP) et 55 000 au titre de la création d'activités. Des mesures d'encouragement et d'appui aux entreprises économiques ont été décidées pour les inciter à recruter durablement les jeunes ayant bénéficié de CID ou de CIP ou encore l'Etat finance des formations complémentaires d'adaptation au poste de travail en la forme d'un Contrat emploi/formation (CEF) à la demande de l'employeur.

Références bibliographiques sélectives

- Arab Chadia, 2007. « *l'H'rague ou comment les marocains brûlent les frontières* » pp. 82-94 in revue Hommes et Migrations nouvelles figures de l'immigration, en France et en Méditerranée n° 1266, mars-avril, Paris.
- Attias-Donfut et al., 2006. Les transferts intergénérationnels des migrants âgés in Revue Economie & Statistiques, Paris.
- Banque d'Algérie, 2008. Statistiques Trimestrielles, 4^e trimestre Alger.
- Banque Mondiale, 2007. Une revue des dépenses publiques, Rapport n° 36270-DZ Vol. 1. Texte principal, Washington.
- ___, 2008. Data base on Migration & Remittances, Washington.
- Belguendouz, 2006. Enjeux migratoires, pp. 280/281 Op. Cité.
- Bureau International du Travail, 2004. Tendances Mondiales de l'Emploi, Genève.
- ___, 2004 & 2006. Tendances Mondiales de l'Emploi des Jeunes, Genève.
- ___, 2007. Tendances Mondiales de l'Emploi des Femmes, Genève.
- Collyer Michael, 2005. Migration maghrébine en Angleterre.
- Conseil National Economique et Social, 2008. Rapport sur le Développement Humain 2008, Alger.
- Feroukhi Djamel, 2006. Adéquation Formation – Emploi, édition CREAD, Alger.
- Hammouda Nacer Eddine, 2006. « Mesure de l'informel en Algérie » in Musette Saïb & Hammouda Nacer Eddine, La Question de l'Emploi au Maghreb Central, édition CREAD, Alger.
- International Monetary Fund, 2008. World Economic Outlook Database, October, Washington.
- Khachani Mohamed, 2006. Migration irrégulière vers l'Europe. Édition AMERM, Rabat.
- ___, 2004. Les marocains d'ailleurs. Édition AMERM, Rabat.
- Khaled Nooredine & Musette Saïb et al., 2006. Profils des migrants subsahariens en Algérie.
- Musette Mohamed Saïb, 2004. Les Droits des migrants avec une mention particulière de la Convention de 1990 sur les droits des migrants et des membres de leurs familles, sous la direction de Khadija El Madmad, Unesco, Rabat. Cf., Chapitre sur l'Algérie. www.unesdoc.unesco.org/images/oo13/001395/139531f.pdf
- ___, 2006. Rapport sur la législation sur la migration internationale au Maghreb central, sous la direction. Edition ILO. Cahier des Migrations internationales n° 77^E & n° 77F. Rapport accessible sur le lien suivant. www.ilo.org/public/english/protection/migrant/publ/imp-list.htm.
- ___, 2006. « Les Droits des Migrants – Algérie. Projet « Informed Migrant », Bureau de l'OIM, Italie. Inédit.
- ___, 2007. Le retour des migrants en Algérie : une stratégie nouvelle ? Rapport MIREM/IUE, Université de Florence, accessible sur le lien suivant www.mirem.eu/archive/2007_01
- ___, 2007. Approche sociologique des transferts de fonds, analyse des comportements des migrants Algériens. MERC, Tunis.
- ___, 2008. Le Groupe 5+5, un espace dialogue régionale durable. Communication, Italie, décembre 2008.
- ___, & Jacques Charmes, 2006. Informalisation des économies maghrébines, édition CREAD, Alger.
- Office National des Statistiques, Résultats détaillés des Enquêtes Main d'œuvre et Démographie (2003 -2007), Alger.
- UNCTAD, 2009. World Investment Report 2008.
- UNHCR, 2009. Data base on refugees.